Quatre-vingtième année. — N° 167. Le Numéro : 7 francs. Samedi 17 Juillet 1948.

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE

LOIS ET DÉCRETS

ARRÊTÉS, CIRCULAIRES, AVIS, COMMUNICATIONS, INFORMATIONS ET ANNONCES

ABONNEMENTS	LOIS ET DÉCRETS			Débats de l'Assemblée nationale	Débats du Conseil de la République	Débats de l'Assemblée de l'Union française	Avis et Rapports du Conseil économique	ÉDITION COMPLÈTE		
Compte Chèque postal : 100.97, Paris	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS
	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS
Métropole et France d'outre-mer .	2.000	1.100	600	300	250	200	150	3.000	1.650	900
Etranger	3.200	1.700	900	700	530	400	290	5.230	2.765	1.460

L'Edition des **LOIS ET DÉCRETS** comprend : les textes des lois, décrets, arrêtés, circulaires, avis, communications, informations et les annonces. Les tables mensuelles et annuelles sont délivrées gratuitement aux abonnés d'un an.

L'Edition des **DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE** comprend le compte rendu *in extenso* des séances de l'Assemblée nationale, les questions écrites et les réponses des ministres à ces questions, et la table annuelle.

L'Edition des **DÉBATS DU CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE** comprend le compte rendu *in extenso* des séances du Conseil de la République, les questions écrites et les réponses des ministres à ces questions, et la table annuelle.

L'Edition des **DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE DE L'UNION FRANÇAISE** comprend le compte rendu *in extenso* des séances de l'Assemblée de l'Union française et la table annuelle.

L'Edition des **AVIS ET RAPPORTS DU CONSEIL ÉCONOMIQUE** comprend les avis et rapports du Conseil économique et la table annuelle.

L'Edition **COMPLÈTE** comprend : en outre de l'Édition des Lois et Décrets et des Éditions des Débats de l'Assemblée nationale, du Conseil de la République et de l'Assemblée de l'Union française, des Avis et Rapports du Conseil économique, les Documents parlementaires et administratifs publiés en annexes. Toutes les Tables mensuelles et annuelles sont délivrées gratuitement aux abonnés d'un an.

PRIÈRE DE JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE aux renouvellements et réclamations

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION
QUAI VOLTAIRE, N° 31, PARIS-7e

POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE AJOUTER 12 FRANCS

SOMMAIRE

DÉCRETS, ARRÊTÉS ET CIRCULAIRES

Ministère de la justice.

Décret n° 48-1135 du 16 juillet 1948 portant modification du décret du 22 novembre 1944 relatif à l'organisation des services de l'administration pénitentiaire (p. 6994).

Décret du 16 juillet 1948 portant nominations, acceptations de démissions (magistrats et officiers ministériels) et suppressions d'offices publics (p. 6995).

Ministère des affaires étrangères.

Arrêtés portant réintégration, affectations, attributions de fonctions et acceptation de démission (administration centrale et services extérieurs) (p. 6995).

Dépôt des instruments de ratification de l'Australie sur le traité de paix avec l'Italie, signé à Paris le 10 février 1947 (p. 6996).

Ministère de l'intérieur.

Décret du 10 juillet 1948 déclarant d'utilité publique l'acquisition par une commune des terrains nécessaires à la reconstruction d'une mairie (p. 6996).

Décret du 15 juillet 1948 portant transfert du siège d'une commune (p. 6996).

Décret du 15 juillet 1948 portant changement de nom d'une commune (p. 6996).

Décret du 15 juillet 1948 portant modifications aux circonscriptions territoriales de communes (p. 6996).

Décret du 15 juillet 1948 portant nomination de membres des chambres de discipline des départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle (p. 6996).

Médaille d'honneur des sapeurs-pompiers (*suite*) (p. 6997).

Ministère des finances et des affaires économiques.

Arrêté du 28 juin 1948 portant dévolution des actions de la Banque internationale à Luxembourg acquises par l'ennemi pendant l'occupation (p. 7004).

Arrêté du 16 juillet 1948 fixant les cours normaux de certains légumes et de certains fruits pour le mois de juillet 1948 (p. 7004).

Arrêté du 16 juillet 1948 relatif au délai de non-revente des voitures automobiles neuves (p. 7005).

Ministère de l'agriculture.

Arrêté du 8 juillet 1948 portant approbation des comptes définitifs de gestion d'organismes corporatifs agricoles dissous (p. 7005).

Arrêté portant réintégrations (services agricoles) (p. 7005).

RAVITAILLEMENT

Décrets des 4 mai et 16 juillet 1948 portant nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur (p. 7005).

Ministère de l'éducation nationale.

Décret du 15 juillet 1948 portant affectation au ministère de l'éducation nationale de l'ex-usine Worms, à Lunéville (Meurthe-et-Moselle) (p. 7005).

Décret du 15 juillet 1948 portant approbation de l'élection d'un membre titulaire de l'académie des sciences (p. 7005).

Décrets du 15 juillet 1948 conférant l'honorariat (enseignement supérieur) (p. 7005).

Arrêtés portant nomination, attributions de fonctions et admissions à la retraite (administration centrale et enseignement supérieur) (p. 7006).

Ministère de la France d'outre-mer.

Décret du 31 mai 1948 accordant l'autorisation d'installer aux îles Saint-Paul et Amsterdam un établissement de conserves de langoustes (p. 7006).

Décrets du 15 juillet 1948 portant reclassements et maintien en disponibilité (administrateurs coloniaux et magistrats d'outre-mer) (p. 7006).

Décret du 15 juillet 1948 plaçant un officier en position de mission en France (p. 7006).

Arrêtés portant inscriptions au tableau d'avancement, nomination et rappel d'ancienneté :

Agriculture tropicale (p. 7006).

Chemins de fer coloniaux (p. 7006).

Ecole nationale de la France d'outre-mer (p. 7006).

Services coloniaux des ports de commerce de la métropole (p. 7006).

Ministère des travaux publics, des transports et du tourisme.

Arrêté du 8 juillet 1948 modifiant l'article 1er de l'arrêté du 29 mai 1942 relatif aux conditions d'aptitude physique des candidats aux examens de la marine marchande (p. 7007).

Ministère de la santé publique et de la population.

Arrêté du 24 juin 1948 fixant la composition de la commission chargée d'établir les tarifs d'honoraires applicables dans les établissements hospitaliers publics qui n'ont pas passé de convention avec la caisse régionale de sécurité sociale (p. 7006).

Arrêté portant maintien en disponibilité (sanatoriums) (p. 7007).

Liste des candidats admis définitivement au concours du médicat des hôpitaux psychiatriques de 1948 (p. 7007).

Ministère de la reconstruction et de l'urbanisme.

Décret n° 48-1071 relatif aux indemnités pour travaux supplémentaires effectués par le personnel temporaire des services extérieurs du ministère de la reconstruction et de l'urbanisme (rectificatif) (p. 7007).

Arrêté du 6 juillet 1948 modifiant l'arrêté du 5 février 1947 fixant le siège et le ressort des commissions départementale et cantonales de dommages de guerre pour le département de la Meuse (p. 7007).

Arrêté du 17 février 1947 fixant les sièges et ressorts de la commission départementale et de la commission cantonale de dommages de guerre du département de l'Isère (p. 7007).

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

Assemblée nationale. — Ordre du jour. — Liste des projets, propositions ou rapports mis en distribution. — Convocation de commission. — Réunion de commission (p. 7007).

Conseil de la République. — Ordre du jour. — Modification aux listes électorales des membres des groupes politiques. — Convocations de commissions (p. 7008).

INFORMATIONS RELATIVES A L'ASSEMBLEE DE L'UNION FRANÇAISE

Nomination de membre de commission. — Convocations de commissions (p. 7009).

AVIS, COMMUNICATIONS ET INFORMATIONS

MINISTÈRE DES FINANCES ET DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES

Avis aux importateurs de fruits d'Italie (p. 7010).

Avis aux importateurs de poisson congelé en provenance d'Islande (p. 7010).

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

RAVITAILLEMENT

Avis aux importateurs de fruits d'Italie (p. 7010).

Avis aux importateurs de poisson congelé en provenance d'Islande (p. 7010).

BANQUE DE L'ALGÉRIE

Avis de concours pour l'emploi de dame commis (p. 7010).

Annonces (p. 7011).

DÉBATS PARLEMENTAIRES

(PUBLICATIONS SPÉCIALES VENDUES SÉPARÉMENT)

N° 85 A. N.

Assemblée nationale. — Compte rendu *in extenso* des débats du vendredi 16 juillet 1948. — Questions écrites. — Réponses des ministres aux questions écrites (p. 4647).

PRIX : 3 F

N° 56 C. R.

Conseil de la République. — Compte rendu *in extenso* des débats du vendredi 16 juillet 1948. — Questions écrites. — Réponses des ministres aux questions écrites (p. 1943).

PRIX : 3 F

DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE DE L'UNION FRANÇAISE

(PUBLICATION SPÉCIALE VENDUE SÉPARÉMENT)

N° 42

Compte rendu *in extenso* des débats du vendredi 16 juillet 1948.

PRIX : 3 F

CONSEIL ÉCONOMIQUE

(PUBLICATION SPÉCIALE VENDUE SÉPARÉMENT)

N° 13

Avis et rapports. — Séances des 6, 7 et 8 juillet 1948 (p. 177).

DÉCRETS, ARRÊTÉS & CIRCULAIRES

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

Décret n° 48-1135 du 16 juillet 1948 portant modification du décret du 22 novembre 1944 relatif à l'organisation des services de l'administration pénitentiaire.

Le président du conseil des ministres,

Sur la proposition du garde des sceaux, ministre de la justice, du ministre de l'intérieur et du ministre des finances et des affaires économiques,

Vu la loi du 7 janvier 1948 instituant un prélèvement exceptionnel contre l'inflation, et notamment son article 10;

Vu le décret du 22 novembre 1944 relatif à l'organisation des services de l'administration pénitentiaire,

Décrète:

Art. 1er. — Les dispositions des articles 5, 6, 7 et 8 du décret du 22 novembre 1944, portant division du territoire national en régions pénitentiaires ayant même siège et mêmes limites territoriales que les régions administratives, sont remplacées par les dispositions suivantes:

« *Art.* 5. — Le territoire national est divisé en neuf circonscriptions pénitentiaires. Celles-ci sont désignées selon le nom des villes où elles ont leur siège et comprennent respectivement les départements ci-après:

« La circonscription de Bordeaux: Charente, Charente-Maritime, Creuse, Deux-Sèvres, Dordogne, Gironde, Haute-Vienne, Indre, Landes, Lot-et-Garonne, Vendée, Vienne;

« La circonscription de Dijon: Aube, Cher, Côte-d'Or, Doubs, Haute-Marne, Haute-Saône, Jura, Nièvre, Saône-et-Loire, Yonne;

« La circonscription de Lille: Aisne, Ardennes, Marne, Nord, Oise, Pas-de-Calais, Somme;

« La circonscription de Lyon: Ain, Allier, Ardèche, Drôme, Haute-Loire, Haute-Savoie, Isère, Loire, Puy-de-Dôme, Rhône, Savoie;

« La circonscription de Marseille: Alpes-Maritimes, Basses-Alpes, Bouches-du-Rhône, Corse, Gard, Hautes-Alpes, Lozère, Var, Vaucluse;

« La circonscription de Paris: Eure, Eure-et-Loir, Indre-et-Loire, Loir-et-Cher, Loiret, Seine, Seine-Inférieure, Seine-et-Marne, Seine-et-Oise;

« La circonscription de Rennes: Calvados, Côtes-du-Nord, Finistère, Ille-et-Vilaine, Loire-Inférieure, Maine-et-Loire, Manche, Mayenne, Morbihan, Orne, Sarthe;

« La circonscription de Strasbourg: Bas-Rhin, Haut-Rhin, Meurthe-et-Moselle, Meuse, Moselle, territoire de Belfort, Vosges;

« La circonscription de Toulouse: Ariège, Aude, Aveyron, Basses-Pyrénées, Cantal, Corrèze, Gers, Haute-Garonne, Hautes-Pyrénées, Hérault, Lot, Pyrénées-Orientales, Tarn, Tarn-et-Garonne.

« Dans chaque circonscription, un directeur de circonscription est le chef des services pénitentiaires.

« *Art.* 6. — Responsable, sous le contrôle du préfet de chaque département, du fonctionnement des services de sa circonscription, le directeur de circonscription pénitentiaire a autorité sur tous les établissements qui en dépendent. Tout le personnel lui est subordonné et lui doit obéissance.

« Il est notamment chargé:

« 1° D'assurer l'exécution des lois et règlements et instructions ministérielles;

« 2° De prendre ou de provoquer, le cas échéant, toutes les mesures nécessaires pour assurer la sécurité des établissements;

« 3° De veiller à l'exacte observation des règles d'hygiène et de celles qui ont pour objet l'amendement et le reclassement social des détenus;

« 4° De veiller au ravitaillement des établissements;

« 5° De contrôler l'exécution des marchés de fournitures, même s'ils ne sont pas passés par lui;

« 6° De tenir la main à la stricte exécution du cahier des charges et proposer, s'il y a lieu, vis-à-vis de l'entrepreneur, les sanctions prévues;

« 7° De surveiller tout ce qui concerne les travaux industriels et prendre toutes les mesures nécessaires en vue de faire donner du travail aux détenus;

« 8° De contrôler la formation professionnelle du personnel.

« *Art.* 7. — Le directeur de circonscription pénitentiaire administre les établissements non pourvus d'un directeur.

« *Art.* 8. — Chaque fois que besoin est, et au moins une fois par trimestre, le directeur de circonscription doit se rendre dans chacun des établissements de sa circonscription pour y vérifier le fonctionnement des divers services.

« A la suite de chaque tournée, il adresse un rapport au garde des sceaux, ministre de la justice, et copie dudit rapport au préfet et au procureur général.

« La vérification du directeur de circonscription est constatée par un visa sur les différents registres d'écrou et autres ».

Art. 2. — L'article 9 du décret du 22 novembre 1944 portant répartition en classes territoriales des régions pénitentiaires est abrogé.

Art. 3. — Sont abrogées toutes dispositions contraires au présent décret.

Art. 4. — Le garde des sceaux, ministre de la justice, le ministre de l'intérieur et le ministre des finances et des affaires économiques sont chargés, chacun en ce qui

le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 16 juillet 1948.

SCHUMAN.

Par le président du conseil des ministres:
Le garde des sceaux, ministre de la justice,
ANDRÉ MARIE.
Le ministre de l'intérieur,
JULES MOCH.
Le ministre des finances et des affaires économiques,
RENÉ MAYER.
Le secrétaire d'Etat au budget,
MAURICE BOURGÈS-MAUNOURY.

Décret du 16 juillet 1948 portant nominations, acceptations de démissions (magistrats et officiers ministériels) et suppressions d'offices publics.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du garde des sceaux, ministre de la justice,

Décrète:

Art. 1er. — Sont acceptées les démissions de:

M. Malivoire Filhol de Camas (Jacques-Charles), avocat au conseil d'Etat et à la cour de cassation.

M. Cognet (Albert), huissier du tribunal de première instance de Bourges (Cher).

Art. 2. — Sont supprimés:

L'office de notaire à la résidence de Crevant-Laveine, canton de Lezoux (Puy-de-Dôme), vacant par suite de l'acceptation de la démission de M. Brulebois (Maurice-Etienne).

L'office d'huissier du tribunal de première instance de Saint-Gaudens (Haute-Garonne), vacant par suite du décès de Me Thalamas (Jean-Joseph).

L'office d'huissier du tribunal de première instance de Strasbourg (Bas-Rhin), vacant par suite de l'acceptation de la démission de M. Gaspar (Bruno-Auguste-Rose).

Art. 3. — Sont nommés:

M. Arnould (André-Emile-Adolphe), notaire à la résidence de Nancy (Meurthe-et-Moselle), en remplacement de M. Larmoyer (Jean-François-Jules-Gaston), démissionnaire.

M. Ernoux (Charles-Jean-Marie-Paulin), notaire à la résidence de Levet, canton de ce nom (Cher), en remplacement de M. Maufoy (Paul-Jean-Marie-Eugène), démissionnaire.

M. Farah (Jacques-Aziz-Marie), notaire à la résidence de Saint-Arnoult-en-Yvelines, canton de Dourdan (Seine-et-Oise), en remplacement de M. Boulc'h (Louis), démissionnaire.

M. Fruchon (Jacques-Marie-Etienne), notaire à la résidence de Châteauroux (Indre), en remplacement de M. Chevrier (Georges-Pierre), démissionnaire.

M. Lannes (Pierre-Léon), notaire à la résidence de Labastide-Rouairoux, canton de Saint-Amans-Soult (Tarn), en remplacement de M. Rivet (Léon-Victor), démissionnaire.

M. Leroy (Robert-Jean), notaire à la résidence de Contes, canton de l'Escarène (Alpes-Maritimes), en remplacement de M. Appietto (Joseph-Philippe-Antoine), démissionnaire.

M. Maufoy (Paul-Jean-Marie-Eugène), notaire à la résidence de Nancy (Meurthe-et-Moselle), en remplacement de M. Danel (Jean-Joseph-Marie-Louis), démissionnaire.

M. Perraud (Jean-Optat), notaire à la résidence de Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme), en remplacement de M. Goigoux (Jean), démissionnaire.

M. Perrot (Henri), notaire à la résidence de Lunéville, canton dudit (Meurthe-et-Moselle), en remplacement de M. Arnould (André-Emile-Adolphe), démissionnaire.

M. Ribeyre (Maurice-Silvain), notaire à la résidence de Signes, canton de Beausset (Var), en remplacement de M. Lemerle (Pierre-Julien-Denis), démissionnaire.

M. Rivet (Léon-Victor), notaire à la résidence d'Azille, canton de Peyriac-Minervois (Aude), en remplacement de M. Bonnery (Jean-Marie-Henri), démissionnaire.

M. Seatelli (Etienne-Vincent-Joseph), notaire à la résidence de Bastia (Corse), en remplacement de M. Giannucci (Alexandre), décédé.

M. Thiebot (Paul-Joseph-Alphonse), notaire à la résidence de Cherbourg (Manche), en remplacement de M. Le Bras (Charles-Maurice), décédé.

M. Coulet (François-Marie-Gaston), avocat au conseil d'Etat et à la cour de cassation, en remplacement de M. Lussan (Melchior-Marie-Philippe), démissionnaire.

M. Bonnamour (Marc-Joseph-François), avoué près le tribunal de première instance de Lyon, en remplacement de M. Boiron (Charles), son grand-père, décédé.

M. Brazes (Noël-Jean-Jacques), avoué près le tribunal de première instance de Céret (Pyrénées-Orientales), en remplacement de M. Ey (Paul), démissionnaire.

M. Gauchery (Michel-Marie-Léon-Henri), avoué près le tribunal de première instance de Quimperlé (Finistère), en remplacement de M. Fournis (Jean), démissionnaire.

M. Marcus (Bernard-Claude-Albert), avoué près le tribunal de première instance de Nancy (Meurthe-et-Moselle), en remplacement de M. Marcus (François-Claude-Henri), démissionnaire.

M. Bordier (Jacques), huissier du tribunal de première instance d'Auxerre (Yonne), en remplacement de M. Delaveau (Henri-André-Désiré), démissionnaire.

M. Cognet (Albert), huissier du tribunal de première instance de Bourges (Cher), en remplacement de M. Coulbaux (André-Louis), destitué.

M. Degardin (Henri-François-Gustave), huissier du tribunal de première instance d'Abbeville (Somme), en remplacement de M. Jeanne (Emile-Edouard-Gabriel), mort pour la France.

M. Delaveau (Henri-André-Désiré), huissier du tribunal de première instance de Cosne (Nièvre), en remplacement de M. Bordier (Jacques), démissionnaire.

M. Feau (Maurice-Louis), huissier du tribunal de première instance d'Angers (Maine-et-Loire), en remplacement de M. Brique (Claude-Henry-Edouard), démissionnaire.

M. Reze (Charles-Albert-Auguste), huissier du tribunal de première instance de Chinon (Indre-et-Loire), en remplacement de M. Fouquet (Camille-Louis-Marcel), dont la démission a été acceptée par arrêté du 30 décembre 1946.

M. Richard (Pierre-Léon-Robert-René), huissier du tribunal de première instance de la Seine, en remplacement de M. Legru (Théodule-Maurice), décédé.

M. Viaud (Jean-Maurice), huissier du tribunal de première instance de Civray (Vienne), en remplacement de M. Allard (Paul-Auguste-Gustave), décédé.

M. Saint-Gal (Jacques), commissaire-priseur à la résidence de Châtellerault (Vienne), en remplacement de M. Leroy (Louis-Adolphe-Etienne), démissionnaire.

Art. 4. — L'honorariat est conféré à:

M. Labour (Henri-Théophile-Auguste), ancien notaire à la résidence de Franconville (Seine-et-Oise).

M. Le Bras (Joseph-François), ancien notaire à la résidence de Habloville (Orne).

M. Charret (Guillaume-Philippe-Joseph-Marie), ancien huissier à Saint-Just-en-Chevalet (Loire).

Art. 5. — Le garde des sceaux, ministre de la justice, est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 16 juillet 1948.

SCHUMAN.

Par le président du conseil des ministres:
Le garde des sceaux, ministre de la justice,
ANDRÉ MARIE.

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Administration centrale et services extérieurs.

Par arrêté du 4 juin 1948 la démission de M. Bouzol (Louis), secrétaire d'administration stagiaire, a été acceptée.

Par arrêtés du 7 juin 1948:

M. Lagarde (Jean), chiffreur de 3e classe, a été rappelé à l'administration centrale.

M. Carton (Paul), secrétaire adjoint d'Orient, a été chargé des fonctions de secrétaire d'Orient, percepteur et archiviste à la légation de France à Caboul.

M. Jacob (Louis), secrétaire adjoint d'Orient, a été chargé des fonctions de secrétaire d'Orient de 2e classe au consulat général de France à Istanboul.

Mlle Klein (Jeanne), secrétaire d'administration de 2e classe, 3e échelon, a été chargée des fonctions d'attaché de consulat au consulat de France à Mons.

Par arrêté du 8 juin 1948:

M. La Pierre (René), secrétaire d'administration de 2e classe, 3e échelon, a été nommé « en mission » à l'administration centrale.

M. Brenac (André), administrateur de 3e classe, 3e échelon, a été rappelé à l'administration centrale.

M. Durieux (Henri), administrateur adjoint, a été chargé des fonctions de vice consul percep' ur au consulat de France à Florence.

Par arrêtés du 11 juin 1948:

M. Van Lacthem (Gabriel), administrateur de 3e classe, 1er échelon, a été rappelé à l'administration centrale.

M. Bougearel (Henri), administrateur de 2e classe, 3e échelon, a été rappelé à l'administration centrale.

Mlle Apffel (Jacqueline), secrétaire d'administration de 2e classe, 2e échelon, a été rappelée à l'administration centrale.

Mlle Bremens (Alice), chiffreur de 3e classe, a été rappelée à l'administration centrale.

Par arrêtés du 16 juin 1948:

M. Moriau (Robert), chiffreur de 3e classe, a été chargé des fonctions d'attaché de consulat de France à Séville.

M. Wormser (Olivier), administrateur de 3e classe, 3e échelon, a été rappelé à l'administration centrale.

Par arrêté du 17 juin 1948 M. Cerles (Pierre), administrateur de 3e classe, 1er échelon, a été chargé des fonctions de secrétaire d'ambassade de 2e classe à l'ambassade de France à Londres.

Par arrêtés du 18 juin 1948:

M. Hutt (Edouard), secrétaire adjoint d'Extrême-Orient, a été nommé « en mission » à l'administration centrale.

M. de Boisgelin (Gilles), administrateur de 3e classe, 1er échelon, a été chargé des fonctions d'attaché d'ambassade à l'ambassade de France à Washington.

L'arrêté du 8 avril 1948 par lequel M. Vimont (Jacques), administrateur de 2e classe, 1er échelon, hors cadre à la disposition de la résidence générale de France au Maroc, a été réintégré dans les cadres et chargé des fonctions de conseiller d'ambassade de 2e classe à l'ambassade de France à Washington, a été rapporté.

Par arrêtés du 21 juin 1948:

M. Marcotte de Sainte-Marie (Christian), administrateur de 2e classe, 1er échelon, a été chargé des fonctions de conseiller d'ambassade de 2e classe à l'ambassade de France à Lisbonne.

M. Jacquin de Margerie (Christian), administrateur de 2e classe, 1er échelon, a été chargé des fonctions de conseiller d'ambassade de 2e classe à l'ambassade de France à Washington.

M. Guillier de Chalvron (Bernard), administrateur de 2e classe, 2e échelon, a été chargé des fonctions de conseiller d'ambassade de 2e classe à la délégation du Gouvernement de la République française à Madrid.

Par arrêté du 22 juin 1948, M. Cassin (Georges), deuxième conseiller d'Orient, 1er échelon, a été chargé des fonctions de secrétaire d'ambassade de 1re classe à l'ambassade de France à Moscou.

Par arrêté du 23 juin 1948, M. Luc (Robert), administrateur de 3e classe, 3e échelon, a été chargé des fonctions de secrétaire d'ambassade de 1re classe à l'ambassade de France à Londres.

Par arrêtés du 29 juin 1948:

M. Brisset (Jean), administrateur de 3e classe, 1er échelon, a été nommé « en mission » à l'administration centrale.

M. Balault (Claude), administrateur adjoint, a été nommé « en mission » à l'administration centrale.

M. Orlandi (Robert), secrétaire d'administration de 1re classe, 2e échelon, a été nommé « en mission » à l'administration centrale.

M. Perrin (Dominique), administrateur adjoint, a été rappelé à l'administration centrale.

Dépôt des instruments de ratification de l'Australie sur le traité de paix avec l'Italie, signé Paris le 10 février 1947.

Conformément aux dispositions des clauses finales du traité de paix avec l'Italie signé à Paris le 10 février 1947, les instruments de ratification de l'Australie ont été déposés au ministère des affaires étrangères de la République française.

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Décret en date du 10 juillet 1948 déclarant d'utilité publique l'acquisition par la commune d'Igé (Orne) des terrains nécessaires à la reconstruction d'une mairie.

Par décret en date du 10 juillet 1948 a été déclarée d'utilité publique l'acquisition par la commune d'Igé des terrains nécessaires à la construction d'une mairie et de ses annexes.

Par ce texte, le maire d'Igé agissant au nom et pour le compte de la commune, a été autorisé à acquérir, soit à l'amiable, soit s'il y a lieu, par voie d'expropriation, les terrains sis sur le territoire de la commune figurant au cadastre sous les numéros 65 et 66 de la section O, tels qu'ils sont représentés par une teinte rose sur le plan approuvé.

Il sera pourvu au payement de la dépense d'acquisition, évaluée à 125.000 F, à l'aide d'un emprunt de montant égal que la commune est autorisée à contracter.

La présente déclaration d'utilité publique sera considérée comme nulle et non avenue si les expropriations ne sont pas accomplies dans le délai de deux ans à compter de la date du présent décret.

Décret du 15 juillet 1948 portant transfert à Norante du siège de la commune de Chaudon-Norante.

Par décret en date du 15 juillet 1948, le chef-lieu de la commune de Chaudon-Norante est transféré à Norante.

Décret du 15 juillet 1948 portant changement de nom de la commune de Gueblange-lès-Sarralbe (canton de Sarralbe, arrondissement de Forbach, département de la Moselle).

Par décret en date du 15 juillet 1948, la commune de Gueblange-lès-Sarralbe (canton de Sarralbe, arrondissement de Forbach, département de la Moselle) portera désormais le nom de « Le Val de Gueblange ».

Décret du 15 juillet 1948 portant rattachement d'une partie du territoire de la commune de Plouneventer (Finistère) à la commune de la Roche-Maurice.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de l'intérieur,

Vu l'ordonnance n° 45-2604 du 2 novembre 1945 relative à la procédure de modification des circonscriptions administratives territoriales;

Vu les pétitions présentées les 20 juin et 23 novembre 1945 par les habitants des villages de Keravelloc, Créach-Miloc, Ty-Carré, Traon-Lez, le Lez, Lez-Elorn, Lez-ar-Ster, Ker Gabrielle, Ty-Ménez, Minoterie, Kerlys et les Plants de Plouneventer, dépendant de la commune de Plouneventer, en vue d'obtenir le rattachement de leurs territoires à la commune de la Roche-Maurice (Finistère);

Vu les délibérations des conseils municipaux de Plouneventer et de la Roche-Maurice, en date des 9 décembre 1945, 20 janvier et 22 avril 1946;

Vu l'avis du conseil général du Finistère en date du 18 septembre 1946;

Vu le plan des lieux;

Ensemble les autres pièces du dossier;

Le conseil d'Etat entendu,

Décrète:

Article 1er. — La portion de territoire figurée par une teinte jaune sur le plan annexé au présent décret et couvrant le territoire des villages de Keravelloc, Créach-Miloc, Ty-Carré, Traon-Lez, le Lez, Lez-Elorn, Lez-Ar-Ster, Ker Gabrielle, Ty-Ménez, Minoterie, Kerlys et les Plants de Plouneventer, dépendant de la commune de Plouneventer, canton de Landivisiau, arrondissement de Morlaix, département du Finistère, est rattachée à la commune de la Roche-Maurice (canton de Ploudiry, arrondissement de Brest, même département).

Art. 2. — Les immeubles servant à un usage public situés sur la portion de territoire rattachée deviennent la propriété de la commune de la Roche-Maurice.

Art. 3. — Les contrats de toute nature passés par les anciennes communes de Plouneventer et de la Roche-Maurice ainsi que, le cas échéant, par les syndicats intercommunaux, feront l'objet d'avenants pour en transférer les droits et les obligations aux deux communes intéressées.

Art. 4. — La répartition des dettes existant à la date de publication du présent décret sera opérée sur la base des indications cadastrales, compte tenu de la nouvelle délimitation des communes. Les dépenses relatives à l'électrification et aux chemins pourront, notamment, donner lieu à une répartition dont la proportion sera fonction des distances effectivement couvertes par les différents réseaux.

Art. 5. — Le rattachement s'effectuera avec toutes les autres conséquences qui doivent normalement en découler et notamment les suivantes: les indemnités qui pourraient être dues par les officiers publics ou ministériels bénéficiant du rattachement seront réglées à l'amiable entre les intéressés sous le contrôle du Gouvernement ou fixées par décision rendue après avis du procureur général près la cour d'appel pour les greffiers et après avis de la chambre de discipline et du tribunal pour les autres officiers publics ou ministériels.

Art. 6. — Le ministre de l'intérieur est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 15 juillet 1948.

SCHUMAN.

Par le président du conseil des ministres:
Le ministre de l'intérieur,
JULES MOCH.

Décret du 15 juillet 1948 portant nomination de membres des chambres de discipline des départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de l'intérieur,

Vu le décret du 21 mars 1919 relatif à l'administration de l'Alsace et de la Lorraine;

Vu la loi du 17 octobre 1919 relative au régime transitoire de l'Alsace et de la Lorraine;

Vu la loi du 24 juillet 1925 portant réorganisation du régime administratif des départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle;

Vu l'arrêté du 7 mai 1919 relatif à la reconstitution des chambres de discipline en Alsace et en Lorraine;

Vu l'article 93 de la loi locale du 31 mars 1873 relative au statut des fonctionnaires;

Vu la loi du 22 juillet 1923 relative au statut des fonctionnaires d'Alsace et de Lorraine;

Vu la loi du 21 février 1927 réorganisant le régime disciplinaire des fonctionnaires du cadre local;

Vu l'ordonnance du 15 septembre 1944 portant rétablissement de la légalité républicaine dans les départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle;

Vu l'ordonnance du 23 octobre 1944 portant rattachement des services d'Alsace et de Lorraine;

Vu les propositions du garde des sceaux, ministre de la justice,

Décrète:

Art. 1er. — M. Fischer, juge directeur du tribunal cantonal de Strasbourg, est nommé président de la chambre de discipline du Bas-Rhin, en remplacement de M. Lang, appelé à d'autres fonctions.

M. Bridier, contrôleur général adjoint de la sécurité sociale, est nommé membre de ladite chambre, en remplacement de M. d'Estournelles de Constant, admis à faire valoir ses droits à la retraite.

Art. 2. — Sont nommés membres de la chambre de discipline du Haut-Rhin:

M. Döll, juge au tribunal de première instance de Colmar, en remplacement de M. Ingold, admis à faire valoir ses droits à la retraite.

M. Franck (Georges), professeur au lycée de Mulhouse, en remplacement de M. Richdinger, admis à faire valoir ses droits à la retraite.

Art. 3. — Sont nommés membres de la chambre de discipline de la Moselle:

M. Wagner, juge au tribunal de première instance de Metz, en remplacement de M. Goettelmann, appelé à d'autres fonctions.

M. Faessel, inspecteur d'académie de la Moselle, en remplacement de M. Babin, appelé à d'autres fonctions.

Art. 4. — Le garde des sceaux, ministre de la justice, et le ministre de l'intérieur sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 15 juillet 1948.

SCHUMAN.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre de l'intérieur,

JULES MOCH.

Le garde des sceaux, ministre de la justice,

ANDRÉ MARIE.

Médaille d'honneur des sapeurs-pompiers (*suite*).

ORNE

Médaille de vermeil.

MM.

Chaplain (Frédéric), sapeur-tambour, corps de sapeurs-pompiers de Trun.

Médaille d'argent.

MM.

Guegan (Auguste), sergent, corps de sapeurs-pompiers de Gace.

Henri (Gaston), sous-lieutenant, corps de sapeurs-pompiers de Gace.

Moulins (Octave), sapeur-clairon, corps de sapeurs-pompiers de Gace.

PAS-DE-CALAIS

Médaille d'or.

MM.

Bigonet (Victor), caporal, corps de sapeurs-pompiers de Bapaume.

Buisine (Louis), sous-lieutenant, corps de sapeurs-pompiers de Labourse.

Candelier (Jean), caporal clairon, corps de sapeurs-pompiers de Bucquoy.

Carré (Maurice), sergent-chef, corps de sapeurs-pompiers de Burbure.

Courbot (Paul), sergent, corps de sapeurs-pompiers de Tournehem.

Dausse (Emile), sergent, corps de sapeurs-pompiers de Grandrullecourt.

Debomy (Henri), sergent, corps de sapeurs-pompiers de Vendin-le-Vieil.

Dhinnin (Firmin), sous-lieutenant, corps de sapeurs-pompiers d'Ecourt-Saint-Quentin.

Duployez (Romain), sergent, corps de sapeurs-pompiers d'Avion.

Genty (Ferdinand), tambour-major, corps de sapeurs-pompiers de Dourges.

Hochedez (Georges), lieutenant, corps de sapeurs-pompiers d'Ecourt-Saint-Quentin.

Louis (Aimable), sergent, corps de sapeurs-pompiers d'Ecourt-Saint-Quentin.

Montois (Austrégesilde), adjudant porte-drapeau, corps de sapeurs-pompiers de Brebières.

Moriaux (François), sergent, corps de sapeurs pompiers d'Ecourt-Saint-Quentin.

Médaille de vermeil.

MM.

Barré (Eugène), sergent, corps de sapeurs-pompiers d'Oisy-le-Verger.

Bontant (Henri), sapeur, corps de sapeurs-pompiers d'Anvin.

Bugnicourt (Ovide), caporal fourrier, corps de sapeurs-pompiers de Lagnicourt-Marcel.

Carpentier (Achille), sapeur, corps de sapeurs-pompiers d'Oisy-le-Verger.

Dupriez (Joseph), sapeur, corps de sapeurs-pompiers d'Oisy-le-Verger.

Facon (Charles), caporal tambour, corps de sapeurs-pompiers d'Oisy-le-Verger.

Foulon (Alfred), sapeur, corps de sapeurs-pompiers d'Anvin.

Coudu (Augustin), sous-officier, corps de sapeurs-pompiers d'Anvin.

Groux (Pierre), tambour-major, corps de sapeurs-pompiers de Divion.

Houviez (Auguste), lieutenant, corps de sapeurs-pompiers de Cherisy.

Leger (Louis), caporal tambour, corps de sapeurs-pompiers d'Oisy-le-Verger

Louys (Désiré), caporal clairon, corps de sapeurs-pompiers d'Oisy-le-Verger.

Penet (Emile), sapeur, corps de sapeurs-pompiers d'Anvin.

Petain (Ernest), adjudant-chef, corps de sapeurs-pompiers d'Aubigny-en-Artois.

Sannier (Victor), sapeur, corps de sapeurs-pompiers de Rumilly.

Toupet (François), sapeur, corps de sapeurs-pompiers de Wavans.

Vanbaleghem (François), sergent-fourrier, corps de sapeurs-pompiers de Saint-Nicolas-les-Arras.

Vasseur (Georges), sapeur, corps de sapeurs-pompiers de Rumilly.

Médaille d'argent.

MM.

Allavoine (Raphaël), sapeur, corps de sapeurs-pompiers de Villers-au-Flos.

Audegond (Louis), sapeur mécanicien, corps de sapeurs-pompiers de Bucquoy.

Beauchet (Alphonse), caporal, corps de sapeurs-pompiers de Villers-Châtel.

Beaurain (Denis), sergent, corps de sapeurs-pompiers de Tigny-Noyelle

Bedhomme (Henri), caporal, corps de sapeurs-pompiers de Biache-Saint-Vaast.

Bertrand (Emile), sous-lieutenant, corps de sapeurs-pompiers de Monchy-le-Preux.

Billiet (Georges), caporal-fourrier, corps de sapeurs-pompiers d'Anvin.

Bocquet (Arthur), sapeur, corps de sapeurs-pompiers de Grand'Rullecourt.

Bondelu (Désiré), lieutenant, corps de sapeurs-pompiers de Saulty.

Bourdrez (Paul), sergent, corps de sapeurs-pompiers d'Arras.

Bouttemy (Georges), caporal, corps de sapeurs-pompiers de Rivière.

Bouveur (Alfred), sergent, corps de sapeurs-pompiers d'Arques.

Brasier (Charles), sergent-major, corps de sapeurs-pompiers de Saulty.

Bricart (Joseph), sapeur, corps de sapeurs-pompiers de Labroye.

Bridelle (Charles), sapeur, corps de sapeurs-pompiers de Lagnicourt-Marcel.

Bridoux (Jean-Baptiste), sapeur, corps de sapeurs-pompiers de Saulty.

Bridoux (Raymond), lieutenant, corps de sapeurs-pompiers de Saulty.

Brogniart (Adolphe), sergent, corps de sapeurs-pompiers de Contes.

Broquet (Fernand), sapeur, corps de sapeurs-pompiers d'Ouve-Wirquin.

Bruchet (Emile), sapeur, corps de sapeurs-pompiers de Fressin.

Cabooter (Lucien), sapeur, corps de sapeurs-pompiers d'Huby-Saint-Leu.

Cadart (Henri), adjudant, corps de sapeurs-pompiers de Wingles.

Cagin (Lucien), sapeur, corps de sapeurs-pompiers de Rivière.

Cambron (Henri), sapeur, corps de sapeurs-pompiers de Rivière.

Campion (André), sapeur, corps de sapeurs-pompiers de Villers-Châtel.

Campion (Georges), sapeur, corps de sapeurs-pompiers de Villers-Châtel.

Capron (Georges), adjudant, corps de sapeurs-pompiers de Gouy-sous-Bellonne.

Caron (Georges), caporal clairon, corps de sapeurs-pompiers d'Huby-Saint-Leu.

Caron (Joseph), sergent, corps de sapeurs-pompiers d'Huby-Saint-Leu.

Caupain (Arthur), capitaine, corps de sapeurs-pompiers de Rivière.

Caussin (Ulysse), sergent-fourrier, corps de sapeurs-pompiers de Thièvres.

Cavignaux (Eugène), sapeur, corps de sapeurs-pompiers de Marquion.

Clarisse (Fernand), caporal, corps de sapeurs-pompiers de Wingles.

Coffigniez (Germain), sapeur, corps de sapeurs-pompiers de Thièvres.

Coffigniez (Raoul), caporal-fourrier, corps de sapeurs-pompiers de Thièvres.

Couvreur (Valentin), sapeur, corps de sapeurs-pompiers de Willencourt.

Croquelois (Alexandre), sergent, corps de sapeurs-pompiers de Beuvry.

Dachez (Emile), adjudant-chef, corps de sapeurs-pompiers d'Arras.

Danel (Raymond), sapeur, corps de sapeurs-pompiers d'Huby-Saint-Leu.

Dealet (Emile), sergent, corps de sapeurs-pompiers de Wingles.

Delabroye (Gaston), sapeur, corps de sapeurs-pompiers de Labroye.

Delacroix (François), sapeur, corps de sapeurs-pompiers de Gouy-sous-Bellonne.

Delaplace (René), caporal, corps de sapeurs pompiers de Duisans.

Delattre (Charles), sapeur, corps de sapeurs pompiers de Saint-Martin-au-Laert.

Delay (Georges), sapeur, corps de sapeurs pompiers d'Anvin.

Delcourt (Ernest), sapeur, corps de sapeurs pompiers de Gouy-sous-Bellonne.

Delmotte (Charles), sapeur, corps de sapeurs pompiers d'Houdain.

Delpierre (Léon), sapeur, corps de sapeurs pompiers de Tigny-Noyelle.

Depre (Louis), caporal fourrier, corps de sapeurs-pompiers de Wimille.

Depret (Auguste), sergent fourrier, corps de sapeurs-pompiers de Villers-Châtel.

Depretz (Louis), sapeur, corps de sapeurs-pompiers de Bailleul-Sire-Berthoult.

Desailly (Fernand), sapeur, corps de sapeurs-pompiers de Rivière.

Deshorties (Henri), sapeur, corps de sapeurs-pompiers d'Aubigny-en-Artois.

Desjardin (Eugène), sapeur, corps de sapeurs-pompiers de Boubers-sur-Canche.

Dessort (Auguste), sapeur, corps de sapeurs-pompiers de Brebières.

Dhoye (Camille), caporal, corps de sapeurs-pompiers de Montreuil-sur-Mer.

Dingreville (Louis), sapeur, corps de sapeurs-pompiers de Saulty.

Dorez (Gaston), sapeur, corps de sapeurs-pompiers de Sauchy-Lestrée.

Dorlet (Léon), sapeur, corps de sapeurs-pompiers de Saulty.

Dournel (Fernand), sous-lieutenant, corps de sapeurs-pompiers d'Anvin.

Dournel (Henri), sapeur, corps de sapeurs-pompiers d'Anvin.

Drouvin (François), caporal clairon, corps de sapeurs-pompiers d'Anvin.

Dubromel (Gaston), sergent fourrier, corps de sapeurs-pompiers de Wavans.

Duflos (Georges), sapeur, corps de sapeurs-pompiers de Fressin.

Duplouy (Alfred), sapeur, corps de sapeurs-pompiers de Fressin.

Dupont (Charles), caporal-chef, corps de sapeurs-pompiers de Labourse.

Duvivier (Edouard), sapeur, corps de sapeurs-pompiers de Tournehem.

Fauveaux (Robert), sapeur, corps de sapeurs-pompiers de Gouy-sous-Bellonne.

Fauvergue (Pierre), adjudant, corps de sapeurs-pompiers de Beuvry.

Flament (Vincent), sapeur clairon, corps de sapeurs-pompiers de Brimeux.

Flasque (Edmond), sapeur, corps de sapeurs-pompiers de Bois-Jean.

Flicourt (Gustave), sapeur, corps de sapeurs-pompiers de Labroye.
Fouble (Charles), sapeur, corps de sapeurs-pompiers de Tournehem.
Fourdrinier (Joseph), sapeur, corps de sapeurs-pompiers de Willencourt.
Frassaint (Edmond), sergent major, corps de sapeurs-pompiers de Villers-au-Flos.
Fressin (Armand), sapeur, corps de sapeurs-pompiers de Villers-Châtel.
Gallet (Charles), lieutenant, corps de sapeurs-pompiers de Chocques.
Gallet (Emile), sous-lieutenant, corps de sapeurs-pompiers de Tigny-Noyelle.
Gantois (Edouard), sapeur, corps de sapeurs-pompiers de Sauchy-Lestrée.
Garro (Antoine), sous-lieutenant, corps de sapeurs-pompiers de Brimeux.
Geron (Fernand), sapeur, corps de sapeurs-pompiers de Wavans.
Gest (Jules), sous-lieutenant, corps de sapeurs-pompiers de Montreuil-sur-Mer.
Gille (Charles), sous-lieutenant, corps de sapeurs-pompiers d'Huby-Saint-Leu.
Glachant (Louis), sapeur, corps de sapeurs-pompiers de Boubers-sur-Canche.
Gondat (Louis), sergent, corps de sapeurs-pompiers de Contes
Gorin (Albert), sapeur, corps de sapeurs-pompiers de Rivière.
Goudal (Albert), lieutenant, corps de sapeurs-pompiers de Brimeux.
Goudal (Aristide), sapeur, corps de sapeurs-pompiers de Brimeux.
Goudal (Henri), sapeur, corps de sapeurs-pompiers de Brimeux.
Goudal (Roger), sapeur, corps de sapeurs-pompiers de Brimeux.
Grard (Joseph), sapeur, corps de sapeurs-pompiers de Wingles.
Grember (Pierre), sergent fourrier, corps de sapeurs-pompiers de Rivière.
Grenier (Aimé), sergent-major, corps de sapeurs-pompiers de Rivière.
Grenier (Emile), sapeur, corps de sapeurs-pompiers de Marconnelle.
Guinot (Emile), sergent, corps de sapeurs-pompiers de Boulogne-sur-Mer.
Haccart (Léonce), sapeur, corps de sapeurs-pompiers de Villers-Châtel.
Hameau (Marceau), sergent, corps de sapeurs-pompiers de Vermelles.
Hedin (Jules), sapeur, corps de sapeurs-pompiers de Boubers-sur-Canche.
Helier (Marius), sapeur, corps de sapeurs-pompiers de Marconnelle.
Hemery (Robert), sous-lieutenant, corps de sapeurs-pompiers de Thièvres.
Hochedez (Adolphe), sapeur, corps de sapeurs-pompiers d'Ecourt-Saint-Quentin.
Huart (Albert), caporal, corps de sapeurs-pompiers de Pont-à-Vendin.
Jacquart (Rodolphe), sergent, corps de sapeurs-pompiers de Gouy-sous-Bellonne.
Lambert (Henri), caporal, corps de sapeurs-pompiers d'Arras.
Lamihaul (Louis), caporal-chef, corps de sapeurs-pompiers de Pont-à-Vendin.
Lancel (Alexandre), caporal, corps de sapeurs-pompiers de Roeux.
Lanselle (Henri), caporal, corps de sapeurs-pompiers de Roeux.
Lebran (Charles), sapeur, corps de sapeurs-pompiers de Tigny-Noyelle.
Leclercq (Joseph), caporal, corps de sapeurs-pompiers de Samer.
Lecomte (Emile), sapeur, corps de sapeurs-pompiers d'Olsy-le-Verger.
Ledru (Henri), sapeur-tambour, corps de sapeurs-pompiers de Rivière.
Ledru (Omer), sapeur, corps de sapeurs-pompiers de Grand'Rullecourt.
Lefebvre (Julien), sapeur, corps de sapeurs-pompiers de Tournehem.
Lefebvre (Paul), caporal, corps de sapeurs-pompiers de Tournehem.
Leleu (André), lieutenant, corps de sapeurs-pompiers de Wingles.
Lencaigne (Amédé), sapeur, corps de sapeurs-pompiers de Nielles-les-Bléquin.
Leroy (Albert), sapeur, corps de sapeurs-pompiers de Rivière.
Lesage (Emile), sapeur, corps de sapeurs-pompiers d'Avion.
Létoile (Arthur), brigadier, corps de sapeurs-pompiers de Contes.
Leturgez (Albert), caporal, corps de sapeurs-pompiers de Saulty.
Level (Gustave), lieutenant, corps de sapeurs-pompiers de Rivière.
Level (Henri), sapeur, corps de sapeurs-pompiers de Rivière.
Level (Julien), caporal, corps de sapeurs-pompiers de Rivière.
Louchez (Jean-Baptiste), sapeur-clairon, corps de sapeurs-pompiers de Conchy-sur-Canche.
Loye (Elie), sapeur, corps de sapeurs-pompiers de Tournehem.
Macquart (Léon), sapeur, corps de sapeurs-pompiers de Roeux.
Maillet (Charlemagne), sapeur, corps de sapeurs-pompiers de Gouy-sous-Bellonne.
Martin (Désiré), sergent-fourrier, corps de sapeurs-pompiers de Fressin.
Mathot (Marcel), sapeur, corps de sapeurs-pompiers de Saulty.
Mayeur (Ernest), caporal-clairon, corps de sapeurs-pompiers de Servins.
Mayeux (Charlemagne), sergent, corps de sapeurs-pompiers de Lens.
Merchier (Henri), sous-lieutenant, corps de sapeurs-pompiers de Villers-Châtel.
Mesureur (Georges), caporal, corps de sapeurs-pompiers de Willencourt.
Monchiet (Jean), sapeur, corps de sapeurs-pompiers de Rivière.
Muchembled (Fernand), sous-lieutenant, corps de sapeurs-pompiers de Rivière.
Oger (Marcel), sergent, corps de sapeurs-pompiers de Brimeux.
Petit (Emile), sapeur, corps de sapeurs-pompiers de Montreuil-sur-Mer.
Polard (Adrien), sapeur, corps de sapeurs-pompiers de Boubers-sur-Canche.
Ponthieu (Victorice), sapeur, corps de sapeurs-pompiers de Thièvres.
Pruvost (Charles), sergent, corps de sapeurs-pompiers de Vermelles.
Ratel (Marcel), sapeur, corps de sapeur-pompiers de Boubers-sur-Canche.
Régnier (Espérance), sapeur, corps de sapeurs-pompiers de Rocquigny.
Révillon (Robert), sapeur-clairon, corps de sapeurs-pompiers de Willencourt.
Reymbaut (Constant), sapeur, corps de sapeurs-pompiers de Roeux.
Richard (Charles), caporal, corps de sapeurs-pompiers de Gouy-sous-Bellonne.
Ronger (Paul), lieutenant, corps de sapeurs-pompiers de Contes.
Roussel (Louis), sapeur, corps de sapeurs-pompiers de Brimeux.
Rouvoy (René), sapeur, corps de sapeurs-pompiers de Thièvres.
Salle (Achille), sergent, corps de sapeurs-pompiers de Willencourt.
Saniez (Eugène), sapeur, corps de sapeurs-pompiers de Grand'Rullecourt.
Savary (Elie), sapeur, corps de sapeurs-pompiers de Tournehem.
Soudain (Gabriel), sous-lieutenant, corps de sapeurs-pompiers de Wavans.
Souilliart (Omer), sapeur, corps de sapeurs-pompiers de Rivière.
Sueur (Aristide), caporal, corps de sapeurs-pompiers de Contes.
Taffin (Ursmar), sergent, corps de sapeurs-pompiers de Chocques.
Tahon (Arthur), sapeur, corps de sapeurs-pompiers de Saulty.
Tartare (André), caporal, corps de sapeurs-pompiers de Marconnelle.
Tavernier (Gaston), sergent, corps de sapeurs-pompiers de Saulty.
Terreux (Paul), sapeur, corps de sapeurs-pompiers de Tournehem.
Thilliez (Jean-Baptiste), sergent-chef, corps de sapeurs-pompiers de Wingles.
Thomas (Augustin), sapeur, corps de sapeurs-pompiers de Rivière.
Tolrest (Eugène), sous-lieutenant, corps de sapeurs-pompiers de Nielles-les-Bléquin.
Torchy (Aimé), sapeur, corps de sapeurs-pompiers de Fressin.
Vanderaerde (Jérôme), sergent, corps de sapeurs-pompiers de Lens.
Vandereyken (René), sapeur, corps de sapeurs-pompiers de Contes.
Vassal (Raymond), caporal clairon, corps de sapeurs-pompiers de Brimeux.
Verloin (Désiré), sapeur, corps de sapeurs-pompiers de Bailleul-Sire-Berthoult.
Vidor (Maurice), caporal, corps de sapeurs-pompiers de Vimille.
Vigoureux (Albert), sergent, corps de sapeurs-pompiers de Boulogne-sur-Mer.
Vimeux (Charles), caporal, corps de sapeurs-pompiers de Wavans.
Vlerick (Jules), sapeur, corps de sapeurs-pompiers de Pont-à-Vendin.
Voyez (Pierre), sapeur clairon, corps de sapeurs-pompiers de Monchy-le-Preux.
Werquin (Fernand), caporal, corps de sapeurs-pompiers de Wingles.
Wiart (Anthime), sapeur, corps de sapeurs-pompiers d'Ecourt-Saint-Quentin.
Widehen (Abel), sapeur, corps de sapeurs-pompiers de Licques.
Wiendselle (Pierre), sergent-chef de clique, corps de sapeurs-pompiers de Vimy.
Wilmort (Maurice), sergent, corps de sapeurs-pompiers de Villers-au-Flon.
Wimart (Noël), sapeur, corps de sapeurs-pompiers de Willencourt.

PUY-DE-DOME

Médaille d'or.

MM.

Duclos (Pierre), adjudant, corps de sapeurs-pompiers de Maringues.
Laborieux (Guillaume), caporal tambour, corps de sapeurs-pompiers de Saint-Bonnet-ès-Allier.

Médaille de vermeil.

MM.

Charbonnier (Bonnet), sergent, corps de sapeurs-pompiers de Billom.
Coulon (Paul), lieutenant, corps de sapeurs-pompiers de Sayat.
Gras (Jean), adjudant, corps de sapeurs-pompiers de Billom.
Lastique (Maurice), sous-lieutenant, corps de sapeurs-pompiers de Mauzun.
Mathevon (Pierre), sergent, corps de sapeurs-pompiers d'Ambert.
Prat (Joseph), lieutenant, corps de sapeurs-pompiers d'Ambert.
Varnat (Louis), lieutenant, corps de sapeurs-pompiers de Billom.
Vigeral (Jean), sapeur professionnel, corps de sapeurs-pompiers de Clermont-Ferrand.

Médaille d'argent.

MM.

Alexandre (Pierre), sapeur, corps de sapeurs-pompiers de Varennes-sur-Morge.
Ameil (Jean), sapeur, corps de sapeurs-pompiers d'Enval.
Ardaillon (Antoine), sergent-major, corps de sapeurs-pompiers de Sayat.
Barron (Eugène), caporal, corps de sapeurs-pompiers de Saint-Gervais-d'Auvergne.
Batteux (Marius), sergent fourrier, corps de sapeurs-pompiers de Saint-Angel.
Beland (Antoine), sergent, corps de sapeurs-pompiers d'Egliseneuve-près-Billom.
Bertrand (Joseph), sergent, corps de sapeurs-pompiers de Martres-sur-Morge.
Besson (Antonin), sergent, corps de sapeurs-pompiers de Saint-André-le-Coq.
Bonnemoy (Francisque), sapeur, corps de sapeurs-pompiers d'Escoutoux.

Bouchet (Jean), sapeur mécanicien, corps de sapeurs-pompiers d'Ennezat.
Bourdier (Antonin), lieutenant, corps de sapeurs-pompiers d'Aubiat.
Bourdier (Gilbert), sergent, corps de sapeurs-pompiers de Montcel.
Boyer (Pierre), sapeur, corps de sapeurs-pompiers de Mazayes.
Brosson (Jean-Baptiste), sapeur, corps de sapeurs-pompiers d'Enval.
Brugière (Germain), sergent, corps de sapeurs-pompiers de Laps
Brunel (André), sapeur clairon, corps de sapeurs-pompiers de Saint-Ignat.
Buisson (Georges), caporal tambour, corps de sapeurs-pompiers de Maringues.
Chambaron (Pierre), caporal, corps de sapeurs-pompiers de Blanzat
Champagnol (Léon), caporal, corps de sapeurs-pompiers de Saint-Angel.
Champeyroux (Albert), lieutenant, corps de sapeurs-pompiers de Montcel.
Chapelle (Henri), sapeur, corps de sapeurs-pompiers de Laps.
Chaput (Germain), sapeur clairon, corps de sapeurs-pompiers de Saint-Ignat.
Chassangre (Jules), sergent, corps de sapeurs-pompiers d'Escoutoux.
Chauffour (Félix), lieutenant, corps de sapeurs-pompiers de Randan.
Chigros (Auguste), lieutenant, corps de sapeurs-pompiers d'Egliseneuve près Billom.
Choffrut (Gilbert), sapeur, corps de sapeurs-pompiers de Martres-de-Veyre.
Chrétien (Pierre), sapeur, corps de sapeurs-pompiers d'Enval.
Cohade (Jean), sapeur, corps de sapeurs-pompiers de Mazayes.
Collonge (Albert), sapeur, corps de sapeurs-pompiers de Celles-sur-Durolle.
Constant (Joseph), sapeur, corps de sapeurs-pompiers de Saint-Ignat.
Cordier (Mathieu), caporal, corps de sapeurs-pompiers de Celles-sur-Durolle.
Costille (Paul), sapeur, corps de sapeurs-pompiers de Laps.
Crouzeix (Michel), sapeur, corps de sapeurs-pompiers de Mazayes.
Daurat (Léon), caporal, corps de sapeurs-pompiers d'Arlanc.
Deat (Michel), caporal, corps de sapeurs-pompiers de Sayat.
Degoile (Jean), sapeur, corps de sapeurs-pompiers d'Egliseneuve près Billom.
Delavet (Joseph), sapeur, corps de sapeurs-pompiers d'Egliseneuve-près-Billom.
Delphaut (Marcel), sous-lieutenant, corps de sapeurs-pompiers de Saint-Gervazy.
Depailler (Antoine), sergent fourrier, corps de sapeurs-pompiers de Laps.
Derne (Alexis), sapeur, corps de sapeurs-pompiers de Busseol.
Derne (Jean-B.), sous-lieutenant, corps de sapeurs-pompiers de Busseol.
Desliards (Jacques), sapeur clairon, corps de sapeurs-pompiers de Vertaizon.
Dissard (Marcel), sapeur, corps de sapeurs-pompiers de Saint-Germain-l'Herm.
Ducher (Hippolyte), sapeur, corps de sapeurs-pompiers de Busseol.
Ducros (Jean), sergent fourrier, corps de sapeurs-pompiers de Vassel.
Duprat (Jean-B.), caporal fourrier, corps de sapeurs-pompiers d'Egliseneuve près Billom.
Duprat (Joseph), sapeur, corps de sapeurs-pompiers d'Egliseneuve près Billom.
Etard (Annet), sapeur clairon, corps de sapeurs-pompiers de Châteaugay.
Favaudon (Antoine), sapeur tambour, corps de sapeurs-pompiers de Montcel.
Fredot (Auguste), sapeur, corps de sapeurs-pompiers de Martres-de-Veyre.
Frier (Henri), sergent-major, corps de sapeurs-pompiers de Chateldon.
Fournier (Jules), sapeur, corps de sapeurs-pompiers de Mauzun.
Gaillat (Louis), sapeur, corps de sapeurs-pompiers d'Escoutoux.
Garachon (Antoine), sapeur, corps de sapeurs-pompiers de Saint-Gervais-d'Auvergne.
Garde (Eugène), adjudant, corps de sapeurs-pompiers de Montcel.
Guérin (Maurice), caporal, corps de sapeurs-pompiers de Martres-sur-Morge.
Grange (Antoine), sapeur, corps de sapeurs-pompiers d'Egliseneuve près Billom.
Gremy (Marcel), sapeur clairon, corps de sapeurs-pompiers de Chateldon.
Goutay (Pierre), lieutenant, corps de sapeurs-pompiers d'Escoutoux.
Jarles (Maxime), sapeur chauffeur, corps de sapeurs-pompiers de Riom (à titre posthume).
Jourde (Henri), sous-lieutenant, corps de sapeurs-pompiers de Saint-Ignat.
Jouvet (Jean), sergent, corps de sapeurs-pompiers de Busseol.
Jury (Denis), sapeur, corps de sapeurs-pompiers de Brenat.
Laborieux (Basile), sapeur, corps de sapeurs-pompiers de Laps.
Lajoux (Charles), sergent, corps de sapeurs-pompiers d'Orcet.
Laroche (Antonin), sapeur, corps de sapeurs-pompiers de Martres-de-Veyre.
Lavest (Marius), sergent-chef, corps de sapeurs-pompiers d'Escoutoux.
Lecuyer (Maxime), sapeur, corps de sapeurs-pompiers de Saint-Gervais-d'Auvergne.
Legrand (Adolphe), sapeur, corps de sapeurs-pompiers de Mauzun.
Lery (Gilbert), sergent, corps de sapeurs-pompiers de Chazelles.
Levigne (Henri), sapeur, corps de sapeurs-pompiers d'Escoutoux.
Mage (Marius), sapeur, corps de sapeurs-pompiers de Brenat.
Mallaret (Sylvain), caporal clairon, corps de sapeurs-pompiers de Celles-sur-Durolle.
Marion (Henri), sergent, corps de sapeurs-pompiers de Saint-Nectaire.
Martin (Joseph), sapeur, corps de sapeurs-pompiers de Martres-de-Veyre.
Mancourt (Antoine), sergent, corps de sapeurs-pompiers de Brenat.
Mazeyrat (Raymond), caporal, corps de sapeurs-pompiers de Saint-Nectaire.
Meaille (Antoine), sapeur, corps de sapeurs-pompiers de Martres-de-Veyre.
Menier (Alphonse), sergent, corps de sapeurs-pompiers d'Egliseneuve-près-Billom.
Merle (Maurice), caporal clairon, corps de sapeurs-pompiers de Saint-Gervazy.
Midon (André), sapeur, corps de sapeurs-pompiers de Martres-de-Veyre.
Mioche (Louis), sapeur clairon, corps de sapeurs-pompiers de Mazayes.
Mioche (Lucien), sergent clairon, corps de sapeurs-pompiers de Blanzat.
Misson (Félix), sapeur, corps de sapeurs-pompiers d'Escoutoux.
Montabrun (Jean), sapeur, corps de sapeurs-pompiers de Job.
Morel (Guillaume), sapeur clairon, corps de sapeurs-pompies de Celles-sur-Durolle.
Morge (Elie), sapeur, corps de sapeurs-pompiers d'Enval.
Mouly (Jacques), caporal, corps de sapeurs-pompiers de Mazayes.
Mouly (J.-B.), sapeur, corps de sapeurs-pompiers d'Egliseneuve-près-Billom.
Neuville (J.-B.), sapeur, corps de sapeurs-pompiers des Martres-d'Artières.
Oursaire (Alexis), sergent, corps de sapeurs-pompiers de Chambon-sur-Lac.
Papon (René), sous-lieutenant, corps de sapeurs-pompiers de Châteauneuf-les-Bains.
Parret (Marius), sapeur, corps de sapeurs-pompiers de Busseol.
Payrat (Jean-Marie), sapeur, corps de sapeurs-pompiers de Job.
Peronnet Alphonse), capitaine, corps de sapeurs-pompiers d'Aubiat.
Perrier (Pierre), sapeur, corps de sapeurs-pompiers d'Ambert.
Plaloux (Maurice), caporal, corps de sapeurs-pompiers d'Egliseneuve-près-Billom.
Pimant (Marcel), sergent fourrier, corps de sapeurs-pompiers de Perrier.
Pinet (Armand), sapeur, corps de sapeurs-pompiers de Brenat.
Pireyre (Antoine), sapeur, corps de sapeurs-pompiers de Mauzun.
Plasse (Joseph), caporal, corps de sapeurs-pompiers de Vassel.
Poux (Antoine), sapeur, corps de sapeurs-pompiers de Mazayes.
Pradier (Constant), sapeur, corps de sapeurs-pompiers de Laps.
Puyfoulhoux (Louis), sapeur, corps de sapeurs-pompiers d'Egliseneuve-près-Billom.
Rochefort (Emmanuel), sapeur, corps de sapeurs-pompiers de Mazayes.
Rochefort (Etienne), sapeur, corps de sapeurs-pompiers de Mazayes.
Rochefort (J.-B.), sergent, corps de sapeurs-pompiers de Mazayes.
Rochon (Francisque), sapeur, corps de sapeurs-pompiers de Martres-d'Artières.
Roussel Ciquard (André), lieutenant, corps de sapeurs-pompiers de Laps.
Sabatier (Jean), sapeur, corps de sapeurs-pompiers d'Egliseneuve-près-Billom.
Salis (Antoine), caporal, corps de sapeurs-pompiers de Saint-Bonnet-les-Allier.
Sauret (Léon), sergent, corps de sapeurs-pompiers de Montcel.
Serre (Léon), sapeur, corps de sapeurs-pompiers de Saint-Gervais-d'Auvergne.
Sezzano (Yves), sapeur, corps de sapeurs-pompiers d'Ambert.
Simondet (Alphonse), sous-lieutenant, corps de sapeurs-pompiers d'Issoire.
Tardif (Joseph), sapeur, corps de sapeurs-pompiers de Mazayes.
Theillon (Antoine), sapeur clairon, corps de sapeurs-pompiers de Vertaizon.
Tixier (Jacques), sous-lieutenant, corps de sapeurs-pompiers d'Aubiat.
Travers (Jean), sapeur, corps de sapeurs-pompiers d'Orcet.
Vacher (J.-B.), sous-lieutenant, corps de sapeurs-pompiers de Laps.
Voisset (Francisque), sapeur, corps de sapeurs-pompiers de Laps.
Ytournel (Jean), sapeur, corps de sapeurs-pompiers de Celles-sur-Durolle.

PYRENEES (BASSES-)

Médaille d'argent.

MM.

Abadie (Etienne), caporal, corps de sapeurs-pompiers de Pontacq.
Bagalciague (Jean), sapeur, corps de sapeurs-pompiers de Mauléon.
Barrère (Joseph), caporal-chef, corps de sapeurs-pompiers de Pontacq.
Barrère (Paul), sapeur, corps de sapeurs-pompiers de Pontacq.
Bergerot (Jean-Marie), lieutenant, corps de sapeurs-pompiers d'Arette.
Biscay (Pierre), sapeur, corps de sapeurs-pompiers d'Arette.
Bordagaray (Léon), sergent, corps de sapeurs-pompiers de Mauléon.
Chouvac (Jean-Baptiste), sapeur, corps de sapeurs-pompiers d'Arette.
Couchou-Meillot (Edmond), caporal, corps de sapeurs-pompiers de Nay.
Darremon (Henri), sapeur mécanicien, corps de sapeurs-pompiers de Nay.
Dorcillier (Louis), sergent-chef, corps de sapeurs-pompiers de Pau.
Dulamond (Joseph), sergent, corps de sapeurs-pompiers de Bayonne.
Erecalt (Jean-Baptiste), adjudant, corps de sapeurs-pompiers de Mauléon.

Escale (Edouard), caporal, corps de sapeurs-pompiers d'Arudy.
Espel (Jean-Baptiste), caporal, corps de sapeurs-pompiers de Mauléon.
Esperaber (Jean-Pierre), caporal, corps de sapeurs-pompiers d'Accous.
Etchegoyhen (Pierre), lieutenant, corps de sapeurs-pompiers de Mauléon.
Fleche (Joseph), sapeur, corps de sapeurs-pompiers de Pontacq.
Haramboure (Pierre), lieutenant, corps de sapeurs-pompiers de Ciboure.
Haristouy (Jean-Marie), caporal, corps de sapeurs-pompiers d'Arette.
Haritchecort (Pierre), adjudant-chef, corps de sapeurs-pompiers de Mauléon.
Jimenez (Ignacio), sapeur, corps de sapeurs-pompiers de Mauléon.
Joffre (Jean), lieutenant corps de sapeurs-pompiers de Lagor.
Laborde (Aurélien), lieutenant, corps de sapeurs-pompiers d'Arzacq.
Laborde (Pierre), caporal, corps de sapeurs-pompiers d'Arzacq.
Lacamoire (Joseph), sergent, corps de sapeurs-pompiers de Nay.
Laffargue (Pierre), sapeur, corps de sapeurs pompiers de Mauléon.
Laffatigue (François), sapeur, corps de sapeurs pompiers d'Arette.
Lagrave (Jean-Baptiste), sapeur, corps de sapeurs-pompiers d'Arette.
Lambert (François), caporal, corps de sapeurs-pompiers de Mauléon.
Landarabilco (Jean), sergent, corps de sapeurs-pompiers de Mauléon.
Laouna (Victor), sapeur, corps de sapeurs-pompiers d'Arette.
Latournerie (Alfred), sapeur, corps de sapeurs-pompiers d'Arette.
Latournerie (Henri), sergent, corps de sapeurs pompiers d'Arette.
Lembeye (Jean-Baptiste), sapeur, corps de sapeurs-pompiers de Mauléon.
Lescoute (Pierre), sergent, corps de sapeurs-pompiers de Sauveterre-de-Béarn.
Lopez (Victor), caporal, corps de sapeurs-pompiers de Mauléon.
Loumena (Jean-Baptiste), sapeur, corps de sapeurs-pompiers d'Izeste.
Malterre (René), lieutenant, corps de sapeurs-pompiers de Nay.
Mellado (Joseph), sapeur, corps de sapeurs-pompiers d'Oloron.
Minvielle (Pierre), sapeur, corps de sapeurs pompiers de Mauléon.
Mirande (Jean), sergent, corps de sapeurs-pompiers d'Izeste.
Momas (Paul), sapeur, corps de sapeurs pompiers d'Arzacq.
Mondon (Justin), sapeur, corps de sapeurs-pompiers d'Arzacq.
Morlanne (Jean-Baptiste), sapeur, corps de sapeurs-pompiers de Sauveterre-de-Béarn.
Mounicou (Antoine), caporal, corps de sapeurs-pompiers de Laruns.
Mur (Bernard), sapeur, corps de sapeurs pompiers de Mauléon.
Noussitou (Jean-Pierre), sapeur, corps de sapeurs-pompiers d'Arette.
Paro (Jean-Baptiste), sapeur, corps de sapeurs-pompiers de Mauléon.
Pauzat (Pierre), caporal, corps de sapeurs-pompiers d'Arette.
Peret (Joseph), sergent, corps de sapeurs-pompiers d'Oloron.
Solanille (Charles), sergent, corps de sapeurs-pompiers d'Arette.
Terren (Florent), caporal, corps de sapeurs-pompiers d'Oloron.
Teule (Léon), sapeur, corps de sapeurs-pompiers de Sauveterre-de-Béarn.
Tilhet (Henri), sapeur, corps de sapeurs-pompiers d'Arzacq.
Vidart (Jean), sapeur, corps de sapeurs-pompiers de Mauléon.
Vidart (Pierre), caporal, corps de sapeurs-pompiers de Mauléon.

PYRENEES (HAUTES-)

Médaille d'argent.

MM.
Aragnouet (Baptiste), sergent, corps de sapeurs-pompiers de Bagnères-de-Bigorre.
Boyrie (Jean-Louis), sapeur, corps de sapeurs-pompiers de Soulom.
Castarraingt (Gustave), sapeur, corps de sapeurs-pompiers de Rabastens-de-Bigorre.
Courtadet (Jean), sapeur, corps de sapeurs-pompiers de Soulom.
Dejeanne (Jean-Marie), lieutenant, corps de sapeurs-pompiers de Bagnères-de-Bigorre.
Duplelx (Auguste), caporal, corps de sapeurs-pompiers de Soulom.
Duthu (Maurice), caporal, corps de sapeurs-pompiers de Cauterets.
Gabin (Joseph), lieutenant, corps de sapeurs-pompiers de Luz.
Labasse (Henri), caporal, corps de sapeurs-pompiers de Cauterets.
Lassalde (François), caporal, corps de sapeurs-pompiers de Soulom.
Mathieu (Louis), lieutenant, corps de sapeurs-pompiers de Soulom.
Mun (Simon), sapeur, corps de sapeurs-pompiers de Soulom.
Mun (François), sergent, corps de sapeurs-pompiers de Soulom.
Poueymidanet (Joseph), sapeur, corps de sapeurs-pompiers de Luz-Saint-Sauveur.
Roques (Théodore), lieutenant, corps de sapeurs-pompiers de Rabastens-de-Bigorre.
Salledebat (Albert), sapeur, corps de sapeurs-pompiers de Soulom.
Valentin (Auguste), sapeur, corps de sapeurs pompiers de Soulom.

PYRENEES-ORIENTALES

Médaille d'argent.

MM.
Arano (Antoine), sapeur, corps de sapeurs-pompiers de Perpignan.
Auriol (Marius), sapeur, corps de sapeurs-pompiers de Maury.
Bataille (Joseph), sapeur mécanicien, corps de sapeurs-pompiers de Caudies-de-Fenouillèdes.
Dauriac (Jean-Baptiste), sapeur, corps de sapeurs-pompiers de Caudies-de-Fenouillèdes.
Debat (Ernest), sapeur, corps de sapeurs-pompiers de Caudies-de-Fenouillèdes.
Debat (François), sapeur, corps de sapeurs-pompiers de Caudies-de-Fenouillèdes.
Mournet (Jean), sapeur, corps de sapeurs-pompiers de Maury.
Rey (Pascal), sous-lieutenant, corps de sapeurs-pompiers de Caudies-de-Fenouillèdes
Rius (Jean), caporal, corps de sapeurs-pompiers de Finestret.
Roge (Raymond), sergent, corps de sapeurs-pompiers de Caudies-de-Fenouillèdes.
Subreville (Raymond), sergent, corps de sapeurs-pompiers de Maury.
Vayre (Auguste), sapeur, corps de sapeurs-pompiers de Fenouillèdes.
Villa (Joseph), caporal, corps de sapeurs-pompiers de Perpignan.

RHIN (BAS-)

Médaille d'or.

MM.
Braeunig (Georges), sous-lieutenant, corps de sapeurs-pompiers d'Oberbronn.
Dutter (Léon), sous-lieutenant, corps de sapeurs-pompiers de Witternheim.
Fischer (Louis), lieutenant, corps de sapeurs-pompiers d'Oberbronn.
Hertfelder (Eugène), adjudant, corps de sapeurs-pompiers de Kertzfeld.
Houtmann (Jean-Baptiste), lieutenant, corps de sapeurs-pompiers de Russ.
Kaiser (Victor), caporal, corps de sapeurs-pompiers de Truchtersheim.
Rhein (Emile), commandant honoraire, corps de sapeurs-pompiers de Schiltigheim.
Schaeffer (Louis), lieutenant, corps de sapeurs-pompiers d'Ostwald.
Schmidt (Charles), sergent, corps de sapeurs-pompiers de Wolfisheim.
Schoettel (Jean), sergent, corps de sapeurs-pompiers de Vendenheim.
Scholt (Jean), lieutenant, corps de sapeurs-pompiers de Lingolsheim.
Schultz (Edmond), lieutenant, corps de sapeurs-pompiers de Stotzheim.

Médaille de vermeil.

MM.
Jilli (Auguste), sergent, corps de sapeurs-pompiers de Marlenheim.
Kaiser (Charles), sergent-major, corps de sapeurs-pompiers d'Hanganbieten.
Lorber (Alphonse), sergent, corps de sapeurs-pompiers d'Ebersheim.
Mosser (Léon), sapeur, corps de sapeurs-pompiers de Neubois.
Weiss (Ignace), sergent, corps de sapeurs-pompiers d'Ebersheim.

Médaille d'argent.

MM.
Amann (Georges), sapeur, corps de sapeurs-pompiers de Strasbourg.
Amberg (Chrétien), sapeur, corps de sapeurs pompiers de Drulingen.
Andres (Chrétien), sergent fourrier, corps de sapeurs-pompiers de Geudertheim.
Andres (Emile), sapeur, corps de sapeurs-pompiers de Meistratzheim.
Andlauder (Charles), caporal tambour, corps de sapeurs-pompiers de Rosheim.
Andlauer (Charles-E.), sergent, corps de sapeurs-pompiers de Kertzfeld.
Baader (Michel), caporal, corps de sapeurs-pompiers de la Walck.
Baltz (Joseph), caporal, corps de sapeurs-pompiers de la Walck.
Baltzer (Michel), sapeur, corps de sapeurs pompiers de Imbsheim.
Bastian (Emile), caporal, corps de sapeurs-pompiers de la Walck.
Bauer (Ernest), caporal, corps de sapeurs-pompiers de la Walck.
Bauer (Georges), sous-lieutenant, corps de sapeurs-pompiers de Lampertheim.
Bertrand (Edy), sergent-chef, corps de sapeurs-pompiers de la Walck.
Beyer (Joseph), sergent, corps de sapeurs-pompiers de Mutzig.
Bickel (Albert), sergent, corps de sapeurs-pompiers d'Oberbronn.
Biehler (Joseph), sergent, corps de sapeurs-pompiers de la Walck.
Biehler (Alphonse), caporal, corps de sapeurs-pompiers de la Walck.
Biero (Joseph), sapeur, corps de sapeurs-pompiers de Meistrazheim.
Binder (Charles), sapeur, corps de sapeurs-pompiers de Sessenheim.
Bisch (Eugène), sous-lieutenant, corps de sapeurs-pompiers de Rossfeld.
Blum (Emile), sapeur, corps de sapeurs-pompiers de Marckolsheim.
Braeunig (Bernard), sergent-chef, corps de sapeurs-pompiers d'Oberbronn.
Brion (Jacques), sergent, corps de sapeurs-pompiers de Diedendorf.
Bronner (Georges), sapeur, corps de sapeurs-pompiers d'Ingenheim.
Busser (Louis), sapeur, corps de sapeurs-pompiers de la Walck
Busser (Michel), sapeur, corps de sapeurs-pompiers de la Walck.
Caspar (Joseph), sapeur, corps de sapeurs-pompiers de Willgottheim.
Caspar (Léon), caporal, corps de sapeurs-pompiers de Friedolsheim.
Criqui (Albert), sapeur, corps de sapeurs pompiers d'Ettendorf.
Cromer (Michel), sapeur, corps de sapeurs-pompiers de Willgottheim.

Dambach (Alfred), sapeur, corps de sapeurs-pompiers de Rossfeld.
Dambach (Damien), sapeur, corps de sapeurs-pompiers de Rossfeld.
Dambach (Lucien), sapeur, corps de sapeurs-pompiers de Rossfeld.
Dauger (Joseph), caporal corps de sapeurs-pompiers de la Walck
Deess (Louis), caporal, corps de sapeurs-pompiers de Sarre-Union.
Dentinger (Albert), sapeur, corps de sapeurs-pompiers de Gougenheim.
Denu (Léon), sapeur, corps de sapeurs-pompiers de la Walck.
Dibling (Joseph), sergent, corps de sapeurs-pompiers d'Ettendorf.
Diebold (Charles), sapeur clairon, corps de sapeurs-pompiers de Truchtersheim.
Diebold (Sébastien), sous-lieutenant, corps de pompiers de Rumersheim.
Dorsi (Gustave), sergent-chef, corps de sapeurs-pompiers de Strasbourg.
Drach (Alphonse), sapeur, corps de sapeurs-pompiers de Gougenheim.
Dresch (Joseph), sapeur, corps de sapeurs-pompiers de Durningen.
Dreyfus (Eugène), sapeur, corps de sapeurs-pompiers de Rossfeld.
Dreyfus (Laurent), sapeur, corps de sapeurs-pompiers de Rossfeld.
Duchmann (Charles), capitaine, corps de sapeurs-pompiers de la Walch.
Ebersold (Georges), sous-lieutenant, corps de sapeurs-pompiers de Duntzenheim.
Ebersolt (Charles), caporal, corps de sapeurs-pompiers de Bischheim.
Ehretsmann (Emile), sapeur, corps de sapeurs-pompiers de Weinbourg.
Eichacker (Philippe), sapeur, corps de sapeurs-pompiers de Lampertheim.
Eibel (Joseph), sapeur, corps de sapeurs-pompiers de Reichshoffen.
Elles (Philippe), sapeur, corps de sapeurs-pompiers de Marlenheim.
Eisenschmidt (Charles), sergent clairon, corps de sapeurs-pompiers d'Oberbronn.
Faber (Eugène), sapeur, corps de sapeurs-pompiers de Marckolsheim.
Faulhaber (Philippe), caporal, corps de sapeurs-pompiers de Krautwiller.
Feld (Aloyse), sapeur, corps de sapeurs-pompiers de Sarrewerden.
Finck (Charles), sapeur, corps de sapeurs-pompiers de Diedendorf.
Fischer (Alfred), caporal, corps de sapeurs-pompiers de Gerstheim.
Fischer (Louis), caporal, corps de sapeurs-pompiers d'Oberbronn
Fournaise (Jérôme), sapeur, corps de sapeurs-pompiers d'Ettendore.
Frankinet (Eugène), sergent, corps de sapeurs-pompiers de Mutzig.
Frick (Eugène), sapeur, corps de sapeurs-pompiers de Rossfeld.
Friederich (Henri), sapeur, corps de sapeurs-pompiers de Durningen.
Froysz (Eugène), sapeur, corps de sapeurs-pompiers d'Ittenheim.
Frindel (Fernand), sapeur, corps de sapeurs-pompiers de Meistratzheim.
Fritsch (Joseph), caporal, corps de sapeurs-pompiers de Meistratzheim.
Fritsch (Léon), sapeur, corps de sapeurs-pompiers de Friedolsheim.
Fritsch (Joseph), sergent, corps de sapeurs-pompiers de Friedolsheim.
Fritsch (Georges), adjudant, corps de sapeurs-pompiers de Rumersheim.
Gantzer (Antoine), sergent, corps de sapeurs-pompiers d'Ettendorf.
Gerber (Joseph), sergent, corps de sapeurs-pompiers de Saint-Jean-Saverne.
Goerg (Joseph), sergent, corps de sapeurs-pompiers de Marckolsheim.
Goetz (Eugène), sous-lieutenant, corps de sapeurs-pompiers d'Ingenheim.
Goetz (Georges), caporal, corps de sapeurs-pompiers de Krautwiller.
Greiner (Nicolas), sapeur, corps de sapeurs-pompiers d'Adamswiller.
Gries (Joeseph), sergent, corps de sapeurs-pompiers de Gougenheim.
Grosjean (Antoine), sous-lieutenant, corps de sapeurs-pompiers de Lampertheim.
Gross (Jean), sapeur, corps de sapeurs-pompiers d'Ingenheim.
Grub (Louis), sapeur, corps de sapeurs-pompiers de Drulingen.
G'Styr (Eugène), sergent, corps de sapeurs-pompiers d'Oberbronn.
Guntzburger (Charles), sergent, corps de sapeurs-pompiers d'Hilsenheim.
Halbwachs (Alfred), sapeur, corps de sapeurs-pompiers de Friedolsheim.
Hamm (Georges), sapeur, corps de sapeurs-pompiers d'Hoerdt.
Hamm (Michel), caporal, corps de sapeurs-pompiers d'Ingenheim.
Hamm (Jacques), caporal, corps de sapeurs-pompiers de Geudertheim.
Hammer (Jacques), sergent, corps de sapeurs-pompiers de Gries.
Hammer (Emile), sapeur, corps de sapeurs-pompiers de Gries.
Hasselmann (Albert), sapeur, corps de sapeurs-pompiers de Gougenheim.
Hauss (Adolphe), sapeur, corps de sapeurs-pompiers de Durningen.
Heckel (Albert), lieutenant, corps de sapeurs-pompiers de la Walck.
Heckmann (Joseph), sergent, corps de sapeurs-pompiers de Dalhenheim.
Heinrich (Frédéric), sapeur, corps de sapeurs-pompiers de la Walck (à titre posthume).
Heller (Alfred), sapeur, corps de sapeurs-pompiers de Strasbourg.
Henni (Charles), sapeur, corps de sapeurs-pompiers de Geudertheim
Henni (Georges), sergent, corps de sapeurs-pompiers de Geudertheim.
Henni (Jacques), caporal, corps de sapeurs-pompiers de Geudertheim.
Hisler (Xavier), sergent-chef, corps de sapeurs-pompiers de Steige.
Hoch (Chétien), sergent, corps de sapeurs-pompiers de Sarre-Union.
Hochstetter (Chétien), sapeur, corps de sapeurs-pompiers de Geudertheim.
Hoff (Georges), sapeur, corps de sapeurs-pompiers de Lampertheim.
Hohl (Joseph), sapeur, corps de sapeurs-pompiers de Reichshoffen
Holdermann (Henri), sergent, corps de sapeurs-pompiers de la Walck.
Humann (Jean), caporal, corps de sapeurs-pompiers d'Imbsheim.
Hurstel (Alfred), sapeur, corps de sapeurs-pompiers de Rossfeld.
Hurstel (Léon), sapeur, corps de sapeurs-pompiers de Rossfeld.
Furstel (Louis), sapeur, corps de sapeurs-pompiers de Rossfeld.
Hurstel (Alfred), lieutenant, corps de sapeurs-pompiers de Rossfeld.
Husselstein (Paul), sapeur, corps de sapeurs-pompiers d'Ostwald.
Iltis (Michel), sapeur, corps de sapeurs-pompiers de la Walck.
Imbs (Oscar), sapeur, corps de sapeurs-pompiers de Friedolsheim.
Jenn (Ernest), caporal, corps de sapeurs-pompiers de la Walck.
Jesel (Eugène), sapeur, corps de sapeurs-pompiers de Gries.
Johner (Georges), sergent, corps de sapeurs-pompiers de la Walck.
Jost (Joseph), sergent, corps de sapeurs-pompiers de Durningen.
Jund (Charles), sergent, corps de sapeurs-pompiers de Gries.
Jund (Georges), sapeur, corps de sapeurs-pompier sde Gries.
Jungmann (Albert), sergent-chef, corps de sapeurs-pompiers de la Walck.
Jungmann (Louis), caporal, corps de sapeurs-pompiers de la Walck.
Kaiser (Henri), sergent, corps de sapeurs-pompiers de Bischwiller.
Kapp (Henri), sapeur clairon, corps de sapeurs-pompiers de Truchtersheim.
Karcher (Charles), sergent, corps de sapeurs-pompiers d'Hengenbieten.
Karcher (Georges), lieutenant, corps de sapeurs-pompiers d'Imbsheim.
Kern (Auguste), sergent clairon, corps de sapeurs-pompiers de Gries.
Kern (Charles), caporal, corps de sapeurs-pompiers de Gries.
Kiffel (Emile), sapeur, corps de sapeurs-pompiers de Bischheim.
Kirschner (Aloyse), sergent, corps de sapeurs-pompiers de la Walck.
Kleinclaus (Charles), adjudant, corps de sapeurs-pompiers de la Walck.
Kleinclaus (Emile), caporal, corps de sapeurs-pompiers de la Walck.
Kleinclaus (Louis), capitaine, corps de sapeurs-pompiers de la Walck (à titre posthume).
Kleinmann (Eugène), sergent, corps de sapeurs-pompiers de Gambsheim.
Kling (Eugène), sergent, corps de sapeurs-pompiers de la Walck.
Koeffer (Jean), sapeur, corps de sapeurs-pompiers de Marckolsheim.
Kopp (Matern), caporal, corps de sapeurs-pompiers d'Oberbronn.
Kretz (Charles), sapeur, corps de sapeurs-pompiers de Witternheim.
Kronbacher (Charles), sapeur, corps de sapeurs-pompiers de Bischheim.
Kuhn (Charles), sapeur, corps de sapeurs-pompiers de Bischwiller.
Kuhn (Laurent), sapeur, corps de sapeurs-pompiers de Gougenheim.
Kuntz (Emile), lieutenant, corps de sapeurs-pompiers d'Oswald.
Kustler (Charles), caporal, corps de sapeurs-pompiers de la Walck.
Laeng (Joseph), caporal, corps de sapeurs-pompiers de Reichstett.
Lallmand (Louis), sapeur, corps de sapeurs-pompiers de Sessenheim.
Lehmann (Charles), sergent-chef professionnel, corps de sapeurs-pompiers de Strasbourg.
Leicher (Joseph), sapeur, corps de sapeurs-pompiers de Rossfeld.
Lejeune (Charles), sapeur, corps de sapeurs-pompiers de Willgottheim.
Leobold (Eugène), caporal, corps de sapeurs-pompiers de Neubois.
Linck (Joseph), caporal, corps de sapeurs-pompiers d'Ostwald.
Loewenguth (Charles), sergent, corps de sapeurs-pompiers d'Oberbronn.
Loth (Joseph), sapeur, corps de sapeurs-pompiers de Willgottheim.
Loth (Eugène), sapeur, corps de sapeurs-pompiers de Willgottheim.
Lux (Joseph), lieutenant, corps de sapeurs-pompiers de Gougenheim.
Maetz (Joseph), sergent fourrier, corps de sapeurs-pompiers d'Altorf.
Maetz (Joseph), sapeur clairon, corps de sapeurs-pompiers de Rosheim.
Mahler (Charles), caporal, corps de sapeurs-pompiers de la Walck.
Malaise (Martin), caporal, corps de sapeurs-pompiers de Neuviller.
Martz (Victor), sergent, corps de sapeurs-pompiers de Willgottheim.
Martzloff (Henri), sapeur, corps de sapeurs-pompiers de Drulingen.
Martzloff (Louis), sapeur, corps de sapeurs-pompiers de Drulingen.
Martzloff (Philippe), sergent, corps de sapeurs-pompiers de Drulingen.
Martzloff (Robert), sapeur, corps de sapeurs-pompiers de Drulingen.

Marzolf (Georges), caporal, corps de sapeurs-pompiers d'Ingenheim.
Matty (Jacques), sapeur, corps de sapeurs-pompiers de Diedendorf.
Mertzwiller (Georges), sapeur, corps de sapeurs-pompiers de Strasbourg.
Meyer (Eugène), sapeur, corps de sapeurs-pompiers d'Haguenau.
Meyer (Eugène), sergent-chef, corps de sapeurs-pompiers de la Walck.
Meyer (Louis), sapeur, corps de sapeurs-pompiers de Gambsheim.
Michel (Georges), sapeur, corps de sapeurs-pompiers de Friedolsheim.
Mochel (Frédéric), sapeur, corps de sapeurs-pompiers de Sessenheim.
Mossbach (Denis), sapeur, corps de sapeurs-pompiers de Friedolsheim.
Muller (Athon), caporal, corps de sapeurs-pompiers d'Adamswiller.
Muller (Xavier), sapeur, corps de sapeurs-pompiers de Marlenheim.
Muller (Xavier), caporal, corps de sapeurs-pompiers de Muhlbach-sur-Bruche.
Munder (Jules), caporal, corps de sapeurs-pompiers de Strasbourg.
Munsch (Edouard), caporal, corps de sapeurs-pompiers de Lohr.
Nebel (Rémy), sapeur, corps de sapeurs-pompiers de la Walck.
Neff (André), sapeur, corps de sapeurs-pompiers de Meistratzheim.
Negele (Charles), sous-lieutenant, corps de sapeurs-pompiers de Gries.
North (Jaques), caporal, corps de sapeurs-pompiers d'Ittenheim.
Olix (Georges), sapeur, corps de sapeurs-pompiers de Krautwiller.
Osswald (Edouard), sapeur, corps de sapeurs-pompiers d'Adamswiller.
Osswald (Guillaume), sapeur, corps de sapeurs-pompiers d'Adamswiller.
Ostermann (Alfred), caporal, corps de sapeurs-pompiers d'Eckbolsheim.
Peter (Jean), caporal, corps de sapeurs-pompiers de Geudertheim.
Pfligersdorffer (Georges), sapeur, corps de sapeurs-pompiers de Marckolsheim.
Quirin (Frédéric), lieutenant, corps de sapeurs-pompiers de Weyer.
Reisacher (Charles), sapeur, corps de sapeurs-pompiers de Strasbourg.
Rieger (Henri), sapeur, corps de sapeurs-pompiers de Diedendorf.
Riemer (Chrisoste), caporal, corps de sapeurs-pompiers d'Ettendorf.
Rinckwald (Joseph), sapeur, corps de sapeurs-pompiers de Rossfeld.
Ritter (Alphonse), sergent-chef, corps de sapeurs-pompiers de la Walck.
Ritter (Aloyse), sergent, corps de sapeurs-pompiers de la Walck.
Ritter (Jacques), sapeur, corps de sapeurs-pompiers de Geudertheim.
Ritter (Michel), sapeur, corps de sapeurs-pompiers de Lampertheim.
Roser (Georges), caporal, corps de sapeurs-pompiers de Geudertheim.
Roser (Georges), sergent, corps de sapeurs-pompiers de Geudertheim.
Rothong (Léon), sergent, corps de sapeurs-pompiers de Russ.
Ruhm (Charles), caporal clairon, corps de sapeurs-pompiers d'Imbsheim.
Rusch (Henri), lieutenant, corps de sapeurs-pompiers de Durningen.
Saas (Lucien), sapeur, corps de sapeurs-pompiers de Rossfeld.
Schamberger (Emile), caporal, corps de sapeurs-pompiers de Marckolsheim.
Schamberger (Charles), sapeur, corps de sapeurs-pompiers de Marckolsheim.
Scheidecker (Henri), sous-lieutenant, corps de sapeurs-pompiers de Fouday.
Schertzer (Frédéric), sapeur, corps de sapeurs-pompiers d'Ilkirch-Graffenstaden.
Schmitt (Chrétien), sapeur, corps de sapeurs-pompiers de Geudertheim.
Schneider (Charles), sergent, corps de sapeurs-pompiers de Marlenheim.
Schneider (René), sapeur, corps de sapeurs-pompiers de Strasbourg.
Schoch (Albert), sapeur, corps de sapeurs-pompiers de Gerstheim.
Schoch (Philippe), caporal, corps de sapeurs-pompiers d'Hangenbieten.
Schrodi (François), sapeur, corps de sapeurs-pompiers de Rossfeld.
Schroetter (Alphonse), sapeur, corps de sapeurs-pompiers de Marckolsheim.
Schunster (Louis), caporal, corps de sapeurs-pompiers de Marckolsheim.
Schweyer (Jean), sapeur, corps de sapeurs-pompiers d'Ingenheim.
Schwing (Charles), sergent, corps de sapeurs-pompiers de Diedendorf.
Seemann (Eugène), sapeur, corps de sapeurs-pompiers de Willgottheim.
Siefer (Michel) sergent, corps de sapeurs-pompiers d'Imbsheim.
Speeg (Charles), lieutenant, corps de sapeurs-pompiers de Gries.
Spiess (Louis), lieutenant, corps de sapeurs-pompiers de Kertzfeld.
Staub (Henri), sapeur, corps de sapeurs-pompiers de Diedendorf.
Stengel (Charles), sous-lieutenant, corps de sapeurs-pompiers de Sessenheim.
Striebel (Albert), sapeur, corps de sapeurs-pompiers de Bischheim.
Strub (Louis), sapeur, corps de sapeurs-pompiers de Meistratzheim.
Trappler (Charles), sapeur, corps de sapeurs-pompiers de Marlenheim.
Tusch (Pierre), caporal, corps de sapeurs-pompiers de Sarre-Union.
Vetter (Edmond), sapeur, corps de sapeurs-pompiers de Meistratzheim.
Voelkel (Frédéric), sapeur, corps de sapeurs-pompiers de Sessenheim.
Vogt (Georges), sous-lieutenant, corps de sapeurs-pompiers de Griès.
Waechter (Louis), sergent, corps de sapeurs-pompiers de la Walck.
Weber (Henri), sapeur, corps de sapeurs-pompiers de Drulingen.
Weinstein (Ernest), caporal, corps de sapeurs-pompiers de Sarre-Union.
Weitz (Georges), sapeur, corps de sapeurs-pompiers de Krautwiller.
Wencker (Joseph), sapeur, corps de sapeurs-pompiers de Durningen.
Wendling (Charles), sapeur, corps de sapeurs-pompiers de Weinbourg.
Wendling (Jacques), sapeur, corps de sapeurs-pompiers de Duntzenheim.
Wendling (Léon), clairon, corps de sapeurs-pompiers de Friedolsheim.
Wenger (Charles), sapeur, corps de sapeurs-pompiers d'Adamswiller.
Wepfer (Joseph), sapeur, corps de sapeurs-pompiers de Marckolsheim.
Werle (Eugène), caporal, corps de sapeurs-pompiers de Griès.
Wernert (Joseph), sergent, corps de sapeurs-pompiers de Gambsheim.
Wessner (Joseph), caporal, corps de sapeurs-pompiers de la Walck.
Westermeyer, caporal, corps de sapeurs-pompiers de Reichshoffen.
Wethl (Albert), caporal, corps de sapeurs-pompiers d'Adamswiller.
Weyh (Victor), sergent, corps de sapeurs-pompiers de Marckolsheim.
Weyl (Louis), sapeur, corps de sapeurs-pompiers de Durningen.
Willer (Henri), sapeur, corps de sapeurs-pompiers de Strasbourg.
Wolff (Chrétien), sapeur, corps de sapeurs-pompiers de Geudertheim.
Wolff (Jacques), sergent fourrier, corps de sapeurs-pompiers de Geudertheim.
Wolff (Louis), sous-lieutenant, corps de sapeurs-pompiers de Drulingen.
Wolff (Philippe), sous-lieutenant, corps de sapeurs-pompiers de Geudertheim.
Zaenger (Louis), sapeur, corps de sapeurs-pompiers de Diedendorf.
Zeiger (Charles), sergent, corps de sapeurs-pompiers de Reichstett.
Zimmer (Charles), sapeur, corps de sapeurs-pompiers d'Ingenheim.
Zimmer (Emile), sous-lieutenant, corps de sapeurs-pompiers de Sarrewerden.
Zimmermann (Emile), sapeur, corps de sapeurs-pompiers de Lohr.
Zuber (Joseph), sapeur, corps de sapeurs-pompiers de Marlenheim.

RHIN (HAUT-)

Médaille d'or.

MM.

Andres (Joseph), caporal tambour, corps de sapeurs-pompiers de Mulhouse.
Berna (Henri), caporal, corps de sapeurs-pompiers de Wintzenheim.
Haim (Arthur), caporal, corps de sapeurs-pompiers de Carspach.
Hangarter (Joseph), sapeur, corps de sapeurs-pompiers de Kaysersberg.
Mann (Jacques), sous-lieutenant, corps de sapeurs-pompiers de Weltolsheim.
Meyer (Auguste), sergent, corps de sapeurs-pompiers de Soultz.
Peter (Henri), sapeur, corps de sapeurs-pompiers d'Uffholtz.
Pelildemange (Charles), sapeur, corps de sapeurs-pompiers du Bonhomme.
Rubrecht (Joseph), sergent, corps de sapeurs-pompiers de Turckheim.
Ruhl Mann (Georges), lieutenant, corps de sapeurs-pompiers de Rodern.
Schmitt (Ernest), sergent, corps de sapeurs-pompiers de Zillisheim.
Stentz (Charles), adjudant, corps de sapeurs-pompiers de Weltolsheim.

Médaille de vermeil.

MM.

Arnold (Ernest), sergent, corps de sapeurs-pompiers d'Husseren-Wesserling.
Bury (Joseph), lieutenant, corps de sapeurs-pompiers d'Oderen.
Florence (Victor), sergent, corps de sapeurs-pompiers du Bonhomme.
Furling (Joseph), caporal, corps de sapeurs-pompiers de Riedisheim
Herrmann (Auguste), sergent, corps de sapeurs-pompiers de Wintzenheim.
Koeberlé (Jules), sapeur, corps de sapeurs-pompiers de Rodern.
Meyer (Jean-Baptiste), caporal, corps de sapeurs-pompiers de Wintzenheim.
Meyer (Joseph), sous-lieutenant, corps de sapeurs-pompiers de Wintzenheim.
Munsch (Alphonse), sergent, corps de sapeurs-pompiers d'Oderen.
Munsch (Eugène), sergent, corps de sapeurs-pompiers de Fellering.
Stadelmann (Albert), caporal, corps de sapeurs-pompiers d'Oderen.
Zind (Xavier), sergent, corps de sapeurs-pompiers de Wintzenheim.

Médaille d'argent.

MM.

Antony (Emile), sergent, corps de sapeurs-pompiers d'Oberentzen.
Antony (Joseph), sergent fourrier, corps de sapeurs-pompiers d'Oberentzen.
Baechelen (Erasme), sapeur, corps de sapeurs-pompiers d'Uffholtz.
Baechelen (Joseph), lieutenant, corps de sapeurs-pompiers d'Uffholtz.
Baecher (Paul), lieutenant, corps de sapeurs-pompiers d'Eschbach-au-Val.
Baldensperger (Eric), lieutenant, corps de sapeurs-pompiers de Kunheim
Barth (Jean), adjudant, corps de sapeurs-pompiers de Gunsbach.
Barth (Joseph), caporal, corps de sapeurs-pompiers de Carspach.

Barthlen (Joseph), sapeur, corps de sapeurs-pompiers d'Uffholtz.
Baur (Guillaume), sapeur, corps de sapeurs-pompiers de Saint-Louis.
Bihl (Louis), adjudant, corps de sapeurs-pompiers de Riedisheim.
Bilger (Marcel), sapeur, corps de sapeurs-pompiers d'Helfrantzkirch.
Bleicher (Charles), sergent, corps de sapeurs-pompiers de Bergheim.
Boeglen (Henri), adjudant, corps de sapeurs-pompiers d'Aspach-le-Bas.
Boeglin (Oscar), sapeur, corps de sapeurs-pompiers d'Helfrantzkirch.
Braendel (Ernest), adjudant, corps de sapeurs-pompiers de Colmar.
Braesch (Marc), sergent, corps de sapeurs-pompiers de Sondernach.
Braun (Louis), sergent, corps de sapeurs-pompiers d'Helfrantzkirch.
Bretz-Jaeggy (Joseph), caporal, corps de sapeurs-pompiers d'Oberentzen.
Bretz-Schmitt (Joseph), caporal, corps de sapeurs-pompiers d'Oberentzen.
Bronner (Jean), sergent, corps de sapeurs-pompiers de Sondernach.
Bruckert (Ernest), sergent, corps de sapeurs-pompiers d'Husseren-Wesserling.
Burgunder (Philippe), caporal, corps de sapeurs-pompiers d'Oderen.
Dangel (Laurent), sergent fourrier, corps de sapeurs-pompiers de Cernay.
Dierstein (Emile), sergent, corps de sapeurs-pompiers d'Eschbach-au-Val.
Dirrig (Camille), sous-lieutenant, corps de sapeurs-pompiers de Fislis.
Doebelin (Alphonse), caporal, corps de sapeurs-pompiers d'Oltingue.
Dolfus (Martin), sergent, corps de sapeurs-pompiers d'Herrlisheim.
Durringer (Charles), sous-lieutenant, corps de sapeurs-pompiers d'Appenwihr.
Egler (Aîné), sergent, corps de sapeurs-pompiers d'Oderen.
Ernst (Xavier), sapeur, corps de sapeurs-pompiers d'Oberentzen.
Florance (Ernest), caporal, corps de sapeurs-pompiers du Bonhomme.
Florence (Eugène), sapeur, corps de sapeurs-pompiers du Bonhomme.
Florence (Jean-Baptiste), sapeur, corps de sapeurs-pompiers du Bonhomme .
Florence (Jérome), sergent, corps de sapeurs-pompiers du Bonhomme.
Florence (Paul), sapeur, corps de sapeurs-pompiers du Bonhomme.
Fischer (Frédéric), sergent professionnel, corps de sapeurs-pompiers de Colmar.
Frantz (Auguste), sapeur, corps de sapeurs-pompiers d'Helfrantzkirch.
Frantz (Emile), sapeur, corps de sapeurs-pompiers d'Helfrantzkirch.
Frantz (Joseph), sapeur, corps de sapeurs-pompiers d'Helfrantzkirch.
Frantz (Louis), sapeur, corps de sapeurs-pompiers d'Helfrantzkirch.
Freitag (Ignace), sapeur, corps de sapeurs-pompiers d'Helfrantzkirch.
Freitag (Joseph), sergent, corps de sapeurs-pompiers d'Helfrantzkirch.
Fuchs (Charles), sapeur, corps de sapeurs-pompiers d'Appenwihr.
Gaerthner (René), sergent, corps de sapeurs-pompiers d'Herrlisheim.
Gehin (Emile), sapeur, corps de sapeurs-pompiers d'Oderen.
Georges (Louis), sapeur, corps de sapeurs-pompiers du Bonhomme.
Gerig (Marcel), sous-lieutenant, corps de sapeurs-pompiers de Zimmerbach.
Golly (Emile), sapeur, corps de sapeurs-pompiers de Fellering.
Golly (Léon), sous-lieutenant, corps de sapeurs-pompiers d'Oderen.
Grosskopf (Justin), sapeur, corps de sapeurs-pompiers d'Helfrantzkirch.
Gutleben (Joseph), sapeur, corps de sapeurs-pompiers d'Oberentzen.
Haen (Paul), caporal, corps de sapeurs-pompiers de Saint-Hippolyte.
Hartmann (Joseph), sergent, corps de sapeurs-pompiers de Carspach.
Hassenfratz (Georges), sapeur, corps de sapeurs-pompiers de Niederentzen.
Hattstatt (Charles), sapeur, corps de sapeurs-pompiers d'Helfrantzkirch.
Hauptmann (Emile), sapeur, corps de sapeurs-pompiers d'Uffholtz.
Hegy (Auguste), sapeur, corps de sapeurs-pompiers d'Oberentzen.
Hegy (Jean-Jacques), sapeur, corps de sapeurs-pompiers d'Oberentzen.
Hegy (Joseph), sapeur, corps de sapeurs-pompiers d'Oberentzen.
Heinis (Arnold), sapeur, corps de sapeurs-pompiers de Fislis.
Heinis (Joseph), sapeur, corps de sapeurs-pmpiers de Fislis.
Heinis (Louis), sapeur, corps de sapeurs-pompiers de Fislis.
Heinrich (Pierre), capitaine, corps de sapeurs-pompiers de Soultz.
Hoenner (Antoine), lieutenant, corps de sapeurs-pompiers de Winkel.
Hueber (Albert), sergent, corps de sapeurs-pompiers de Wettolsheim.
Hundsbuckler (Ernest), lieutenant honoraire, corps de sapeurs-pompiers d'Husseren-Wesserling.
Husser (Alfred), sapeur, corps de sapeurs-pompiers d'Horbourg.
Iltis (Nicolas), sergent, corps de sapeurs-pompiers de Sondernach.
Iltis (Thiebaut), sergent, corps de sapeurs-pompiers de Sondernach.
Jaegy (Christophe), sapeur, corps de sapeurs-pompiers d'Oberhergheim.
Jaeggy (Emile), sapeur, corps de sapeurs-pompiers de Niederentzen.
Jehin (Emile), sapeur, corps de sapeurs-pompiers du Bonhomme.
Jenny (Joseph), sapeur, corps de sapeurs-pompiers de Niederentzen.
Kaehlin (Alphonse), sapeur, corps de sapeurs-pompiers d'Hegenheim.
Kauffmann (Antoine), adjudant, corps de sapeurs-pompiers d'Ingersheim.
Keiflin Joseph), sapeur, corps de sapeurs-pompiers de Bartenheim.
Keiflin (Lucien), sergent, corps de sapeurs-pompiers de Bartenheim.
Keller (Xavier), sapeur, corps de sapeurs-pompiers de Niederentzen.
Kessler (Emile), clairon, corps de sapeurs-pompiers de Masevaux.
Kessler (René), sergent, corps de sapeurs-pompiers de Mulhouse.
Klein (Charles), caporal, corps de sapeurs-pompiers de Michelbach-le-Haut.
Knecht (Joseph), sergent, corps de sapeurs-pompiers de Zimmerbach.
Knoery (Frédéric), sergent, corps de sapeurs-pompiers d'Eschbach-au-Val.
Koebele (Albert), caporal, corps de sapeurs-pompiers de Mulhouse.
Koehl (Alphonse), sergent, corps de sapeurs-pompiers de Masevaux.
Koehl (François), caporal, corps de sapeurs-pompiers de Fellering.
Koehl (Pierre), sapeur, corps de sapeurs-pompiers d'Oderen.
Kopp (Victor), caporal, corps de sapeurs-pompiers de Niedermorschwihr.
Kroener (Joseph), sapeur, corps de sapeurs-pompiers de Burnhaupt-le-Bas.
Lehmann (Lucien), sapeur, corps de sapeurs-pompiers de Schweighouse.
Libis (Alphonse), sapeur, corps de sapeurs-pompiers de Fislis.
Libis (Joseph), sergent, corps de sapeurs-pompiers de Fislis.
Leischer (Joseph), caporal, corps de sapeurs-pompiers de Murbach.
Liermann (Henri), sergent, corps de sapeurs-pompiers d'Aspach-le-Bas.
Lorang (Alfred), sergent, corps de sapeurs-pompiers d'Ingersheim.
Lorang (Victor), sous-lieutenant, corps de sapeurs-pompiers d'Ingersheim.
Luttenbacher (Emile), clairon, corps de sapeurs-pompiers d'Oderen.
Manigold (Charles), sapeur, corps de sapeurs-pompiers de Masevaux.
Mergy (Joseph), sapeur, corps de sapeurs-pompiers d'Hirsingue.
Merian (Emile), caporal, corps de sapeurs-pompiers d'Oberentzen.
Meyer (André), sergent, corps de sapeurs-pompiers de Fortschwihr.
Meyer (Joseph), caporal, corps de sapeurs-pompiers de Schweighouse.
Meyer (Georges), sergent, corps de sapeurs-pompiers de Kuenheim.
Meyer (Paul), sergent, corps de sapeurs-pompiers de Saint-Hippolyte.
Michel (Emile), caporal, corps de sapeurs-pompiers d'Herrlisheim.
Mona (Albert), sapeur, corps de sapeurs-pompiers de Fislis.
Mona (Arnold), sapeur, corps de sapeurs-pompiers de Fislis.
Monsch (Victor), sergent professionnel, corps de sapeurs-pompiers de Colmar.
Muller (Eugène), sergent, corps de sapeurs-pompiers de Fislis.
Muller (Eugène), sapeur, corps de sapeurs-pompiers de Mulhouse.
Muller (Florian), caporal, corps de sapeurs-pompiers de Fislis.
Munch (Henri), sapeur, corps de sapeurs-pompiers de Fislis.
Munch (Joseph), sergent, corps de sapeurs-pompiers de Michelbach-le-Haut.
Mura (Antoine), adjudant, corps de sapeurs-pompiers d'Oderen.
Mura (Auguste), caporal clairon, corps de sapeurs-pompiers de Fellering.
Mutterer (Joseph), sergent, corps de sapeurs-pompiers de Saint-Louis.
Nachbaur (Xavier), caporal, corps de sapeurs-pompiers de Schweighouse.
Noppert (Auguste), caporal, corps de sapeurs-pompiers de Zillisheim.
Nussbaum (César), sapeur, corps de sapeurs-pompiers d'Helfrantzkirch.
Nussbaum (Emile), sapeur, corps de sapeurs-pompiers de Masevaux.
Nussbaumer (Henri), lieutenant, corps de sapeurs-pompiers de Fislis.
Obrecht (Emile), sergent-chef, corps de sapeurs-pompiers de Kuenheim.
Petitdemange (André), sergent, corps de sapeurs-pompiers du Bonhomme.
Ramstein (Jules), clairon, corps de sapeurs-pompiers de Wattwiller.
Rapp (Alfred), sapeur, corps de sapeurs-pompiers de Sierentz.
Rapp (Armand), lieutenant, corps de sapeurs-pompiers d'Helfrantzkirch.
Rapp (Camille), sapeur, corps de sapeurs-pompiers d'Helfrantzkirch.
Rapp (Gérard), sapeur, corps de sapeurs-pompiers d'Helfrantzkirch.
Regin (Louis), caporal tambour, corps de sapeurs-pompiers de Kaysersberg.
Rey (Alphonse), sapeur, corps de sapeurs-pompiers de Fislis.
Rey (Auguste), sapeur, corps de sapeurs-pompiers de Fislis.
Rey (Georges), sergent, corps de sapeurs-pompiers de Fislis.
Rey (Justin), caporal, corps de sapeurs-pompiers de Fislis.
Rey (Paul), sapeur, corps de sapeurs-pompiers de Fislis.
Richert (Martin), sergent, corps de sapeurs-pompiers d'Eschbach-au-Val.
Rimelen (Camille), sapeur, corps de sapeurs-pompiers de Schweighouse.
Rimelen (Joseph), sergent, corps de sapeurs-pompiers de Schweighouse.

Ritter (Joseph), sergent, corps de sapeurs-pompiers de Village-Neuf.
Ritter (Martin), lieutenant, corps de sapeurs-pompiers de Sondernach.
Rittimann (Alfred), sapeur, corps de sapeurs-pompiers de Niederentzen.
Roth (Charles), sapeur, corps de sapeurs-pompiers de Fislis.
Ruffio (Armand), sapeur, corps de sapeurs-pompiers de Cernay.
Schaeffer (Georges), sergent-chef, corps de sapeurs-pompiers d'Appenwihr.
Schaffner (Eugène), sapeur, corps de sapeurs-pompiers de Schweighouse.
Schagène (Emile), sapeur, corps de sapeurs-pompiers d'Uffholtz.
Schelcher (Auguste), sergent-chef professionnel, corps de sapeurs-pompiers de Colmar.
Scherlen (René), sergent, corps de sapeurs-pompiers de Fellering.
Schmitt (Benjamin), sous-lieutenant, corps de sapeurs-pompiers d'Oberentzen.
Schmitt (Georges), sergent, corps de sapeurs-pompiers de Michelbach-le-Haut.
Schmitt (Joseph), caporal, corps de sapeurs-pompiers d'Oberentzen.
Schmitt (Jean-Baptiste), caporal, corps de sapeurs-pompiers d'Oberentzen.
Schruoftoneger (Emile), sergent, corps de sapeurs-pompiers d'Aspach-le-Bas.
Schwartz (Joseph), caporal-fourrier, corps de sapeurs-pompiers de Zimmerbach.
Schweitzer (Edouard), sapeur, corps de sapeurs-pompiers d'Helfrantzkirch.
Schweitzer (Eugène), sapeur, corps de sapeurs-pompiers d'Helfrantzkirch.
Schweitzer (Charles), sapeur, corps de sapeurs-pompiers d'Helfrantzkirch.
Sieffert (Joseph), lieutenant, corps de sapeurs-pompiers de Cernay.
Spinhirny (Ernest), sapeur, corps de sapeurs-pompiers de Michelbach-le-Haut.
Spinnhirny (Charles), clairon, corps de sapeurs-pompiers de Mulhouse.
Stachle (Auguste), sapeur, corps de sapeurs-pompiers de Wintzenheim.
Stahl (Léon), sergent, corps de sapeurs-pompiers de Thannenkirch.
Stehlin (Henri), sergent, corps de sapeurs-pompiers d'Huningue.
Sturchler (Victor), caporal, corps de sapeurs-pompiers d'Helfrantzkirch.
Syda (François), caporal, corps de sapeurs-pompiers d'Herrlisheim.
Tschamber (Eugène), sapeur, corps de sapeurs-pompiers d'Helfrantzkirch.
Wagner (Joseph), caporal, corps de sapeurs-pompiers de Soultz.
Walch (Victor), caporal, corps de sapeurs-pompiers de Carspach.
Walcker (Robert), sapeur, corps de sapeurs-pompiers d'Eschbach-au-Val.
Walgenwitz (Marcel), sergent, corps de sapeurs-pompiers de Lauw.
Weiss (Albert), chef de corps, corps de sapeurs-pompiers d'Oberentzen.
Weiss (Joseph), sergent, corps de sapeurs-pompiers d'Oberentzen.
Wendlinger (Joseph), caporal, corps de sapeurs-pompiers de Seppois-le-Bas.
Wessang (Léon), lieutenant, corps de sapeurs-pompiers d'Ingersheim.
Wicky (Othon), sergent, corps de sapeurs-pompiers d'Hegenheim.
Willig (Camille), sapeur, corps de sapeurs-pompiers de Fislis.
Wolgensinger (Edouard), sapeur, corps de sapeurs-pompiers de Michelbach-le-Haut.
Zumbiehl (Alphonse), sergent, corps de sapeurs-pompiers d'Oberentzen.
Zumbiehl (Eugène), sergent-chef, corps de sapeurs-pompiers d'Oberentzen.
Zumbiehl (Joseph), sous-lieutenant, corps de sapeurs-pompiers d'Oberentzen.
Zumbiehl (Oscar), sapeur, corps de sapeurs-pompiers d'Oberentzen.

(A suivre.)

MINISTÈRE DES FINANCES ET DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES

Dévolution des actions de la Banque internationale à Luxembourg acquises par l'ennemi pendant l'occupation.

Le ministre des finances et des affaires économiques et le ministre des affaires étrangères,

Vu l'ordonnance du 12 novembre 1943 prise pour l'application de la déclaration des Nations unies du 5 janvier 1943 sur la nullité des actes de spoliation accomplis par l'ennemi ou sous son contrôle;

Vu l'ordonnance du 9 juin 1945 portant troisième application de l'ordonnance du 12 novembre 1943 sur la nullité des actes de spoliation et édictant la nullité des actes de spoliation accomplis par l'ennemi à son profit;

Vu le décret n° 45-1640 du 23 juillet 1945;

Vu l'ordonnance de référé prise par le président du tribunal civil de la Seine en date du 29 mai 1947, signifiée au ministre des finances le 29 décembre 1947 constatant la nullité de la cession par la banque de l'Union parisienne de 17.780 actions de la Banque internationale, ayant son siège à Luxembourg, au profit de la Dresdner Bank;

Vu l'avis émis dans sa séance du 8 mars 1948 par la commission spéciale interministérielle instituée par l'article 3 de l'ordonnance du 9 juin 1945 et le décret d'application du 23 juillet 1945 susvisés,

Arrêtent:

Art. 1er. — L'Etat renonce à exercer le droit qu'il tient de l'article 3 de l'ordonnance du 9 juin 1945 de décider le transfert à son profit de 17.780 actions de la Banque internationale, ayant son siège à Luxembourg, acquises par l'ennemi pendant l'occupation.

Art. 2. — Le directeur des finances extérieures au ministère des finances et le directeur des accords techniques au ministère des affaires étrangères sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 28 juin 1948.

Le ministre des finances et des affaires économiques,
Pour le ministre et par autorisation:
Le directeur du cabinet,
JACQUES DONNEDIEU DE VABRES.

Pour le ministre des affaires étrangères:
Le directeur du cabinet,
PIERRE-LOUIS FALAIZE.

Cours normaux de certains légumes et de certains fruits pour le mois de juillet 1948.

Le sous-secrétaire d'Etat aux affaires économiques et le sous-secrétaire d'Etat à l'agriculture,

Vu la loi n° 46-2140 du 4 octobre 1946 accordant à l'Etat le droit d'acquisition prioritaire sur les denrées alimentaires, et notamment l'article 3 relatif aux dispositions en matière de constatation des cours normaux des denrées

Après consultation des organismes les plus représentatifs des producteurs, des négociants, des consommateurs,

Arrêtent:

En vue d'achats prioritaires:

Art. 1er. — Les cours normaux reconnus pour les haricots verts, beurrés et mange-tout, les haricots à écosser, les artichauts, les tomates, les pêches, les prunes et les raisins, à la sortie de l'exploitation agricole de production sont fixés comme suit, au quintal:

Légumes.	Du 17 au 20 juillet 1948.	Du 21 au 31 juillet 1948.
Haricots verts	3.900 F.	2.800 F.
Haricots beurre et mange-tout	4.800	3.900
Haricots à écosser	5.050	4.150
Artichauts avec tige ne dépassant pas 6 cm	4.300	4.300
Artichauts avec tige de plus de 6 cm	3.300	3.300
Tomates	3.500	2.500

Fruits.	Du 17 au 31 juillet 1948.
Pêches:	
10 à 15 fruits au kilogramme	5.350 F.
Plus de 15 fruits au kilogramme	3.750
Prunes en vrac:	
Reine-Claude	6.400
Mirabelles	5.400
Autres prunes	3.900
Raisins, à partir du 20 juillet 1948	6.000 F.

Art. 2. — Pour les légumes et les fruits désignés à l'article 1er ci-dessus, les cours normaux constatés magasin de l'expéditeur ou sur wagon-départ sont constitués par la somme des éléments suivants:

1° Le cours normal à la production tel qu'il est fixé à l'article 1er ci-dessus;
2° La marge de l'expéditeur;
3° Eventuellement, une marge pour l'amortissement d'emballage;
4° Eventuellement, une marge de conditionnement.

La marge du grossiste expéditeur est fixée en valeur absolue de la façon suivante, aux 100 kg, y compris la taxe sur les transactions:

Légumes.	
Haricots verts	250 F.
Haricots à écosser	200
Artichauts	250
Tomates	250

Fruits.	
Pêches en cagette:	
10 à 15 fruits	250 F.
Plus de 15 fruits	200
Prunes en vrac	200
Raisin	250

La marge pour amortissement d'emballage est fixée en valeur absolue, de la façon suivante, aux 100 kg:

Légumes.	
Haricots verts, beurre et mangetout	150 F.
Haricots à écosser	100
Artichauts	120
Tomates	120

Fruits.	
Pêches	400 F.
Prunes en vrac	100
Raisin	250

La marge de conditionnement est fixée en valeur absolue, de la façon suivante, aux 100 kg:

Légumes.	
Haricots verts	60 F.
Haricots beurre et mangetout	60
Haricots à écosser	30
Artichauts	60
Tomates	60

Fruits.	
Pêches	300 F.
Prunes en vrac	100
Raisin	200

Art. 3. — Pour les légumes et les fruits désignés à l'article 1er, les cours normaux au stade grossiste destinataire sont constitués par la somme des éléments suivants:

1° Le cours normal reconnu magasin-expéditeur ou sur wagon-départ comportant, éventuellement, des marges pour amortissement d'emballage et de conditionnement;

2° Les frais réels de transport et de camionnage;

3° La marge du grossiste destinataire fixée en valeur absolue, de la façon suivante, aux 100 kg:

Légumes.

Haricots verts	800 F.
Haricots beurre et mangetout	800
Haricots à écosser	600
Artichauts	500
Tomates	500

Fruits.

Pêches:	
10 à 15 fruits au kilogramme	1.100 F.
Plus de 15 fruits au kilogramme	750
Prunes	700
Raisin	800

Ces marges couvrent la freinte de route et la taxe sur les transactions.

Art. 4. — Pour les mêmes légumes et fruits, les cours normaux constatés au stade de détail sont constitués par la somme des éléments suivants:

1° Le cours normal constaté au stade grossiste destinataire;

2° La marge de détail fixée en valeur absolue, par dérogation aux dispositions de l'arrêté n° 19 538 du 21 mai 1948, au taux suivant:

Légumes.

Au kilogramme.

Haricots verts, beurre et mangetout	12 F.
Haricots à écosser	11
Artichauts	10
Tomates	11

Fruits.

Au kilogramme.

Pêches de 11 à 15 fruits au kilogramme	16 F.
Pêches plus de 15 fruits au kilogramme	14
Prunes en vrac	12
Raisin	16

Art. 5. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 16 juillet 1948.

Le sous-secrétaire d'Etat aux affaires économiques,
FÉLIX GAILLARD.

Le sous-secrétaire d'Etat à l'agriculture,
YVON COUDÉ DU FORESTO.

Délai de non-revente des voitures automobiles neuves.

Le ministre des finances et des affaires économiques,

Vu l'acte dit loi du 27 août 1940 portant réglementation de la circulation automobile, et notamment son article 3, maintenu provisoirement en vigueur;

Vu l'acte dit arrêté du 24 décembre 1940 instituant un régime de licences pour l'achat de véhicules automobiles neufs;

Vu l'arrêté du 23 août 1946 portant réduction à deux ans de la durée d'incessibilité des véhicules neufs soumis au régime de licences d'achat,

Arrête:

Art. 1er. — A dater de la publication du présent arrêté, les voitures de tourisme pourront être revendues à l'expiration d'un délai d'un an à compter de la date de délivrance de la carte grise.

Art. 2. — Les voitures de tourisme dont le récépissé de déclaration, dit « carte grise », porte la mention de non-revente pour une durée de deux ans pourront être rétrocédées à l'expiration du délai d'un an à compter du jour de la délivrance de la carte grise.

Art. 3. — L'arrêté du 23 août 1946 est abrogé.

Art. 4. — Le ministre des finances et des affaires économiques est chargé de l'application du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 16 juillet 1948.

Pour le ministre des finances et des affaires économiques et par délégation:

Le sous-secrétaire d'Etat aux affaires économiques,
FÉLIX GAILLARD.

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

Approbation des comptes définitifs de gestion d'organismes corporatifs agricoles dissous.

Par arrêté ministériel du 8 juillet 1948, sont approuvés les comptes définitifs de gestion transmis par l'administrateur provisoire de la corporation nationale paysanne et concernant les organismes agricoles suivants, dont la dissolution a été opérée ou maintenue en application de l'ordonnance du 12 octobre 1944:

1° Union régionale corporative agricole du Cher;

2° Syndicats corporatifs agricoles excédentaires de la Haute-Marne;

3° Union régionale corporative agricole des Bouches-du-Rhône;

4° Union régionale corporative agricole du Nord;

5° Union régionale corporative agricole de Saône-et-Loire.

Services agricoles.

Par arrêté en date du 12 juillet 1948, sont réintégrés dans leur cadre d'origine, à compter du 18 juillet 1948:

M. Lefebvre, en qualité de rédacteur principal de 1re classe à la direction des services agricoles de la Seine-Inférieure.

M. Martinet, en qualité de rédacteur principal de 1re classe à la direction des services agricoles des Deux-Sèvres.

M. Vasseur, en qualité de rédacteur de 2e classe à la direction des services agricoles du Nord.

RAVITAILLEMENT

Décret du 4 mai 1948 portant nomination dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret en date du 4 mai 1948, pris sur le rapport du président du conseil des ministres et du ministre de l'agriculture, vu la déclaration du conseil national de l'ordre en date du 27 avril 1948 portant que la nomination faisant l'objet du présent décret n'a rien de contraire aux lois, décrets et règlements en vigueur, est nommé dans l'ordre national de la Légion d'honneur:

CONTINGENT RAVITAILLEMENT

Au grade de chevalier.

M. Vandier (Victor), minotier; 42 annuités, dont 35 ans de services précieux rendus au ravitaillement pendant les périodes particulièrement difficiles. 1 campagne.

Décret du 16 juillet 1948 portant nomination dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret en date du 16 juillet 1948, pris sur le rapport du président du conseil des ministres et du ministre de l'agriculture, vu la déclaration du conseil national de l'ordre en date du 9 juillet 1948 portant que les nominations faisant l'objet du présent décret n'ont rien de contraire aux lois, décrets et règlements en vigueur, les personnes désignées ci-dessous sont nommées dans l'ordre national de la Légion d'honneur:

CONTINGENT SOUS-SECRÉTARIAT D'ETAT A L'AGRICULTURE

Au grade de chevalier.

MM.

Peyredieux (Raymond), administrateur civil (en service détaché); 23 annuités, dont 1 campagne.

Roux (Charles-André), sous-chef de bureau; 44 annuités, dont 3 campagnes. 3 citations.

Domicent (André), directeur du ravitaillement général de la Mayenne; 43 annuités, dont 1 campagne.

Lelièvre (Edmond), directeur adjoint du ravitaillement général des Basses-Pyrénées; 21 annuités, dont 1 campagne. Services dans la Résistance. Déporté par l'ennemi aux camps d'Auschwitz et de Buchenwald.

Marçais (René-François), directeur commercial; 33 annuités, dont 10 ans de précieux services rendus au ravitaillement. 1 campagne. 1 citation à l'ordre de l'armée.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Décret du 15 juillet 1948 portant affectation au ministère de l'éducation nationale de l'ex-usine Worms, à Lunéville (Meurthe-et-Moselle).

Par décret en date du 15 juillet 1948, est affectée au ministère de l'éducation nationale (sous-secrétariat d'Etat à l'enseignement technique), en vue de l'installation d'un centre de formation professionnelle masculin, l'ex-usine Worms, à Lunéville, figurant au cadastre de la commune sous les numéros 439, 440, 441, 442, 444, 445, 433, 452, 478 de la section C, et 273, de la section H.

Décret du 15 juillet 1948 portant approbation de l'élection d'un membre titulaire de l'académie des sciences.

Par décret en date du 15 juillet 1948, est approuvée l'élection par l'académie des sciences de M. André Danjon, à la place devenue vacante dans la section d'astronomie, par suite du décès de M. Henri Deslandres.

Décret du 15 juillet 1948 conférant l'honorariat (enseignement supérieur).

Par décret en date du 15 juillet 1948, le titre de professeur honoraire de la faculté de médecine de l'université de Paris, est conféré à MM. Brumpt, Duvoir et Mathieu, anciens professeurs de cette faculté, admis à faire valoir leurs droits à une pension de retraite.

Décret du 15 juillet 1948 conférant l'honorariat (enseignement supérieur).

Par décret en date du 15 juillet 1948, le titre de professeur honoraire de la faculté des lettres de l'université d'Alger est conféré à M. Pruvost, ancien professeur de ladite faculté, actuellement transféré à la faculté des lettres de Strasbourg.

Administration centrale.

Par arrêté en date du 5 juillet 1948, M. Combes (Joseph), agent supérieur de 2e classe à l'administration centrale, est admis à faire valoir ses droits à une pension de retraite, à compter du 1er août 1948.

Par arrêté en date du 5 juillet 1948, M. Bourdeux (Jean), agent supérieur de 2e classe à l'administration centrale, est admis à faire valoir ses droits à une pension de retraite, à compter du 1er août 1948.

Enseignement supérieur.

Par arrêté en date du 7 juillet 1948, M. Camichel (Henri), physicien adjoint à l'observatoire et institut de physique du globe du Pic-du-Midi, est nommé, à dater du 1er janvier 1948, astronome adjoint à l'observatoire de Bordeaux, en remplacement de M. Rosch, appelé à d'autres fonctions.

A compter de cette date, M. Camichel sera rangé dans la 4e classe de l'emploi (150.000 F).

Par arrêté en date du 7 juillet 1948, M. Robley, aide-physicien à l'institut et observatoire du Pic-du-Midi, est chargé, à dater du 1er janvier 1948, des fonctions de physicien adjoint, en remplacement de M. Camichel, appelé à d'autres fonctions.

MINISTÈRE DE LA FRANCE D'OUTRE-MER

Décret du 31 mai 1948 accordant l'autorisation d'installer aux îles Saint-Paul et Amsterdam un établissement de conserves de langoustes.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de la France d'outre-mer,

Vu le décret n° 566 du 28 février 1942, rapportant le décret du 21 décembre 1938, autorisant M. Nohn à installer aux îles Saint-Paul et Amsterdam un établissement de conserves de langoustes,

Décrète:

Art. 1er. — M. Jean Bonnin est autorisé, aux conditions du cahier des charges annexé, à installer aux îles Saint-Paul et Amsterdam un établissement de conserves de langoustes.

Art. 2. — Le haut commissaire de la République, gouverneur général de Madagascar, est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 31 mai 1948.

SCHUMAN.

Par le président du conseil des ministres :

Le ministre de la France d'outre-mer,

PAUL COSTE-FLORET.

Décret du 15 juillet 1948 portant reclassement d'administrateurs coloniaux.

Par décret en date du 15 juillet 1948:

La date de promotion de M. Deboutière (Raymond), administrateur de 2e classe des colonies, à la 3e classe du grade d'administrateur, est reportée au 1er janvier 1945 au lieu du 1er janvier 1946.

M. de Montigny (Hippolyte), administrateur adjoint de 1re classe des services civils de l'Indochine, est reclassé dans ce grade, pour compter du 1er août 1945 au lieu du 1er janvier 1947.

Ces reclassements prennent effet à compter des dates indiquées à l'article 1er, tant au point de vue de la solde qu'en ce qui concerne l'ancienneté.

Décret du 15 juillet 1948 portant reclassement dans la magistrature d'outre-mer.

Par décret en date du 15 juillet 1948:

M. Marie-Nelly, substitut à la suite près le tribunal de première instance de Bamako, magistrat du 1er degré à titre personnel, est reclassé au 13e degré pour compter du 1er janvier 1941, au 11e degré pour compter du 1er janvier 1943, au 10e degré pour compter du 1er janvier 1945, et au 9e degré pour compter du 1er juillet 1947.

M. Waddy (Louis), substitut du procureur de la République près le tribunal de première instance de Cotonou, est reclassé au 11e degré pour compter du 1er janvier 1942, au 11e degré pour compter du 1er janvier 1944 et au 9e degré pour compter du 1er janvier 1946.

Ces reclassements ont effet tant au point de vue du traitement que de l'ancienneté.

M. Marie-Nelly est nommé procureur de la République près le tribunal de 3e classe de Bangui, en remplacement de M. Hutin appelé à d'autres fonctions.

M. Waddy est nommé procureur de la République près le tribunal de 3e classe de Kaolack en remplacement de M. Haag appelé à d'autres fonctions.

Décret du 15 juillet 1948 portant reclassement d'un magistrat d'outre-mer.

Par décret en date du 15 juillet 1948, M. Schmit (Eugène), substitut du procureur général près la cour d'appel de l'Afrique équatoriale française, détaché au ministère de la France d'outre-mer, est reclassé au dixième degré pour compter du 1er janvier 1941, au neuvième degré pour compter du 1er janvier 1943, au sixième degré pour compter du 1er janvier 1945 et dans son grade actuel pour compter du 1er juillet 1946.

Ce reclassement a effet tant au point de vue du traitement que de l'ancienneté.

Décret du 15 juillet 1948 maintenant en disponibilité un magistrat d'outre-mer.

Par décret en date du 15 juillet 1948, M. Liensol (Max), juge suppléant dans le ressort de la cour d'appel de l'Afrique occidentale française, magistrat du treizième degré, à titre personnel, placé en disponibilité par le décret du 14 juin 1947 pour une période d'un an, est maintenu sur sa demande en cette position pour une nouvelle période d'un an à compter du 14 juin 1948.

Décret du 15 juillet 1948 plaçant un officier en position de mission en France.

Par décret en date du 15 juillet 1948, M. Guy de Valence de Minardière, lieutenant hors cadres, aide de camp du haut commissaire de la République française à Madagascar et dépendances, est placé dans la position de mission, du 19 mai 1948, date de son arrivée en France, jusqu'au 8 juin 1948, date de son départ de la métropole.

Agriculture tropicale.

Sont inscrits au tableau d'avancement pour l'année 1948:

. . . . . .

Pour ouvrier professionnel de 7e classe.

M. N'Guyen Van Doal, garçon de bureau de 4e classe.

. . . . . .

Chemins de fer coloniaux.

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer en date du 28 juin 1948, une bonification d'ancienneté pour services militaires de deux ans a été attribuée à M. Kacou (Alcide), sous-chef de dépôt des chemins de fer coloniaux. (Echelle 1, échelon 4.)

Ecole nationale de la France d'outre-mer.

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer en date du 6 juillet 1948, M. Reynaud (Pierre), sous-économe principal de 4e classe du cadre de l'Indochine, est nommé secrétaire économe de 4e classe à l'école nationale de la France d'outre-mer à compter du 1er janvier 1948, en remplacement de M. Sananes, remis à la disposition de l'Indochine à compter de la même date.

Services coloniaux des ports de commerce de la métropole.

Sont inscrits au tableau d'avancement pour l'année 1948:

. . . . . .

Pour l'intégration dans le cadre des commis des services coloniaux des ports au fur et à mesure des emplois disponibles.

1. Mme Fiocconi (Angèle).
2. M. Tourné (Marc).
3. Mlle Fontaine (Lucienne).
4. Mme Homond (Yvonne-Marguerite).
5. Mlle Rabie (Marguerite).

MINISTÈRE DE LA SANTÉ PUBLIQUE ET DE LA POPULATION

Composition de la commission chargée d'établir les tarifs d'honoraires applicables dans les établissements hospitaliers publics qui n'ont pas passé de convention avec la caisse régionale de sécurité sociale.

Le ministre du travail et de la sécurité sociale, le ministre de l'agriculture et le ministre de la santé publique et de la population,

Vu l'ordonnance n° 45-454 du 19 octobre 1945 fixant le régime des assurances sociales applicable aux professions non agricoles et les textes subséquents;

Vu le décret du 30 octobre 1935 modifié, fixant le régime des assurances sociales applicables à l'agriculture et les textes subséquents;

Vu la loi provisoirement applicable du 21 décembre 1941 relative aux hôpitaux et hospices publics;

Vu le décret du 17 avril 1943 portant règlement d'administration publique pour l'application de cette loi;

Vu l'article 4 de l'arrêté du 5 janvier 1948 relatif aux honoraires des praticiens des hôpitaux et hospices publics,

Arrêtent:

Art. 1er. — Est ainsi fixée la composition de la commission interministérielle chargée de procéder à la fixation des tarifs d'honoraires applicables dans les hôpitaux et hospices publics qui n'ont pas passé de convention avec la caisse régionale de sécurité sociale:

Les représentants du ministère du travail et de la sécurité sociale (direction générale de la sécurité sociale) désignés par le ministre du travail et de la sécurité sociale;

Deux représentants du ministère de l'agriculture (direction des affaires professionnelles, sous-direction de la mutualité agricole) désignés par le ministre de l'agriculture;
Deux représentants du ministère de la santé publique et de la population (direction générale de la santé) désignés par le ministre de la santé publique et de la population;
Un inspecteur général de la santé publique et de la population désigné par le ministre de la santé publique et de la population;
Le directeur de l'hygiène sociale, au ministère de la santé publique et de la population, à titre consultatif;
Deux représentants des caisses de sécurité sociale désignés par la fédération nationale des organismes de sécurité sociale, et un représentant des régimes particuliers de sécurité sociale désigné également par cet organisme;
Un représentant de la mutualité sociale agricole désigné par la caisse centrale de secours mutuels agricole;
Un représentant de la confédération des syndicats médicaux;
Deux représentants du syndicat national des médecins, chirurgiens et spécialistes des hôpitaux publics;
Un représentant de la fédération hospitalière de France.

Art. 2. — Le directeur général de la sécurité sociale au ministère du travail et de la sécurité sociale, le directeur général de la santé au ministère de la santé publique et de la population et le directeur des affaires professionnelles et sociales au ministère de l'agriculture sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 24 juin 1948.

Pour le ministre de la santé publique et de la population et par délégation:
Le chef du cabinet,
MICHEL-JEAN MAFART.

Pour le ministre de l'agriculture et par délégation:
Le directeur du cabinet,
JEAN EHRHARD.

Pour le ministre du travail et de la sécurité sociale et par autorisation:
Le directeur du cabinet,
FERNAND SAMSON.

Sanatoriums.

Par arrêté en date du 2 juillet 1948, M. le docteur Robert Vigier, médecin directeur des sanatoriums publics, est maintenu en disponibilité, pour une période d'un an, à compter du 1er juin 1948.

Liste des candidats admis définitivement au concours du médicat des hôpitaux psychiatriques de 1948.

Par arrêté en date du 9 juillet 1948, les candidats suivants, classés par ordre de mérite, sont déclarés admis définitivement au concours du médicat des hôpitaux psychiatriques de 1948:

1. M. le docteur Gérard.
2. Mme le docteur Boitelle.
3. M. le docteur Bollotte.
4. M. le docteur Bouquerel.
5. M. le docteur Despinoy.
6. M. le docteur Sizaret (Pierre).
7. M. le docteur Hauser.
8. M. le docteur Lanter.
9. Mme le docteur Zangerlin.
10. M. le docteur Beaudoin (Donat).
11. Mlle le docteur Jaehn.
12. M. le docteur Flot.

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS, DES TRANSPORTS ET DU TOURISME

Conditions d'aptitude physique des candidats aux examens de la marine marchande.

Le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme,

Vu l'arrêté du 29 mai 1942 relatif à l'inscription des candidats aux examens de la marine marchande;

Vu l'arrêté du 23 mai 1943 relatif à l'aptitude physique des marins du commerce, agents du service général, mousses, novices et pilotins,

Arrête:

Article unique. — L'article 10 de l'arrêté du 29 mai 1942 relatif aux conditions d'aptitude physique des candidats aux examens de la marine marchande est modifié comme suit:

Paragraphe II, conditions particulières d'acuité visuelle, à la colonne: désignation des candidats:

Service du pont, remplacer la phrase: « Tous candidats y compris ceux du permis de transporter des passagers, etc... » par la phrase: « Tous candidats à l'exception de ceux du permis de transporter les passagers qui feront l'objet l'objet d'une instruction particulière ».

Service de la machine, remplacer la phrase: « Tous candidats y compris ceux du permis de conduire ordinaire et du permis spécial à la plaisance » par la phrase: « Tous candidats y compris ceux du permis spécial à la plaisance, à l'exception de ceux du permis de conduire ordinaire pour lesquels les conditions d'aptitude physique ont fait l'objet d'une mention spéciale dans l'instruction du 9 mai 1946 reprenant l'instruction du 25 mai 1943 prise en application de l'arrêté de la même date ».

Fait à Paris, le 8 juillet 1948.

Le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet:
GEORGES BRIAND.

MINISTÈRE DE LA RECONSTRUCTION ET DE L'URBANISME

Décret n° 48-1071 relatif aux indemnités pour travaux supplémentaires effectués par le personnel temporaire des services extérieurs du ministère de la reconstruction et de l'urbanisme.

Rectificatif au *Journal officiel* du 6 juillet 1948, page 6572, 3e colonne, quatrième visa, avant dernière ligne, au lieu de: « ...de l'article de la loi », lire: « ...l'article 4 de la loi ».

Siège et ressort des commissions départementale et cantonales des dommages de guerre pour le département de la Meuse.

Le garde des sceaux, ministre de la justice, et le ministre de la reconstruction et de l'urbanisme,

Vu l'article 48 de la loi n° 46-2389 du 28 octobre 1946;
Vu le décret n° 46-2961 en date du 31 décembre 1946 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 28 octobre 1946, et notamment son article 6;
Vu l'arrêté interministériel du 5 février 1947;
Vu l'avis de la commission départementale de la reconstruction de la Meuse en date du 8 janvier 1948,

Arrêtent:

Art. 1er. — L'article 2 de l'arrêté interministériel susvisé du 5 février 1947 est modifié ainsi qu'il suit:

« Il est créé dans le département de la Meuse, quatre commissions cantonales dont le siège et le ressort sont fixés par le tableau ci-dessous:

« 1. Bar-le-Duc. — Arrondissement de Bar-le-Duc.

« 2. Commercy. — Arrondissement de Commercy.

« 3. Verdun. — Canton de: Charny, Clermont, Etain, Fresnes, Souilly, Varennes, Verdun.

« 4. Stenay. — Damvilliers, Dun, Montfaucon, Montmédy, Spincourt, Stenay ».

Art. 2. — Le directeur des dommages de guerre du ministère de la reconstruction et de l'urbanisme et le directeur des affaires civiles et du sceau du ministère de la justice sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 6 juillet 1948.

Le ministre de la reconstruction et de l'urbanisme,
RENÉ COTY.
Le garde des sceaux, ministre de la justice,
ANDRÉ MARIE.

Sièges et ressorts de la commission départementale et de la commission cantonale de dommages de guerre du département de l'Isère.

Par arrêté concerté du garde des sceaux, ministre de la justice et du ministre de la reconstruction et de l'urbanisme en date du 17 février 1947, il est créé, dans le département de l'Isère une commission départementale des dommages de guerre dont le siège est fixé à Grenoble, et dont le ressort s'étend à l'ensemble du département de l'Isère.
Il est créé dans le département de l'Isère une commission cantonale des dommages de guerre dont le siège est fixé à Grenoble et ayant comme ressort l'ensemble du département de l'Isère.

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLÉE NATIONALE

ANNÉE 1948

Ordre du jour du samedi 17 juillet 1948.

A neuf heures trente. — 1re SÉANCE PUBLIQUE

1. — Vote du projet de loi relatif à l'immunisation obligatoire de certaines personnes contre la variole, les fièvres typhoïde et paratyphoïde A et B, la diphtérie et le tétanos. (Nos 3515-4794. — M. Cordonnier, rapporteur.) (Sous réserve qu'il n'y ait pas débat.)

2. — Vote du projet de loi tendant à modifier l'ordonnance n° 45-2400 du 18 octobre 1945 relative aux indemnités de fonctions des membres du conseil général de la Seine, déjà modifiée par la n° 47-589 du 4 avril 1947. (Nos 4195-4585-4907. — M. Schaff, rapporteur.) (Sous réserve qu'il n'y ait pas débat.)

3. — Suite de la discussion du projet de loi portant fixation du budget des dépenses militaires pour l'exercice 1948. (Nos 4059-4718-4719-4720-4721-4722-4731-4740-4746-4849-4850-4971.)

4. — Suite de la discussion du projet de loi et des lettres rectificatives au projet de loi portant aménagement, dans le cadre du budget général pour l'exercice 1948, des dotations de l'exercice 1947 reconduites à l'exercice 1948, au titre du budget ordinaire (services civils) et des budgets annexes (dépenses ordinaires civiles). (Nos 3027, 3657, 4046, 4749. — M. Charles Barangé, rapporteur général.)

Finances.
Intérieur.
Légion d'honneur et ordre de la Libération.
Industrie et commerce.
Reconstruction.
Travail.
Marine marchande.
Aviation civile.
Monnaies et médailles.
Santé publique.
Affaires étrangères.
Affaires allemandes et autrichiennes.
Haut commissariat en Sarre.
Affaires économiques.
Ravitaillement.
Education nationale.

A quinze heures. — 2e SÉANCE PUBLIQUE

Suite de la discussion des affaires inscrites à l'ordre du jour de la première séance.

A vingt et une heures. — 3e SÉANCE PUBLIQUE

Suite de la discussion des affaires inscrites à l'ordre du jour de la première séance.

Séances du samedi 17 juillet 1948.

Des billets portant la date dudit jour et valables pour la journée, comprennent:

Galeries. — Depuis M. Anxionnaz, jusques et y compris M. Audeguil.

Tribunes. — Depuis M. Médecin, jusques et y compris M. Michaut (Victor).

Liste des projets, propositions ou rapports, mis en distribution le 17 juillet 1948.

N° 4974. — Avis de M. Forcinal au nom de la commission de la défense nationale sur le projet de loi portant fixation du budget des dépenses militaires pour l'exercice 1948 (France d'outre mer. — II. — Dépenses militaires).

Commission des affaires étrangères.

Séance du vendredi 16 juillet 1948.

Présents. — MM. Benchennouf, Edouard Bonnefous, Bouhey (Jean), Cayeux (Jean), Cudenet, Dhers, Gorse, Hutin-Desgrées, Jouve (Gérard), Laple (Pierre-Olivier), Marin (Louis), Muller (André), Philip (André), Rivet, Rotore, Rosenblatt.

Excusés. — MM. Bardoux (Jacques), Paul Bastid, Fonlupt-Esperaber, Letourneau, Moustier (de), Pourtalet, Raymond-Laurent, Scheer, Schumann (Maurice) (Nord).

Commission des finances.

1re séance du vendredi 16 juillet 1948.

Présents. — MM. Aubry, Auguet, Bétolaud, Blocquaux, Buron, Denais (Joseph), Duclos (Jacques), Dupuy (Marc), Gabelle, Gozard, Guesdon, Guillant (André), Guyon (Jean-Raymond), Laniel (Joseph), Maurice-Petsche, Meunier (Pierre), Paumier, Prigent (Robert), Ramadier, Tinguy (de), Truffaut.

Suppléants. — M. Simonnet (de M. Taillade), M. Charlot (de M. David (Marcel), M. Mabrut (de M. Dagain).

Assistait en outre à la séance. — M. Louvel.

2e séance du vendredi 16 juillet 1948.

Présents. — MM. Aubry, Auguet, Barangé (Charles), Bétolaud, Cogniot, Denais (Joseph), Dupuy (Marc), Gabelle, Gozard, Guillant (André), Guyon (Jean-Raymond), Lamps, Maurice-Petsche, Menthon (de), Meunier (Pierre), Paumier, Pleven (René), Prigent (Robert), Ramadier, Rigal (Eugène) Tinguy (de), Truffaut.

Suppléants. — M. Mabrut (de M. Guesdon), M. Simonnet (de M. Blocquaux), Mlle Dupuis (de M. Buriot), M. Defferre (de M. David).

Commission de l'intérieur.

Séance du vendredi 16 juillet 1948.

Présents. — MM. Ballanger (Robert) (Seine-et-Oise), Benchennouf, Borra, Cartier (Gilbert) (Seine-et-Oise), Cordonnier, Cristofol, Fagon (Yves), Fonlupt-Esperaber, Guyomard, Halbout, L'Huillier (Waldeck), Mokhtari, Petit (Albert) (Seine), Servin.

Suppléants. — MM. Fayet (de M. Marty), Lacaze (de M. d'Aragon), Guilbert (de M. H. Bouret), Barrot (de M. Benlaieb), Cayeux (de M. Ibuel), Sallet (de M. Mont), Coudray (de M. Schaff).

Commission de la réforme administrative.

Séance du vendredi 16 juillet 1948.

Présents. — MM. Dreyfus-Schmidt, Fagon (Yves), Menthon (de), Palewski, Tinguy (de).

Excusés. — MM. Bougrain, Laribi.

Suppléant. — M. Fonlupt-Esperaber (de Mme Peyroles).

Commission du travail et de la sécurité sociale.

Séance du vendredi 16 juillet 1948.

Présents. — MM. André (Pierre), Asseray, Bacon, Besset, Beugniez, Boutavant, Duquesne, Mme Lefebvre (Francine) (Seine), MM. Mazier, Meck, Moisan, Ninine, Renard, Segelle, Sion, Viatle.

Excusé. — M. Laribi.

Suppléants. — Mme Nauiré (de Mme Darras), Mme Duvernois (de Mme Denise Bastide), M. Bissol (de M. Musmeaux), M. Césaire (de M. Gérard Duprat), M. Djemaad (de M. Gabriel Paul), M. Rosenblatt (de M. Patinaud), M. Valentino (de M. Gazier).

Convocation de commission.

La commission de la famille, de la population et de la santé publique se réunira le samedi 17 juillet 1948, à quatorze heures (local de la commission n° 255):

I. — Suite de l'examen du budget du ministère de la santé publique et de la population (lettre rectificative n° 48-17).

II. — Nomination d'un rapporteur pour avis pour le projet de loi (n° 4126) relatif au budget annexe des prestations familiales agricoles.

Réunion de commission du samedi 17 juillet 1948.

Commission de la famille, de la population et de la santé publique, à quatorze heures. — Local n° 255.

CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE

ANNÉE 1948

Ordre du jour du mardi 20 juillet 1948.

A quinze heures. — SÉANCE PUBLIQUE

1. — Vote de la proposition de résolution de MM. Fodé Mamadou Touré, Ousmane Socé, Charles-Cros, Alioune Diop, Brunot et des membres du groupe socialiste S. F. I. O. tendant à inviter le Gouvernement: 1° à supprimer la caisse locale de retraite de l'Afrique occidentale française; 2° à affilier tout le personnel autochtone à la caisse intercoloniale de retraite; 3° à faire rembourser aux fonctionnaires révoqués avant la mise en application de ces nouvelles dispositions les versements qu'ils ont effectués à la caisse locale de retraite. (Nos 407 et 650, année 1948. — M. Cozzano, rapporteur.) (*Sous réserve qu'il n'y ait pas débat.*)

2. — Discussion de la proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, tendant à la validation avec modifications de l'acte dit loi du 20 juillet 1944 et à la modification de la loi du 2 avril 1946, relatifs à la prolongation des brevets d'invention. (Nos 467 et 685, année 1948. — M. Carles, rapporteur; et n° , année 1948. — Avis de la commission des affaires économiques, des douanes et des conventions commerciales. — M. Armengaud, rapporteur.)

3. — Discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, ratifiant les attributions de croix de la Légion d'honneur et de la médaille militaire faites au titre du décret du 5 septembre 1939 et de l'ordonnance du 7 janvier 1944. (N° 621, année 1948. — M. Monnet, rapporteur.)

4. — Discussion de la proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, abrogeant les alinéas 6 et 7 de l'article 5 de l'ordonnance n° 45-2340 du 13 octobre 1945, portant établissement d'une liste des spécialités pharmaceutiques agréées à l'usage des collectivités et des services publics et modifiant et complétant l'ordonnance n° 45-2454 du 19 octobre 1945, fixant le régime des assurances sociales applicable aux assurés des professions non agricoles. (Nos 315, année 1947; 466 et 692, année 1948. — M. Bernard Lafay, rapporteur; et n° , année 1948. — Avis de la commission du travail et de la sécurité sociale. — M. Saint-Cyr, rapporteur.)

Les billets portant la date dudit jour et valables pour la journée comprennent:

1er étage. — Depuis M. Salvago, jusques et y compris M. Ahmed Tahar.

Tribunes. — Depuis M. Teyssandier, jusques et y compris M. Baron.

Modification aux listes électorales des membres des groupes politiques.

GROUPE SOCIALISTE S. F. I. O.
(62 membres au lieu de 63.)

Supprimer le nom de M. Delcourt.

Commission de la défense nationale

Séance du vendredi 16 juillet 1948.

Présents. — MM. Boyer (Max), Delmas (Général), Monnet, Paul-Boncour, Petit (Général), Vanruilen.

Excusés. — MM. Alric, Clairefond.

Commission de la famille, de la population et de la santé publique.

Séance du vendredi 16 juillet 1948.

Présents. — Mme Girault, MM. Amédée Guy, Liénard, Masson (Hippolyte), Paget (Alfred), Teyssandier.

Commission des finances.

Séance du vendredi 16 juillet 1948.

Présents. — MM. Avinin, Baron, Boudet, Courrière, Dorey, Gerber (Philippe), Grenier (Jean-Marie), Hocquard, Janton, Lacaze (Georges), Landaboure, Monnet, Pauly, Poher (Alain), Reverbori, Sauer, Thomas (Jean-Marie), Vieljeux.

Excusé. — M. Alex Roubert.

Suppléants. — Mme Vigier (de M. Lacaze), M. David (de M. Fauslin Merle).

Commission des moyens de communication et des transports (postes, télégraphes et téléphones, chemins de fer, lignes aériennes, etc.).

Séance du vendredi 16 juillet 1948.

Présents. — MM. Baratgin, Barré (Henri), Brunhes (Julien), Duhourquet, Dujardin, Lacaze (Georges), Masson (Hyppolite), Prévost.

Excusés ou en congé. — MM. Bechir Sow, Boyer (Jules), Cardin (René), Grimaldi, Maïga, Quesnot, Salah.

Commission de la presse, de la radio et du cinéma.

Séance du vendredi 16 juillet 1948.

Présents. — M. Boyer (Max), Mme Brossolette (Gilberte-Pierre), MM. Delfortrie, Duchet, Guyot (Marcel), Hauriou, La Gravière, Legeay.

Commission du ravitaillement.

Séance du vendredi 16 juillet 1948.

Présents. — MM. Bossanne (André), Calonne (Nestor), Mme Cardot (Marie-Hélène), MM. Chatagner, Jarrié, Lefranc, Le Terrier, Paget (Alfred), Mme Rollin, MM. Roudel (Baptiste), Vilhet.

Commission du travail et de la sécurité sociale.

Séance du vendredi 16 juillet 1948.

Présents. — M. Caspary, Mme Claeys, MM. Dassaud, Defrance, Mme Devaud, MM. Gargominy, Hyvrard, Jarrié, Naime, N'Joya (Arouna), Pujol, Renaison, Rosset, Saint-Cyr, Valle, Viple.

Excusé. — M. Martel.

Suppléant. — M. Carcassonne (de Mme Vialle)

Délégués. — Mme Devaud (de M. Abel-Durand), MM. Caspary (de M. Siabas), M. Gargominy (de M. Ferrier), M. Hyvrard (de M. Walker), M. Jarrié (de M. Menu), M. Pujol (de M. M'Bodje).

Convocations de commissions.

La commission des affaires économiques, des douanes et des conventions commerciales se réunira le mardi 20 juillet 1948, à quatorze heures trente (local n° 271).

I. — Examen du rapport de la commission de la justice sur la proposition de loi (n° 467, année 1948), adoptée par l'Assemblée nationale, tendant à la validation avec modifications de l'acte dit loi du 20 juillet 1944 et à la modification de la loi du 2 avril 1946 relatifs à la prolongation des brevets d'invention. (M. Armengaud, rapporteur pour avis.)

II. — Désignation d'un rapporteur pour le projet de loi (n° 705, année 1948), adopté par l'Assemblée nationale, autorisant le Président de la République à ratifier la convention relative au fonctionnement des gares internationales franco-belges de Quévy et de Jeumont.

La commission de la justice et de législation civile, criminelle et commerciale se réunira le mardi 20 juillet 1948, à quatorze heures trente (local n° 202):

I. — Désignation de rapporteurs pour:

a) La proposition de loi (n° 657, année 1948) déposée au Conseil de la République, adoptée par l'Assemblée nationale, tendant à modifier l'article 49 de la loi du 24 juillet 1867 sur les sociétés;

b) Le projet de loi (n° 703, année 1948), adopté par l'Assemblée nationale, modifiant l'article 412 du code pénal;

c) Le projet de loi (n° 704, année 1948), adopté par l'Assemblée nationale, portant création de postes de magistrats détachés au tribunal de la Seine et modifiant le décret du 25 juin 1934 relatif à l'organisation judiciaire.

II. — *a*) Examen des conclusions des commissions du travail et de la famille sur le titre II (allocations de logement) du projet de loi (n° 609, année 1948), adopté par l'Assemblée nationale, portant modification et codification de la législation relative aux rapports des bailleurs et locataires ou occupants de locaux d'habitation ou à usage professionnel et instituant des allocations de logement;

b) Premier examen des amendements au texte du rapport de M. de Félice (n° 716, année 1948) sur ce projet de loi.

La commission de la marine et des pêches se réunira de mercredi 21 juillet 1948, à neuf heures quinze (local n° 215):

I. — Examen du rapport de M. Montier sur le projet de loi (n° 573, année 1948), adopté par l'Assemblée nationale, ayant pour objet de mettre la législation française en harmonie avec les dispositions de la convention de Bruxelles sur les privilèges et les hypothèques maritimes.

II. — Echange de vues sur le marché du poisson.

III. — Questions diverses.

INFORMATIONS

RELATIVES A

L'ASSEMBLÉE DE L'UNION FRANÇAISE

Nomination de membre de commission

Dans sa séance du 15 juillet 1948, l'Assemblée de l'Union française a nommé M. Egretaud membre de la commission du plan, équipement et communications, en remplacement de M. Comiti.

Commission des affaires économiques.

Séance du vendredi 16 juillet 1948.

Présents. — MM. Antonini, Boussenot, Egretaud, Henault, Monnet, Rosfelder, Vendenboomgaërde.

Excusés. — Mme Allemandi, MM. d'Arboussier, Aubert, Mme Bory (Marie), MM. Chassiot, Curabet, Darlan, Gueye Momar Djim, Montrat, René Morcux, Piéri, Savary, Savi Detove, Soppo Priso, Sousatte, Tétau, Thémia.

Suppléants. — M. Egretaud (de Mme Autissier), M. Hénault (de M. Estèbe), M. Monnet (de M. Giard), M. Vendenboomgaërde (de M. Schmitt).

Commission des affaires politiques et administratives.

Séance du vendredi 16 juillet 1948.

Présents. — MM. Arboussier (d'), Arnault, Mlle Autissier, MM. Boussenot, Cortinchi, Delorme, Juge, Laurent-Eynac, Mitterrand, Razac, Soppo Priso.

Excusés. — MM. Alduy, Max André, Boluix-Basset, Darlan, Fourcade, Lechani, Mme Lefaucheux, MM. Polycarpe, Sarraut, Sylvestre, Tetau, Vendenboomgaërde, Ya Doumbia, Zinsou.

Suppléants. — M. Delorme (de M. Lakhdari), M. Razac (de M. de Peretti), M. Arnault (de M. Barbé), M. d'Arboussier (de M. Damongo dit Dadet), Mlle Autissier (de M. Piot).

Commission de l'agriculture, de l'élevage, des chasses, des pêches et des forêts.

Séance du vendredi 16 juillet 1948.

Présents. — MM. Bizot, Carroue, Delorme, Hazoumé, Henault, Le Brun-Keris, Lhuillier, Monnet, Piot, Rosfelder.

Excusés. — MM. Cazelles, Darlan, Duqueroix, Ebédé, Gervain, Gueye Momar Djim, Ibrahim (Babikir), Joanin, Lapart, Mademba Racine, Meyar, Saïdou-Djermakoye, Schock, Vauthier.

Suppléants. — M. Piot (de M. Boubou Hama, M. Carroué (de M. Donnat), M. Monnet (de M. Guyard), M. Lhuillier (de M. Kemajou), M. Bizot (de M. Mignot), M. Lebrun-Kéris (de M. Sousatte).

Commission de la justice, de la législation, de la fonction publique et des affaires domaniales.

Séance du vendredi 16 juillet 1948.

Présents. — MM. Abdesselam, Antonini, Alfred Bour, Bourgarel, Duqueroix, Jousselin, Juge, Mme Lafon, MM. Meriglier, Thevenin.

Excusés. — MM. Ahmed Kotoko, Belabed, Chekkal Dao, Cortinchi, Fourcade, Giard, Michard-Pelissier, Piéri, Savi de Tové, Touré (Momo), Giard.

Suppléants. — MM. Meriglier (de M. d'Arboussier), Abdesselam (de M. Boluix-Basset), Mme Lafon (de Mme Bory), MM. Antonini (de M. Chevance-Bertin), Bourgarel (de M. Ebede), Bourgarel (de M. Rosenfeld), Bour (de M. Griaule), Bour (de M. Vauthier), Duqueroix (de M. Arnault).

Convocations de commissions.

La commission des affaires financières se réunira le jeudi 22 juillet 1948, à dix heures (local n° 116):

Examen de la demande d'avis n° 304 sur l'émission à Madagascar.

La commission des affaires politiques et administratives se réunira le 20 juillet 1948, à quinze heures (local n° 116):

I. — Désignation par la commission, conformément à l'article 39 du règlement de l'Assemblée de l'Union française, d'une mission d'information chargée de connaître les conditions dans lesquelles se sont déroulées les élections à l'Assemblée algérienne.

II. — Examen: *a*) du projet de rapport fait par M. Cortinchi sur la demande d'avis (n° 118, année 1948) concernant l'assemblée représentative territoriale des établissements français de l'Océanie;

b) Du projet de rapport fait par M. Boussenot sur les demandes d'avis (n°s 116-109, année 1948) concernant la formation et le fonctionnement du conseil général des Comores.

La commission de l'agriculture, de l'élevage, des pêches et des forêts se réunira le vendredi 23 juillet 1948, à dix heures (local n° 217):

I. — Examen du projet de rapport de M. Hazoumé sur la proposition (n° 191, année 1948) tendant à demander au Gouvernement d'apporter aux autochtones l'aide financière permettant d'intensifier la culture des oléagineux en Afrique noire.

II. — Examen du projet de rapport de M. Cazelles sur la proposition de résolution (n° 209, année 1948) tendant à inviter l'Assemblée nationale à prendre des mesures en vue d'améliorer le ravitaillement des populations des départements créés par la loi du 19 mars 1946 par des mesures destinées à encourager la culture vivrière.

III. — Examen du projet de rapport de M. Carroué sur la proposition (n° 332, année 1948) tendant à inviter le Gouvernement à accorder le bénéfice du statut des vétérinaires du cadre général aux vétérinaires africains exerçant les mêmes fonctions que les Européens.

La commission de la justice se réunira le mercredi 21 juillet 1948, à dix heures précises (local n° 120):

Audition de M. le ministre de la France d'outre-mer sur la proposition (n° 202, année 1948) tendant à abroger le décret du 26 septembre 1947 relatif à la liberté de la presse et réunion à Madagascar.

La séance du mardi 13 juillet 1948 n'ayant pas eu lieu, la commission du plan, de l'équipement et des communications se réunira le mardi 20 juillet 1948, à quinze heures (local n° 213):

I. — Proposition (n° 339, année 1948) tendant à inviter le Gouvernement à proposer à l'Assemblée nationale:

1° De modifier le projet de loi n° 4167 concernant le financement des travaux du plan relatif aux départements de la Guadeloupe, de la Martinique, de la Réunion et de la Guyane française, et portant autorisation de dépenses et ouverture de crédits pour l'exercice 1948;

2° De voter d'urgence le projet de loi n° 4167 ainsi réaménagé (M. Sylvestre, rapporteur).

II. — Proposition (n° 295, année 1948) tendant à inviter le Gouvernement à procéder à une équitable répartition:

a) Des navires de long cours desservant les territoires côtiers de l'Afrique occidentale française ou de l'Afrique équatoriale française (Togo et Cameroun compris);

b) du tret entre tous les exportateurs d'un même territoire (M. Themia, rapporteur).

III. — Proposition (n° 243, année 1948) tendant à équiper l'économie agricole de l'Algérie de 3.000 tracteurs, 20.000 charrues, 1.000 moissonneuses-batteuses, à répartir sur un plan d'équipement de trois ans (septembre 1948 à septembre 1951) (M. Cianfarani, rapporteur).

IV. — Questions diverses.

AVIS & COMMUNICATIONS

Ministère des finances et des affaires économiques et sous-secrétariat d'Etat à l'agriculture.

Avis aux importateurs de fruits d'Italie.

L'importation d'un contingent de 1.100 t de pêches en provenance d'Italie, prévu à l'accord commercial franco-italien du 20 mars 1948, sera réalisée par les organismes suivants habilités à cet effet par le sous-secrétaire d'Etat à l'agriculture:

Société générale des coopératives de consommation.
Société nationale d'achats d'importation et de répartition.
Chambre syndicale des sociétés laitières vendant au détail.
Fédération nationale des entreprises et commerces multiples.
Fédération française des sociétés coopératives de commerçants.
Syndicat des maisons d'alimentation générale de France.
Coopérative française d'exportation et d'importation.
Coopérative d'importation et d'exportation.
Chaîne PRO DE CO.
Magasin fédéral des coopératives ouvrières de consommation.
Central d'achats des coopératives populaires de consommation.

Les licences qui seront examinées au fur et à mesure de leur présentation pourront être déposées à l'office des changes, 8, rue de la Tour-des-Dames, Paris, dès la publication du présent avis.

Avis aux importateurs de poisson congelé en provenance d'Islande.

I. — Il est procédé à un appel d'offres pour des importations des produits suivants en provenance d'Islande dans la limite des quantités ci-après indiquées:

Filets de morue congelés de plus de 30 cm, sans peau ni ventre: 2.000 t;
Harengs congelés: 800 t.

II. — A cet effet, les importateurs sont invités à déposer leurs offres ou à les faire parvenir avant le 24 juillet 1948, à douze heures au plus tard à l'office des changes, sous-direction des licences commerciales, 8, rue de la Tour-des-Dames, à Paris, sous enveloppe cachetée portant, selon le cas, la mention « appel d'offres pour une importation de filets de morue congelés d'Islande », ou « appel d'offres pour une importation de harengs congelés d'Islande ».

Ils devront en outre justifier de leur qualité d'importateur de poisson et indiquer notamment le numéro de leur carte professionnelle et la date de sa délivrance.

III. — Les offres présentées qui devront être indépendantes pour chaque espèce de poisson ne pourront être prises en considération que si elles répondent aux conditions suivantes:

a) Porter sur 5 t au moins poids net;

b) Etre accompagnées de la photocopie de la licence d'exportation délivrée au vendeur islandais, indiquant les tonnages et les prix offerts et de la confirmation de l'offre de ce vendeur (lettre à en-tête commerciale ou télégramme).

IV. — L'importateur sera lié par son offre jusqu'au 15 octobre 1948.

Toute soumission non conforme aux stipulations ci-dessus sera refusée.

Les offres qui seront parvenues avant l'expiration du délai prévu seront examinées par les services compétents qui dans la limite des crédits indiqués, donneront avis favorable aux offres les plus avantageuses, tant du point de vue du prix que du point de vue qualité.

Toutefois l'administration se réserve le droit de réduire les tonnages des offres par rapport aux quantités dont l'importation est prévue ainsi que de rejeter toute demande qui ne lui apparaîtrait pas présenter un intérêt suffisant à quelque point de vue que ce soit.

V. — La marchandise s'entend de qualité saine, loyale et marchande, emballages perdus.

VI. — Les offres doivent toutes comporter deux prix exprimés en francs français arrondis au kilogramme net:

1° Un prix C. A. F. port français ou franco frontière française qui ne devra excéder en aucun cas 111,188 F le kilogramme pour les filets de morue congelés et 38 F le kilogramme net pour les harengs congelés;

2° Un prix de la marchandise rendue wagon départ port français ou frontière française qui devra comprendre les frais de dédouanement à partir du prix C. A. F. jusqu'au prix wagon-départ ainsi que tous les frais d'expertise.

En outre, en ce qui concerne les filets de morue le prix wagon départ devra comporter l'indication des frais d'entreposage pour des périodes de vingt-huit jours, deux mois et trois mois, en distinguant nettement les divers plafonds proposés au prix wagon départ compte tenu de ces frais.

Seuls les frais d'entreposage pour une période de vingt-huit jours seront à la charge de l'importateur.

VII. — Le poisson sera livré en caisses d'un poids net uniforme.

VIII. — Avant le dépôt de leur demande d'autorisation d'importation, les importateurs devront certifier le versement à l'office des changes d'une caution s'élevant à 5 p. 100 de la valeur de la marchandise importée.

IX. — Les importations devront être terminées avant le 1er novembre 1948.

X. — Outre les contrôles sanitaires réglementaires au port, les marchandises pourront être soumises à un contrôle quantitatif et qualitatif: soit au point d'entrée en France par les soins du ravitaillement général en liaison avec le service des douanes et en présence d'un représentant de l'importateur; soit au port ou en tout autre lieu en France par les soins du ravitaillement général en liaison avec l'office scientifique et technique des pêches maritimes et le service des douanes.

A l'issue de ces contrôles, la marchandise recevra une affectation par les soins du sous-secrétariat d'Etat à l'agriculture.

En cas d'infraction aux dispositions du présent avis, le sous-secrétariat d'Etat à l'agriculture pourra prononcer la confiscation du cautionnement déposé et le cas échéant l'exclusion temporaire ou définitive du contrevenant de toute participation aux importations à venir.

Banque de l'Algérie.

Avis de concours pour l'emploi de dame commis.

Un concours pour l'admission à l'emploi de dame commis à la banque de l'Algérie sera ouvert le dimanche 14 novembre 1948; les épreuves écrites auront lieu à cette date, pour l'Afrique du Nord, à Alger, Constantine, Oran et Tunis; pour la métropole, à Paris.

Le total des émoluments de début est de 162.125 F; il s'élève, par des augmentations biennales, jusqu'au maximum de 252.000 F.

Les dames commis ont un congé annuel payé de 24 jours ouvrables et sont appelées à bénéficier d'une retraite après 25 ans de services.

Les candidates qui ne se seront pas classées en rang utile pour être nommées dame commis pourront être nommées dames employées titulaires si elles totalisent un nombre de points suffisant.

Les candidates doivent être âgées de plus de dix-neuf ans et de moins de vingt-cinq ans au 1er janvier 1948; aucun diplôme n'est exigé; des bonifications de points sont accordées aux titulaires de certains diplômes.

Les demandes d'inscription seront reçues jusqu'au 11 octobre 1948; elles devront être adressées au directeur d'une des succursales de la banque pour les postulantes résidant en Algérie ou en Tunisie, au siège social, à Paris, pour celles qui résident dans la métropole.

Tous renseignements complémentaires peuvent être obtenus, soit auprès des succursales d'Afrique du Nord, soit au siège social de la banque, 217, boulevard Saint-Germain, Paris (7e).

Imprimerie, 31, quai Voltaire, Paris (7e).

Le Préfet, directeur des Journaux officiels,
PIERRE CASSAGNEAU.

ANNONCES

LES ANNONCES SONT REÇUES A L'AGENCE HAVAS, 62, RUE DE RICHELIEU, PARIS
Compte chèque postal 1.014.00, Paris
ET DANS SES SUCCURSALES DES DÉPARTEMENTS

L'Administration et les fermiers déclinent toute responsabilité quant à la teneur des annonces.

Tirages financiers

Caisse nationale d'équipement de l'Électricité et du Gaz
68, RUE DU FAUBOURG-SAINT-HONORÉ, PARIS

OBLIGATIONS DE 2.000 F 4 0/0 1945
DE LA
Compagnie de distribution électrique du Midi.

Les porteurs d'obligations 4 0/0 de 2.000 F (émission 1945) de la Compagnie de distribution électrique du Midi, société anonyme au capital de 24.750.000 F dont le siège social est à Toulouse, 7, rue du Périgord, en liquidation par suite de sa nationalisation (loi du 8 avril 1946 et décret d'application du 21 mai 1946) sont informés que cette dernière, usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission, a procédé par voie de rachats en Bourse à son amortissement du 20 août 1948.

En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort.

Numéros des obligations restant à rembourser.

Amortissement du 20 août 1946 (premier amortissement).

746 à 750...	=	5	3.696 à 3.700...	=	5
856 à 860...	=	5	3.723 à 3.725...	=	3
876 à 880...	=	5	3.791 à 3.795 ..	=	5
2.161 à 2.165...	=	5	4.091 à 4.095...	=	5
2.226 à 2.230...	=	5	4.336 à 4.340...	=	5
2.506 à 2.510...	=	5	4.451 à 4.455...	=	5
2.731 à 2.735...	=	5	4.511 à 4.515...	=	5
2.761 à 2.765...	=	5			
3.231 à 3.235...	=	5			78

Caisse nationale d'équipement de l'Electricité et du Gaz
68, RUE DU FAUBOURG-SAINT-HONORÉ, PARIS

OBLIGATIONS DE 1.000 F 5 0/0 1929
DE LA
Société du gaz et de l'électricité de Marseille.

SOCIÉTÉ ANONYME FRANÇAISE, AU CAPITAL DE 74.600.000 F, DONT LE SIÈGE SOCIAL EST A PARIS, 20, RUE DE L'ARCADE

En liquidation par suite de sa nationalisation (loi du 8 avril 1946 et décret d'application du 21 mai 1946).

Tirage du 22 janvier 1948.

Liste des 76 obligations sorties au dix-huitième tirage et remboursables à partir du 1er mars 1948 à 1.000 F avec le coupon 1er septembre 1948 attaché.

77	108	132	153	165	325	358
456	586	891	894	1.080	1.091	1.218
1.235	1.441	1.675	1.882	1.916	1.999	2.052
2.056	2.321	3.125	3.227	3.305	3.452	3.642
3.698	3.708	3.844	3.854	3.916	3.975	4.124
4.464	4.871	4.984	5.076	5.095	5.210	5.298
5.364	5.473	5.605	5.652	5.827	6.072	6.340
6.676	7.113	7.128	7.209	7.243	7.744	7.770
7.837	7.949	8.031	8.097	8.426	8.514	9.084
9.272	9.605	9.702	9.743	10.022	10.043	10.142
10.155	10.172	10.371	10.706	11.285	11.637.	

La société ayant procédé au rachat en Bourse de 151 obligations, le présent tirage a porté sur 76 titres au lieu de 227 prévus au tableau d'amortissement.

Liste numérique des obligations 5 0/0 1929 amorties aux tirages antérieurs à 1948 et non encore remboursées.

Tirage 1947.

44	73	79	106	113	118	231
401	463	474	498	587	633	815
823	947	1.037	1.043	1.063	1.121	1.172
1.173	1.369	1.540	1.576	1.682	1.697	1.716
1.865	1.902	1.980	2.139	2.156	2.215	2.289
2.298	2.355	2.487	2.586	2.676	2.680	2.684
2.788	2.804	2.861	2.871	2.917	2.937	2.960
3.061	3.195	3.217	3.233	3.264	3.280	3.341
3.418	3.427	3.450	3.500	3.560	3.579	3.617
3.625	3.742	3.760	3.792	3.803	3.804	3.843
3.946	3.948	3.966	4.049	4.066	4.104	4.164
4.187	4.216	4.296	4.299	4.305	4.424	4.468
4.473	4.582	4.654	4.676	4.759	4.771	4.824
4.866	4.885	4.893	4.929	5.014	5.077	5.133
5.166	5.187	5.258	5.316	5.379	5.641	5.829
5.870	5.951	6.129	6.150	6.203	6.247	6.411
6.513	6.542	6.658	6.667	6.678	6.763	6.781
6.842	6.856	6.861	7.031	7.043	7.071	7.085
7.142	7.159	7.191	7.197	7.204	7.242	7.325
7.446	7.453	7.487	7.527	7.661	7.664	7.699
7.705	7.718	7.737	7.821	7.917	7.927	7.940
8.034	8.098	8.106	8.107	8.114	8.273	8.283
8.316	8.382	8.488	8.490	8.492	8.523	8.649
8.666	8.705	8.783	8.796	8.948	8.977	9.026
9.120	9.129	9.141	9.203	9.250	9.318	9.380
9.429	9.432	9.556	9.558	9.643	9.652	9.818
9.858	9.896	9.969	10.009	10.026	10.069	10.097
10.138	10.170	10.383	10.620	10.803	10.838	10.847
10.848	10.899	11.018	11 024	11.073	11.182	11.270
11.337	11.550	11.615	11.708	11.884	11.908	11.958

Tirage 1946.

31	161	217	260	292	394	513
729	759	768	934	1.350	1.363	1.417
1.615	1.737	1.781	1.812	1.842	1.855	1.870
1.894	1.974	2.080	2.295	2.388	2.506	2.546
2.737	3.071	3.315	3.330	3.352	3.619	3.668
3.669	3.722	3.757	3.875	4.065	4.119	4.253
4.257	4.289	4.316	4.324	4.507	4.661	4.779
4.879	5.021	5.028	5.227	5.668	5.677	5.754
5.790	6.157	6.204	6.302	6.313	6.353	6.363
6.455	6.535	6.630	6.738	7.115	7.245	7.386
7.666	7.872	7.875	8.025	8.151	8.229	8.419
8.575	8.613	8.662	8.679	8.799	9.183	9.591
9.782	9.785	9.806	10.062	10.157	10.194	10.237
10.338	10.439	10.449	10.451	10.488	10.769	10.852
10.953	10.978	11.033	11.269	11.353	11.553	11.729
11.826	11.857	11.938	11.985			

Tirage 1945.

1	6	142	304	595	635	771
794	848	980	1.257	1.684	1.850	2.077
2.113	2.434	2.756	2.757	2.785	2.922	2.969
3.106	3.204	3.236	3.770	3.772	3.826	3.987
4.101	4.137	4.407	4.412	4.653	4.727	4.925
5.091	5.467	5.931	6.075	6.319	6.927	7.047
7.049	7.050	7.150	7.272	7.671	7.788	7.862
8.112	8.202	8.321	8.386	8.451	8.519	8.586
8.784	8.959	8.963	8.988	9.078	9.217	9.227
9.637	9.758	9.891	9.903	10.011	10.024	10.044
10.077	10.291	10.336	10.853	10.874	10.939	10.990
11.013	11.075	11.320	11.358	11.458	11.515	11.535
11.700	11.719	11.772	11.927	11.974		

Tirage 1944.

536	780	1.339	1.471	2.522	2.798	3.070
3.107	3.389	3.483	3.766	*4.204	4.315	4.532
4.949	5.037	6.127	6.957	7.959	8.174	8.615
8.765	8.976	9.323	9.419	10.296	10.917	11.059
11.775	11.891	11.923				

(*) 4.204 (opp. 4.705).

Tirage 1943.

1.094 1.875 2.201 7.472 10.142 10.712 11.045 11.151 11.153 11.600

Tirage 1942.

36 3.544 9.219 10.143

Tirage 1941.

1.464 10.952 11.017 11.144

Tirage 1940.

2.199 7.154 9.344 9.937 11.042

Tirage 1939. 11.056 | *Tirage 1935.* 10.217

Compagnie Générale de Réassurances

Société anonyme d'Assurances et de Réassurances
Entreprise privée régie par le décret-loi du 14 juin 1938,
CAPITAL SOCIAL: 60 MILLIONS DE FRANCS
DONT 15 MILLIONS DE FRANCS VERSÉS
Établissement nationalisé (loi du 25 avril 1946).
SIÈGE SOCIAL: 44, RUE DE CHATEAUDUN, PARIS
R. C.: Seine n° 56304.

Obligations de 500 F 6 0/0 1928.

Onzième tirage d'amortissement.

Numéros des 200 obligations sorties au onzième tirage d'amortissement du 25 juin 1948 et remboursables au pair à partir du 14 décembre 1948.

3.601 à 3.800 (série 19).

Obligations amorties aux tirages précédents et restant à rembourser.

Tirage du 12 décembre 1947.

201 — 212 à 237 — 238 à 253 — 366 à 378 379 à 383 — 386 à 397 (série 2).

Tirage du 28 juin 1946.

1.005 à 1.007 — 1.025 à 1.032 — 1.034 — 1.047 à 1.051 — 1.100 à 1.119 — 1.136 — 1.159 — 1.160 — 1.191 à 1.195 (série 6).

Tirage du 19 juillet 1945.

906 à 915 — 947 à 949 — 961 à 964 — 967 à 970 (série 5).

Tirage du 28 octobre 1940.

1.206 à 1.210 (série 7).

Le remboursement de ces obligations s'effectue au siège social de la société, 44, rue de Châteaudun, à Paris.

Caisse nationale d'équipement de l'Électricité et du Gaz
68, RUE DU FAUBOURG-SAINT-HONORÉ, PARIS

OBLIGATIONS DE 5.000 F 4 0/0 1942
DE LA
Société algérienne d'éclairage et de force.

Les porteurs d'obligations 4 0/0 de 5.000 F, émission 1942, de la société algérienne d'éclairage et de force, société anonyme au capital de 108.630.000 F dont le siège est à Alger, 2, rue Jean-Rameau, en liquidation par suite de sa nationalisation (loi du 8 avril 1946 et décret d'application du 5 juin et 16 août 1947), sont informés que cette dernière, usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission, a procédé par voie de rachats en Bourse à son amortissement du 10 août 1948.

En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort.

Liste de rappel des obligations 4 0/0 1942 sorties à des tirages antérieurs et non remboursées à la date du 30 avril 1948.

22 à 30 — 463 — 469 et 70 — 581 et 82 — 584 — 586 à 90 — 773 et 74 — 832 à 34 — 839 et 40 — 1.087 — 1.597 — 1.644 — 1.701 à 10 — 1.796 — 1.841 à 44 — 1.846 à 50 — 1.871 à 73 — 1.877 à 79 — 2.541 à 50 — 2.964 à 67 — 3.016 à 20 — 3.082 à 86 — 3.089 et 90 — 3.161 et 62 — 3.167 à 70 — 3.651 à 54 — 3.660 — 3.745 à 50 — 3.821 à 30 — 3.957 à 60 — 4.181 et 82 — 4.186 à 90 — 4.536 à 40 — 4.541 à 45 — 4.610 — 5.115 — 5.255 à 7 — 5.738 et 39 — 6.351 — 6.358 et 59 — 6.611 à 16 — 7.254 et 55 — 7.260 — 7.321 — 7.691 à 96 — 8.541 à 50 — 8.591 — 8.594 à 97 — 8.741 à 50 — 8.991 à 92 — 9.717 — 9.832 — 10.094 à 98 — 10.171 à 73 — 10.791 — 10.794 à 98 — 11.311 à 15 — 11.320 — 12.341 à 48 — 12.471 — 12.661 à 63 — 12.666 — 13.536 — 14.242 à 50 — 14.331 à 34 — 14.339 à 40 — 14.361 à 65 — 14.369 à 70 — 14.451 à 60 — 14.611 à 13 — 15.223 à 26 — 15.506 — 15.725 à 27 — 15.735 à 38 — 15.812 à 15 — 16.071 à 73 — 16.076 à 79 — 16.733 à 40 — 16.951 à 60 — 17.820 — 17.925 à 27 — 18.901 à 10 — 19.071 et 72 — 19.253 et 54 — 19.260.

BILANS DE SOCIÉTÉS

SOCIETE NATIONALE DE CONSTRUCTIONS AERONAUTIQUES DU CENTRE

Société anonyme au capital de 250.037.500 francs.

Siège social : 12 bis, avenue Bosquet, PARIS (7e)

RAPPORT du conseil d'administration à l'assemblée générale ordinaire du 25 juin 1948.

Messieurs,

Vous avez été convoqués pour ce jour en assemblée générale ordinaire par le conseil d'administration nouvellement constitué, suivant les décisions prises par votre assemblée générale ordinaire, réunie extraordinairement le 19 mars 1948, en accord avec les prescriptions du décret du 23 juillet 1945 et celles de l'article 17 de vos statuts.

Postérieurement à cette assemblée, le nouveau conseil d'administration, dans sa séance du 12 mai 1948, a nommé, sur présentation du ministre des forces armées (air), M. Henri Jannes président directeur général de votre société pour la durée de son mandat d'administrateur.

Vous êtes convoqués aujourd'hui pour examiner et approuver, si vous le jugez bon, les comptes de l'exercice 1947.

Nous tenons, au préalable, à résumer brièvement l'activité de votre société au cours de cet exercice.

Nous avons poursuivi la fabrication de nos appareils Martinet NC. 701-702 malgré des difficultés importantes d'approvisionnement. Cette fabrication sera terminée cette année.

La fabrication des avions torpilleurs 175 a également été poursuivie. Tous ces avions doivent, d'ailleurs, revenir prochainement en usine pour montage de moteurs plus puissants.

Les empennages des Languedoc 161 ont été terminés dans les délais prévus.

La série des planeurs Castel 301 S est complètement terminée.

La fabrication de notre cargo prototype, qui aurait dû être terminée en fin d'année, s'est poursuivie, mais a été retardée par d'importantes modifications demandées par les utilisateurs et, d'autre part, par le fait que la construction du train d'atterrissage, en raison des dimensions inusitées de celui-ci, a posé des problèmes techniques de fabrication très sérieux. Ces divers problèmes sont maintenant résolus et notre appareil doit voler dans le courant de l'été.

Le NC. 270 bombardier biréacteurs prototype volera en fin 1948; ses maquettes volantes font actuellement leurs essais au centre d'essais en vol.

Les appareils de tourisme AL 06 et NC 851 ont été réceptionnés par le C. E. V. Le 851 a donné naissance à un dérivé, le NC 853, dont une avant-série de 40 est en fabrication et pour laquelle nous espérons d'excellents résultats auprès des utilisateurs.

Au début de l'année, une avant-série de vingt cargos NC. 211 nous a été commandée. Nous espérons que cette commande sera augmentée dès que les résultats d'essais en vol du prototype seront connus. Notre département « train d'atterrissage », créé en 1946, a reçu des commandes des sociétés du Nord, du Sud-Ouest et de l'arsenal de l'aéronautique.

L'usine de Colombes, que le ministère de l'air nous a louée le 1er janvier 1947, avait en cours d'exécution plusieurs commandes, en particulier la fabrication des empennages du SE. 2010, la fabrication des pointes avant et voilures des S 094-95. Toutes ces fabrications ont été continuées.

Etant donné diverses difficultés rencontrées dans la définition des avions SO. 94-95 par le bureau d'études extérieur qui les a conçus, nous nous sommes trouvés dans l'obligation de rendre la fabrication des voilures à cette dernière société.

D'autre part, la fabrication de la série de 8.000 tracteurs Percheron a été continuée. Les premiers tracteurs sont sortis au mois d'octobre, et la cadence croît normalement à l'heure actuelle.

Bien que ce rapport soit relatif à l'exercice 1947, vous estimerez sans doute utile que votre conseil évoque au moins les principes qui guideront sa gestion au cours de l'exercice 1948. Ils se classent essentiellement sous deux idées:

1° *Instauration d'une politique d'économies sévères.*

Au moment où la réduction des commandes de l'aéronautique a pour effet de réduire le volume d'affaires des sociétés de constructions d'avions, il importe, pour assurer à la société une structure financière saine, de prendre avec fermeté les mesures d'économies qui s'imposent. Dans ce but, le conseil a décidé une concentration plus grande de ses moyens.

2° *Restauration de l'autorité.*

La bonne marche de la société exige impérieusement que les cadres soient mis dans la possibilité de remplir leurs fonctions, avec bienveillance certes, mais aussi avec fermeté.

Cette remise en ordre doit, dès que les crédits consacrés à l'aéronautique seront plus élevés, nous permettre de reprendre les développements auxquels la compétence et le dévouement de nos cadres, de nos ingénieurs, de nos techniciens et de nos ouvriers doivent nous permettre de prétendre.

Le bilan que nous vous soumettons fait ressortir pour 1947 un bénéfice de 7.394.126,28 F, sur lequel il convient de déduire une provision pour impôts sur les bénéfices industriels et commerciaux de 1.753.000 F et d'affecter 5 p. 100 sur la différence, soit 282.071 F, pour la réserve légale.

Le bénéfice distribuable se monterait à 5,359.355,28 F, somme à laquelle il y a lieu d'ajouter les 284.238,71 F de report à nouveau de l'an dernier, soit au total à distribuer: 5.643.593,99 F.

Nous vous proposons de répartir cette somme de la façon suivante:

4.000.000 » à la réserve générale;
1.000.000 » réservé pour l'achat de matériel destiné à la colonie de vacances des enfants du personnel dont vous avez décidé l'acquisition lors de votre assemblée du 14 mai 1947. Cette somme se trouve donc ajoutée à la réserve de 5.000.000 de francs pour œuvres sociales;
643.593 99 reportés à nouveau.

Nous vous demandons, après avoir entendu le rapport de vos commissaires aux comptes, d'approuver les comptes et le bilan de l'exercice tels qu'ils vous sont présentés.

Vous aurez, en outre, conformément à la loi, à délibérer:

1° Sur le quitus à donner aux administrateurs pour leur gestion de l'exercice 1947;

2° Sur le quitus spécial à donner aux administrateurs visés par l'article 40 de la loi du 24 juillet 1867.

Nous vous demanderons aussi de donner quitus définitif et sans réserve de sa gestion à M. Héreil, dont la démission en date du 26 février 1947 a été signalée à votre assemblée générale ordinaire, le 15 mai 1947, qui en a pris acte.

M. Pissavy, de son côté, nous a donné sa démission d'administrateur le 21 octobre 1947. Nous vous demandons d'en prendre acte et de lui donner quitus définitif et sans réserve de sa gestion.

Ces deux administrateurs ont été remplacés par MM. Joux et Durand-Auzias, qui ont été cooptés par le conseil d'administration du 20 novembre 1947. Leurs mandats, avant d'avoir pu être rendus définitifs par votre assemblée, ont pris fin à l'assemblée générale ordinaire réunie extraordinairement le 13 mars 1948, qui les a immédiatement renouvelés.

Trois administrateurs sortants, MM. Bloch, Weill et la caisse des dépôts et consignations, n'ont pas été renommés. Le quitus définitif de leurs gestions ne pourra leur être donné que par l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur l'exercice 1948. Conformément à l'article 30 de vos statuts, vous aurez à fixer le montant de la rémunération globale annuelle de vos commissaires aux comptes, qu'ils se répartiront entre eux de la façon qu'ils jugeront convenable.

Nous vous proposons enfin, par l'application de l'article 12 de vos statuts, de fixer à 600 F le prix des négociations des actions de votre société, jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire.

Compte de pertes et profits au 31 décembre 1947.

	DÉBIT	CRÉDIT
Exploitation :	—	—
Produits aéronautiques prototypes	7.124.814 04	»
Produits aéronautiques séries	»	201.693.672 58
Produits aéronautiques rechanges	»	33.823.886 53
Produits aéronautiques réparations	»	34.539.076 70
Outillage spécial aéronautique	»	458.251 69
Services, prestations, main-d'œuvre aéronautiques	»	1.800.704 36
Etudes	»	8.398.026 54
Production extra-aéronautique	8.567.851 48	»
Services, prestations, main-d'œuvre extra-aéronautiques	»	2.521.281 51
Déchets, chutes	»	6.267.401 61
Coût des services en chômage	12.615.255 »	»
Réduction sur ventes	4.551.591 64	»
Ristournes, rabais, remises obtenus	»	1.823.435 66
Travaux à notre charge	55.740.971 33	»
Différence de répartition	588.146 49	»
Mali d'inventaire	17.925.564 44	»
Exploitation accessoire et financière	23.888 70	»
	107.138.089 12	291.325.737 18
Résultats d'exploitation	.....	184.187.618 06
Dépréciations sur études	28.952.411 39	»
Provision pour créances douteuses	3.891.124 64	»
Reprise sur provisions :		
Pour risques de pertes sur convention 253-45	»	3.636.411 29
Pour risques de pertes sur liquidation des marchés résiliés et dommages de guerre (juin 1940)	»	4.000.000 »
Annulation des provisions :		
Pour risques de pertes sur dommages de guerre	»	55.406.053 61
Pour risques de pertes sur travaux en cours	»	20.000.000 »
Pour renouvellement des biens appartenant à l'Etat français	»	10.689.890 35
Pour amortissement ou payement de la location des biens appartenant à l'Etat français	»	43.607.620 73
Pour amortissement des biens en apport de l'Etat	»	9.780.000 »
Provisions :		
Pour risques de pertes sur dommages de guerre	55.021.704 45	»
Pour risques de pertes sur travaux en cours	195.000.000 »	»
Pour amortissement ou location des biens en apport de l'Etat :		
1° Machines et matériel	45.114.950 18	»
2° Contrat de démarrage	18.962.560 90	»
Pertes et profits exceptionnels	12.321.394 48	»
	359.264.146 04	331.357.623 97
Résultats de l'exercice	27.906.522 07	
Différences sur exercices antérieurs :		
1° Ventes		44.660.656 89
2° Divers	9.359.708 54	
	37.266.230 61	44.660.656 89
Bénéfice net au 31 décembre 1947	7.394.426 28	

Bilan au 31 décembre 1947.

ACTIF			PASSIF		
I. — Immobilisations	489.565.762 10		I. — Capital et réserves :		
A déduire : amortissements	163.234.525 76		Capital	250.037.500 »	
		326.331.236 34	Réserve légale	1.810.498 20	
II. — Frais d'établissement	1.986.614 »		Réserve spéciale de réévaluation	59.107.792 46	
A déduire : amortissements	1.986.614 »		Réserve générale	4.000.000 »	
III. — Valeurs engagées :			Réserve pour œuvres sociales	5.000.000 »	
Prêts à plus d'un an d'échéance	1.120.000 »		Prime à l'émission	50.007.500 »	
Titres de participations	32.322.783 50				369.963.290 66
Dépôts et cautionnements	9.451.210 50		II. — Dettes à long terme :		
		42.893.994 »	Emprunts à plus d'un an d'échéance		169.693.653 [illegible]
IV. — Valeurs d'exploitation :			III. — Dettes à court terme :		
Magasins	916.902.751 06		Effets avalisés par la caisse nationale des marchés	987.516.000 »	
Travaux en cours de fabrication	3.511.763.135 04		Fournisseurs	539.449.200 75	
		4.428.665.886 10	Avances sur commandes en cours	2.666.633.460 89	
V. — Valeurs réalisables à court terme :			Liquidation des commandes allemandes	60.457.756 50	
Travaux livrés non facturables	145.317.585 17		Autres créanciers	1.168.786.953 88	
Clients	897.426.067 18		Dividendes à payer	24.242.370 »	
Débiteurs divers	487.804.113 56				5.447.085.742 11
Ministère de l'air	160.627.328 »		IV. — Provisions		447.790.908 60
		1.691.175.093 91	V. — Comptes d'ordre :		
VI. — Valeurs disponibles :			Contre-partie des biens appartenant à l'Etat français	151.198.443 47	
Caisses et banques		32.143.456 30	Divers	91.493.536 54	
VII. — Comptes d'ordre :					242.691.950 01
Biens appartenant à l'Etat français	151.198.443 47		Report à nouveau		284.238 71
Divers	12.496.128 25		Résultat de l'exercice 1947		7.394.426 28
		163.694.541 72			
Total		6.684.904.208 37	Total		6.684.904.208 37

Bilan d'entrée au 1er janvier 1948 (suivant plan comptable national).

ACTIF

Frais d'établissement:			
Frais d'acquisition d'immeubles	1.986.614 »		
Frais amortissements	1.986.614 »		
Immobilisations:			
Terrains		21.251.418 63	
Constructions	123.194.097 34		
Amortissements	15.183.458 06	108.010.639 28	
Matériel et outillage, mobilier, agencements, installations	256.512.907 38		
Amortissements	85.009.282 97	171.503.624 41	
Immobilisations incorporelles	31.276.485 32		
Dépréciation	28.952.411 39	2.324.073 93	
Immobilisations entièrement amorties	63.003.892 73		
Amortissement	63.041.784 73	52.108 »	
Immobilisations en cours		23.189.372 09	
Immobilisations détruites par faits de guerre	60.062.012 32		
Amortissements	9.906.911 50		
Provisions	50.155.100 32		
	60.062.012 32	»	326.331.236 34
Autres valeurs immobilisées:			
Prêts à plus d'un an		4.120.000 »	
Titres de participation		31.991.783 50	
Dépôts et cautionnements		9.451.210 50	42.562.994 »
Valeurs d'exploitation:			
Marchandises		78.371 »	
Matières ou fournitures		730.770.792 92	
Produits finis		181.242.007 09	
Travaux en cours	3.657.080.720 21		
Provisions pour dépréciation	495.000.000 »		
		3.462.080.720 21	4.374.171.891 22
Valeurs réalisables à court terme ou disponibles:			
Avances aux fournisseurs	248.066.424 38		
Provision pour dépréciation	4.808.793 40	243.257.630 98	
Clients	902.308.469 60		
Provision pour dépréciation	4.882.402 42	897.426.067 18	
Autres débiteurs	343.198.203 99		
Provision pour dépréciation	7.712.889 83	335.485.314 16	
Comptes de régularisation. Actif		12.493.857 25	
Prêts à moins d'un an		5.910.004 »	
Effets à recevoir		950.657 »	
Banques et chèques postaux		26.436.961 70	
Caisses		5.706.494 60	1.527.666.986 87
Total de l'actif			6.270.733.108 43

PASSIF

Capital propre et réserves:			
Capital social	250.037.500 »		
Primes d'émission d'actions	50.007.500 »		
Réserve légale	1.810.498 20		
Réserves facultatives	9.000.000 »		
Réserve spéciale de réévaluation	59.107.792 46		369.963.290 66
Report à nouveau			284.238 71
Fonds de renouvellement:			
Fonds de renouvellement des stocks			655.394 94
Provisions pour risques			78.880.723 00
Dettes à long terme:			
Emprunts à plus d'un an			169.603.652 »
Dettes à court terme:			
Fournisseurs			232.956.671 63
Avances reçues sur travaux en cours			2.666.633.460 89
Autres créanciers			1.354.100.184 58
Comptes de régularisation. Passif			186.646.922 66
Emprunts à moins d'un an			5.000.000 »
Effets à payer			1.198.524.140 »
Résultats:			
Pertes et profits			7.394.426 23
Total du passif			6.270.733.108 43

Bilan au 31 décembre 1947 (après répartition).

ACTIF

I. — Immobilisations	489.565.762 10	
A déduire: amortissements	163.234.525 76	326.331.236 34
II. — Frais d'établissement	1.986.614 »	
A déduire: amortissements	1.986.614 »	
III. — Valeurs engagées:		
Prêts à plus d'un an d'échéance	1.120.000 »	
Titres de participations	32.322.783 50	
Dépôts et cautionnements	9.451.210 50	42.893.994 »
IV. — Valeurs d'exploitation:		
Magasins	916.902.751 06	
Travaux en cours	3.511.763.135 04	4.428.665.886 10
V. — Valeurs réalisables à court terme:		
Travaux livrés non facturables	145.317.585 17	
Clients	897.426.067 18	
Débiteurs divers	487.801.113 56	
Ministère de l'air	160.627.328 »	1.691.175.093 91
VI. — Valeurs disponibles:		
Caisses et banques		32.143.456 30
VII. — Comptes d'ordre:		
Biens appartenant à l'Etat français	151.198.413 47	
Divers	12.496.128 25	163.694.541 72
Total		6.681.901.208 37

PASSIF

I. — Capital et réserves:		
Capital	250.037.500 »	
Réserve légale	2.092.569 20	
Réserve spéciale de réévaluation	59.107.792 46	
Réserve générale	4.000.000 »	
Réserve pour œuvres sociales	5.000.000 »	
Prime à l'émission	50.007.500 »	
Report à nouveau	5.643.593 99	375.888.955 65
II. — Dettes à long terme:		
Emprunts à plus d'un an d'échéance		169.693.652 »
III. — Dettes à court terme:		
Effets avalisés par la caisse nationale des marchés de l'Etat	987.516.000 »	
Fournisseurs	539.449.200 75	
Avances sur commandes en cours	2.666.633.460 89	
Liquidation des commandes allemandes	60.457.756 59	
Autres créanciers	1.168.786.953 88	
Dividendes à payer	24.242.370 »	5.447.085.742 11
IV. — Provisions		449.513.908 60
V. — Comptes d'ordre:		
Contre-partie des biens appartenant à l'Etat français	151.198.413 47	
Divers	91.493.536 54	242.691.950 01
Total		6.681.901.208 37

RAPPORT de MM. E. Buriat et L. Retail, commissaires aux comptes agréés par la cour d'appel

Messieurs les Actionnaires
DE LA
Société Nationale de Constructions Aéronautiques du Centre
12 bis, AVENUE BOSQUET, PARIS (VII^e^)

Messieurs,

En exécution du mandat que vous avez bien voulu nous confier, nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport sur le bilan et les comptes de votre société arrêtés à la date du 31 décembre 1947.

Les vérifications et sondages auxquels nous avons procédé nous ont permis de constater que le bilan au 31 décembre 1947 — reproduit en annexe — exprime la situation de votre société à la date précitée, telle qu'elle ressort des livres comptables et documents justificatifs soumis à notre examen.

L'analyse des divers postes du bilan à fin 1947 et leur comparaison avec ceux du bilan à fin *1946* appellent *les explications et précisions* ci-après:

ACTIF

I. — Immobilisations	489.565.762 10
A déduire: amortissements	163.234.525 76
Valeur nette à l'actif	326.331.236 34

Le chapitre des immobilisations comprend, à fin 1947, les postes ci-après:

	VALEUR A L'ACTIF au 31 décembre 1947.	AMORTISSEMENTS au 31 décembre 1947.	VALEUR NETTE au 31 décembre 1947.
	francs.	francs.	francs.
Terrains et constructions	143.155.515 97	15.178.083 06	127.977.432 91
Matériel et outillage	137.646.080 28	53.710.938 34	83.935.141 94
Autres immobilisations corporelles d'exploitatoin	118.866.827 10	31.298.344 63	87.568.482 47
Immobilisations incorporelles d'exploitation	2.324.073 93	»	2.324.073 93
Immobilisations hors exploitation	1.290.000 »	5.375 »	1.284.625 »
Exploitations entièrement amorties	63.093:892 73	63.041.784 73	52.108 »
Immobilisations en cours	23.189.372 09	»	23.189.372 09
Totaux	489.565.762 10	163.234.525 76	326.331.236 34

La valeur à l'actif des immobilisations enregistre, par rapport à son montant à fin 1946, une augmentation nette de 178.525.754,18 F se décomposant comme suit:

	MONTANT A FIN 1947	AUGMENTATION EN 1947	DIMINUTION EN 1947
	francs.	francs.	francs.
Terrains et constructions	143.155.515 97	78.726.578 75	»
Matériel et outillage	137.646.080 28	26.498.288 92	»
Autres immobilisations corporelles d'exploitation	118.866.827 10	48.734.966 39	»
Immobilisations incorporelles d'exploitation	2.321.073 93	2.305.393 93	»
Immobilisations hors exploitation	1.290.000 »	1.290.000 »	»
Immobilisations entièrement amorties	63.093.892 73	23.177.339 41	»
Immobilisations en cours	23.189.372 09	»	2.206.813 22
	489.565.762 10	180.732.567 40	2.206.813 22
Augmentation nette		178.525.754 18	

L'augmentation de 78.726.578,75 F concernant la rubrique des « Terrains et constructions » se répartit ainsi qu'il suit:

Constructions et bâtiments	76.083.695 92
Constructions légères	2.642.882 83
	78.726.578 75

Cet accroissement résulte principalement des travaux de reconstruction de dommages de guerre, exécutés à vos usines de Billancourt, de Bourges et de Châteauroux.

La rubrique « Matériel et outillage » ressort en augmentation totale de 26.498.288,92 F se décomposant comme suit:

	MONTANT A FIN 1947	AUGMENTATION EN 1947
	francs.	francs.
Machines et gros outillage	71.441.856 62	15.217.974 17
Matériel d'usine	28.421.937 87	6.864.982 97
Instruments (mesure, essai, contrôle)	8.988.246 54	2.447.628 52
Petit outillage, non consommable	24.014.634 25	1.967.703 26
Outillages spéciaux	4.779.405 »	»
	137.646.080 28	26.498.288 92

Les augmentations afférentes aux quatre premiers postes ci-dessus énumérés, proviennent des achats et constructions de matériels réalisés dans l'exercice — notamment pour vos usines de Paris, de Fourchambault et de votre nouvelle usine de Colombes — sous déduction des éléments vendus, réformés ou virés aux immobilisations entièrement amorties.

Les « Outillages spéciaux de fabrication », qui furent repris en compte par suite de la réévaluation en 1945, sont entièrement amortis depuis fin 1946, et à virer de ce fait aux « Immobilisations entièrement amorties ».

Le chapitre des « Autres immobilisations corporelles d'exploitation » s'établit en augmentation nette de 48.734.966,39 F, résultant des fluctuations ci-après:

	MONTANT A FIN 1947	AUGMENTATION EN 1947	DIMINUTION EN 1947
	francs.	francs.	francs.
Mobilier	15.446.823 76	2.697.776 69	
Matériel de bureau	13.022.095 54	5.157.233 17	
Agencements et aménagements	20.101.290 94	3.773.771 58	
Installations	19.895.029 16	7.014.619 62	
Voitures et camions	45.400.569 93	28.520.301 18	
Matériel roulant d'usine	1.719.842 30		124.025 89
Flotte aérienne	2.000.000 »	2.000.000 »	
Matériel d'infirmerie	299.495 44		106.813 79
Cantines	981.680 03		197.896 17
	118.866.827 10	49.163.702 24	428.735 85
Augmentation nette		48.734.966 39	

Les augmentations concernant le mobilier et le matériel de bureau proviennent notamment d'achats et de réalisations pour les besoins de votre siège et de la nouvelle usine de Colombes.

Les agencements, aménagements et installations, effectués en 1947, ont eu lieu principalement à vos usines de Bourges, de Châteauroux et de Colombes, ainsi qu'à l'atelier de réparations d'avions créé à Villacoublay au cours de l'exercice écoulé.

L'importante augmentation du poste « voitures et camions » résulte d'achats de véhicules nouveaux pour les usines de Paris et de Châteauroux, sous déduction de quelques éléments vendus.

Le poste « Flotte aérienne », qui n'existait pas à fin 1946, représente la valeur d'un avion affecté à l'usine de Bourges et utilisé pour la liaison entre les usines.

Les « Immobilisations incorporelles d'exploitation » comprennent, à fin 1947:

La valeur en compte de « Brevets » pour.....	18.680 »
Le compte « Etudes et recherches générales » pour.....	2.305.393 93
Ensemble	2.324.073 93

A fin 1946, la valeur des brevets était seule intégrée audit poste, de sorte que l'augmentation enregistrée s'applique uniquement aux « Etudes et recherches générales », dont le montant de 2.305.393, 93 F s'explique ainsi qu'il suit:

Frais d'études exposés en 1947.	17.397.188 81
Partie des frais d'études de 1946, virés aux travaux en cours à fin 1946 et repris au poste « Etudes et recherches générales » en 1947.....	13.860.616 48
	31.257.805 32
A déduire:	
Dépréciation sur études, débitée au compte de pertes et profits de 1947.....	28.952.411 39
Montant net en compte..	2.305.393 93

Nous rappellerons que les frais d'études intégrés dans les immobilisations se rapportent à des études considérées comme susceptibles d'exploitation

La rubrique « Immobilisations hors exploitation » n'existait pas au bilan précédent; son montant de 1.290.000 F représente le prix d'achat d'un appartement immobilier sis à Neuilly, dont l'acquisition a eu lieu pour le logement de votre directeur de la production

L'augmentation des « Immobilisations entièrement amorties » s'applique principalement au « Matériel et outillage », et le total en compte des éléments entièrement amortis à fin 1947, soit 63.093.892,73 F se répartit comme suit:

Matériel et outillage.....	29.419.624 76
Autres immobilisations corporelles	8.065.710 57
Caisse de décentralisation.....	25.578.557 40
	63.093.892 73

Les outillages spéciaux de fabrication, également amortis en totalité depuis fin 1946, sont en fait à ajouter au total ci-dessus pour 4.779.405 F.

Les « Immobilisations en cours », qui accusent une légère régression sur le chiffre de 1946, comprennent notamment à fin 1947, des fabrications et des travaux destinés aux immobilisations du groupe des usines de Paris et de Fourchambault, ainsi qu'à la construction de machines et de matériels, pour la nouvelle usine de Colombes.

Les « Amortissements » des immobilisations enregistrent une augmentation nette de 21.205.809,31 F par rapport au total en compte à fin 1946. Cette augmentation s'explique de la façon suivante:

Amortissements de l'exercice 1947		39.501.587 93
A déduire:		
1° Reprises d'amortissements sur éléments vendus, détruits ou devenus inutilisables	7.003.196 67	
2° Redressements sur amortissements décomptés en 1946 sur la valeur d'achat des immobilisations de l'usine de Châteauroux, reprises de la S. N. C. A. S. O., chiffrés à.....	2.939.612 45	
Au lieu de...	62.784 98	
	2.876.827 47	
3° Redressement sur amortissements anciens de la S. N. C. A. S. O. repris à tort par la S. N. C. A. O. au moment de la cession des immobilisations de l'usine de Châteauroux	5.415.754 45	
		15.295.778 59
Différence en augmentation		24.205.809 31

Les amortissements de l'exercice ont été décomptés savoir:

Pour les éléments réévalués, aux taux de 5 p. 100 pour les constructions, de 12,50 pour 100 pour le matériel, le mobilier et les installations, et aux taux prévus par le plan comptable OPAERO pour le surplus des immobilisations;

Pour les éléments non réévalués, aux divers taux prévus par le plan comptable précité.

II. — Frais d'établissement

Les frais d'augmentation de capital qui figuraient sous ce chapitre, à fin 1946, pour 3.230.000 F, ont été soldés par imputation des amortissements y relatifs.

La somme de 1.986.611 F portée au bilan à fin 1947, représente les frais exposés pour l'acquisition des usines de Châteauroux et d'Issy-les-Moulineaux, qui fut réalisée au mois de décembre 1946 dans les conditions précisées à notre précédent rapport. Ces frais ont été amortis en totalité à fin 1947.

III. — Valeurs engagées

Les trois postes inclus sous ce chapitre ont enregistré les augmentations ci-après:

	Montant à fin 1947.	Augmentations en 1947.
Prêts à plus d'un an d'échéance.	1.120.000 »	620.000 »
Titres de participation	32.322.783 50	90.000 »
Dépôts et cautionnements	9.451.210 50	1.632.052 50

Les « prêts à plus d'un an d'échéance » comprennent des avances déjà consenties à fin 1946 à la société coopérative de la S. N. C. A. C. et à la société Athletic-Club de Bourges, auxquelles sont venues s'ajouter des avances faites à des membres du personnel de votre société et remboursables par fractions mensuelles à compter du 1er janvier 1948.

L'augmentation nette de 90.000 F relative aux « Titres de participation » s'explique de la façon suivante:

Souscription à 1.000 actions de 1.000 F chacune, de l'augmentation de capital de la Société française d'équipements pour la navigation aérienne (ex-Société d'études et de recherches aéronautiques)....	1.000.000 »
Souscription à 36 parts de 10.000 francs chacune, de l'augmentation de capital de la Société civile de réalisations sociales de l'industrie aéronautique....	360.000 »
Ensemble	1.360.000 »
A déduire:	
Sortie de la valeur en compte de 127 parts de 10.000 F chacune, de la Société civile de réalisations sociales de l'industrie aéronautique, cédées au comité d'entreprise de S. N. C. A. C. moyennant un prix de 12.700 F.....	1.270.000 »
Différence en augmentation nette	90.000 »

Nous ferons observer que la cession des 127 parts susvisées a été génératrice, pour votre société, d'une perte de 1.257.300 F, dont le montant a été inclus dans les « Pertes et profits exceptionnels » de l'exercice 1947.

De même qu'à fin 1946, le poste « Titres de participation » comprend pour 28.395.282,50 F la valeur de 11.950 actions de la Société immobilière et industrielle de Fourchambault, chiffrée après réévaluation du bilan de ladite société (la plus-value dégagée par réévaluation de ces actions est comprise pour 16 millions 157.060,50 F dans la réserve de réévaluation qui figure au passif).

En raison des pertes subies, tant en 1946 qu'en 1947, par la société dont il s'agit, la valeur des actions d'après le bilan au 31 décembre 1947, ressort en moins-value de l'ordre de 6 millions par rapport à l'estimation réévaluée de fin 1945.

Cependant, il n'a pas été constitué de provision pour dépréciation du portefeuille, ni procédé à l'imputation d'une partie correspondante de la réserve de réévaluation des titres de participation, pour le motif que, selon les résultats d'une expertise immobilière, la valeur réelle des actions susvisées serait bien supérieure à l'estimation chiffrée sur la base du bilan à fin 1947.

L'augmentation afférente aux « dépôts et cautionnements » s'applique principalement aux dépôts divers et loyers d'avance concernant votre nouvelle usine de Colombes et un atelier en dépendant, ainsi qu'à des compléments de dépôts de garantie versés aux postes, télégraphes et téléphones, pour le gaz et l'électricité.

IV. — Valeurs d'exploitation

Magasins	916.902.751 08

Cette rubrique s'établit en augmentation globale de 372.870.677,22 F provenant, tant des achats d'approvisionnements effectués dans l'exercice écoulé (y compris la reprise des stocks de l'usine de Colombes) sous déduction des prélèvements opérés pour les besoins des fabrications et des cessions aux sous-traitants, que de la hausse enregistrée sur les prix des matières et fournitures depuis fin 1946.

Le montant de près de 917 millions qui figure au bilan en représentation de la valeur des stocks des différentes usines de votre société comprend, pour 181 millions en chiffres ronds, la valeur au prix de revient de pièces usinées, fabriquées par vos usines et par des sous-traitants.

Le chiffrage des stocks a été effectué au prix de revient moyen, de même que précédemment, et il a été procédé en cours d'exercice à des inventaires partiels des quantités existantes en magasins.

Travaux en cours de fabrication	3.511.763.135 08
Se décomposant comme suit:	
Travaux en cours:	
De fabrication.....	3.415.890.003 28
Contrats de démarrage..	64.782.788 56
Au titre de la reconstruction	1.090.342 50
Ensemble	3.611.763.135 08

Par rapport à son montant à fin 1946, cet important chapitre ressort en augmentation nette de 1.515.359.629,81 F s'analysant comme suit:

	Augmentation. —	Diminution. —
Travaux en cours:		
De fabrication.	1.497.078.087 97	
Contrats de démarrage	62.698.195 13	
Au titre de la reconstruction		44.416.953 29
	1.559.776.583 10	44.416.953 29
Augmentation nette	1.515.359.629 81	

L'augmentation concernant les travaux en cours de fabrication résulte principalement:

De l'accroissement des fabrications provenant de l'adjonction de l'usine de Colombes et d'un atelier sis à Villacoublay;

De l'augmentation du montant des prix de revient, comme conséquence des majorations appliquées aux salaires horaires au cours de l'année 1947, ainsi que de la hausse survenue sur les prix des matières premières;

L'augmentation afférente aux travaux en cours à fin 1947, au titre de contrats de démarrage, provient de ce que ces travaux concernant quatre usines, alors qu'à fin 1946, ils ne s'appliquaient qu'à l'usine de Cravant.

Le solde du poste « Travaux en cours » représente le prix de revient comptable des travaux en cours en fin d'exercice, frais généraux et amortissements compris avec application de coefficients pour l'imputation des frais en fin d'exercice.

Le montant des travaux en cours à fin 1947 comprend principalement:

Pour 2.456 millions en chiffres ronds, des fabrications se rapportant presque exclusivement à des marchés passés par l'Etat tant à votre société qu'à d'autres sociétés nationales;

Pour 395 millions, des frais d'études et de recherches générales concernant en majeure partie des commandes de l'Etat;

Pour 126 millions, des travaux interusines;

Pour 344 millions, des fabrications extra-aéronautiques entreprises comme conséquences de la reconversion des usines;

Pour 44 millions, le coût de la fabrication de pièces de stock.

Au passif du bilan à fin 1946, il existait:

Une provision de 4 millions de francs s'appliquant au risque de pertes sur un ancien marché résilié (provision comprise dans celle de 20.014.119,45 F relative à la liquidation des marchés résiliés et aux dommages de guerre de juin 1940);

Et une provision de 20 millions de francs destinée à couvrir les pertes éventuelles sur les travaux en cours au 31 décembre 1946.

La provision de 4 millions de francs a été reprise comme devenue sans objet, par suite de la liquidation sans perte de l'ancien marché résilié.

La provision de 20 millions de francs, constituée à fin 1946, a été annulée et remplacée par une provision nouvelle de 195 millions de francs, débitée au compte de pertes et profits de l'exercice 1947, en représentation des pertes possibles, principalement sur certains travaux en cours concernant la fabrication de prototypes tant aéronautiques qu'extraaéronautiques, ainsi que sur des travaux pour lesquels les dépenses exposées dépassent actuellement le montant des marchés.

Compte tenu des avenants demandés et encore en discussion, la comparaison entre les prix prévus aux marchés et le montant des dépenses exposées au 31 décembre 1947, pour le surplus des travaux en cours, ne fait pas apparaître, dans l'ensemble, de risques de perte, et selon les renseignements qui nous ont été fournis par vos services, l'importante provision constituée à fin 1947 ne laisserait subsister aucune éventualité de pertes en puissance.

V. — Valeurs réalisables a court terme

Travaux livrés non facturables. 145.317.585,17

De même qu'à fin 1946, ce poste exprime la valeur au prix de revient des fabrications et travaux qui, bien que livrés, n'étaient pas encore facturés en fin d'exercice, soit en l'absence de prix définitifs (commandes avec prix provisoires ou sans prix fixés), soit par suite d'impossibilité de facturation avant terminaison de la totalité du lot en commande, ou à défaut d'approbation des devis relatifs à des travaux de réparations.

L'augmentation de 34.596.677,17 F qui apparaît audit poste, résulte principalement des travaux livrés non facturables concernant la nouvelle usine de Colombes.

Il n'a pas été prévu de perte possible sur les « Travaux livrés non facturables » en compte au 31 décembre 1947.

Clients 897.426.067,18

Ce chapitre ressort en augmentation de 410.862.817,48 F sur son montant à fin 1946. Des sommes en instance de facturation aux clients, à fin 1947, y sont incluses à concurrence de 164.089.490,76 F.

Le total porté au bilan se décompose comme suit:

Clients Etat	825.809.351,71
Clients divers.....	71.616.715,47
	897.426.067,18

Le poste « Clients Etat » accuse une augmentation nette de l'ordre de 355 millions de francs, provenant à la fois des facturations faites en 1947, sur deux importants marchés, et des retards apportés dans le règlement d'anciennes facturations.

La rubrique des « Clients divers » enregistre une augmentation de l'ordre de 55 millions de francs qui résulte de l'extension donnée aux fabricants extraaéronautiques, au cours de l'exercice 1947.

Il y a lieu de rappeler que les sommes dues en comptes clients, par des débiteurs allemands et non couvertes par des versements d'acomptes, sont incluses au poste « Créances douteuses ».

Débiteurs divers..... 487.804.113 56

Le total de ce chapitre se répartit de la façon suivante:

Prêts à moins d'un an d'échéance		5.940.001 »
Effets à recevoir.....		950.657 »
Créances douteuses.....		17.401.085 65
Avances aux fournisseurs.....		213.257.630 98
Autres débiteurs:		
a) Divers.....	73.376.979 01	
b) Compagnie d'assurances l'Union	8.212.774 »	
c) Actions d'administrateurs déposées en garantie	82.500 »	
d) Dommages de guerre	117.566.033 84	
		199.238.286 85
Avances au personnel....		21.043.449 08
Total égal.....		487.804.113 56

Par rapport à son montant à fin 1946, le chapitre des « Débiteurs divers » s'établit en augmentation nette de 22.414.062, 77 F, résultant des fluctuations ci-après:

	AUGMENTATION	DIMINUTION
	francs.	francs.
Prêts à moins d'un an d'échéance.....	526.739 »	
Effets à recevoir.....		2.213.915 »
Créances douteuses.....	3.891.124 64	
Avances aux fournisseurs.....	22.917.498 35	
Autres débiteurs:		
Divers	27.912.597 74	
Ministère de l'air.....		61.627.328 »
Compagnie d'assurances « L'Union ».....		40.059.426 »
Dommages de guerre.....	27.095.860 68	
Avances au personnel.....	13.961.911 36	
	96.305.731 77	73.891.669 »
Augmentation nette.....	22.414.062 77	

L'augmentation de 526.739 F afférente aux « Prêts à moins d'un an d'échéance » exprime la différence entre des prêts nouveaux d'un montant de 810.000 F, consentis à du personnel de votre société en 1947, et des remboursements d'un total de 283.261 F intervenus sur les prêts figurant en compte à fin 1946.

Nous signalerons que sous cette rubrique reste à comprendre les prêts consentis en 1946, savoir: à la société civile immobilière de la Grange-sur-le-Mont, pour 5 millions de francs, et à la société civile de réalisations sociales de l'aéronautique, pour 100.000 F (étant rappelé que les fonds nécessaires au prêt de 5 millions ont été fournis à votre société par la caisse de compensation pour la décentralisation de l'industrie aéronautique qui continue à figurer, de ce chef, dans les créditeurs divers du passif).

Les « Effets à recevoir », d'un montant de 950.657 F étaient à recouvrer sur le Crédit national et ont été escomptés en 1948.

Nous préciserons que, par suite de l'escompte en banques des effets remis à votre société par le Crédit national, par d'autres sociétés nationales et par des clients du secteur privé, ainsi que des effets avalisés par la caisse des marchés, il existait au 31 décembre 1947 un total d'effets escomptés et non encore arrivés à échéance, de 1.260 millions de francs en chiffre rond.

La partie de ces effets concernant le secteur privé a été intégralement réglée en 1948.

Le poste « Créances douteuses » ressort en augmentation de 3.891.124,61 F s'appliquant:

Pour 195.029,50 F à 50 p. 100 des avances consenties en 1947, à la société d'habitations à bon marché, dite « Les Rêvériens »;

Et pour 3.396.096,14 F au montant de plusieurs créances sur les clients considérées comme d'un recouvrement aléatoire.

Au 31 décembre 1947, la rubrique « Créances douteuses » de 17.401.085,65 F englobe:

a) 50 p. 100 de la créance sur la société « Les Rêvériens », soit.....	7.650.021 63
b) Les avances et sommes dues par les fournisseurs et clients allemands débiteurs, et un avoir en banque allemande, pour	6.357.965 89
c) Les sommes dues par divers clients, pour.....	3.396.095 14
Total égal.....	17.401.085 65

Un complément de provision de 3.891.124,61 F a été constitué à fin 1947, à l'effet de porter le montant de la « Provision pour créances douteuses » à un total couvrant exactement celui du poste « Créances douteuses » de l'actif

L'augmentation de près de 23 millions qui affecte les « Avances aux fournisseurs » résulte de la différence entre :

Un accroissement de l'ordre de 65 millions concernant les avances aux fournisseurs ;

Et une diminution de l'ordre de 42 millions s'appliquant aux avances faites aux entrepreneurs chargés des travaux de reconstruction, diminution provenant de l'imputation des avances sur les mémoires réglés aux entrepreneurs.

Le montant des avances figurant en compte à fin 1947, soit 243.257.630,98 F, comprend :

Des avances aux fournisseurs.	171.160.801 05
Des avances aux entrepreneurs.	72.096.829 93
	243.257.630 98

La rubrique « Divers » du groupe des « Autres débiteurs » s'établit en augmentation nette de 27.912.597,74 F résultant de nombreuses fluctuations, tant débitrices que créditrices, parmi lesquelles nous signalerons les principales ci-après :

1° Le compte d'attente de la S. N. C. A. du Sud-Ouest présente une augmentation de l'ordre de 29 millions et celui de la S. N. C. A. du Sud-Est, une augmentation de 4 millions en chiffre rond. (Il est rappelé que ces comptes enregistrent les opérations restant en instance de régularisation en fin d'exercice; la partie des opérations pour lesquelles l'accord a été réalisé figure à des comptes distincts qui, à fin 1947, se trouvent inclus dans les créditeurs divers;

2° Un compte nouveau a été ouvert au nom de Me Lefèvre, notaire à Bourges, dont le solde débiteur de 4.390.000 F représente le montant d'une avance versée à valoir sur les frais d'une acquisition d'immeuble qui n'a été régularisée qu'en 1948;

3° Un autre compte nouveau, qui accuse un solde débiteur de 2.112.441,60 F à fin 1947, a été ouvert au nom de Me Chauveau, notaire à Paris, en représentation de la provision pour droits de mutation versée relativement à l'acquisition des usines de Châteauroux et d'Issy-les-Moulineaux, réalisée en décembre 1946 et visée à notre rapport de l'exercice précédent;

4° Le solde débiteur du compte de la société d'habitations à bon marché dite « Les Révériens », qui était de 6.506.313,35 F à fin 1946, se trouve porté à 6.803.372,85 F à fin 1947, l'augmentation enregistrée s'appliquant à la partie des avances de 1947 (soit 50 p. 100) qui est considérée comme recouvrable sous déduction de loyers dus à la société et non encore réglés en fin d'exercice;

5° Le compte ouvert au nom du ministère de l'armement en 1946 et débiteur de 5 millions de francs, du chef d'une cotisation exceptionnelle versée à l'office professionnel de l'aéronautique n'existe plus à fin 1947, cette cotisation ayant été remboursée à votre société, conformément à la convention intervenue à cet égard;

6° Le compte du ministère des finances qui accusait un solde débiteur de 1.710.087,30 F à fin 1946, en représentation de la partie recouvrable sur les salaires versés au titre de l'indemnité de fermeture des usines en fin d'année, n'existe plus au 31 décembre 1947, par suite du règlement des sommes dues;

7° Le compte de la Société des avions Hanriot, dont le solde débiteur de 832.933,28 F s'appliquait à des opérations litigieuses, a été soldé en 1947, selon la transaction dont il a déjà été question à notre rapport précédent (la différence entre le montant en compte et la somme recouvrée, soit 410.433,28 francs a été passé par « Pertes et profits des exercices antérieurs ») ;

8° Le compte relatif aux sommes versées au titre d'accidents du travail et à recouvrer sur la compagnie d'assurances, accuse une diminution de l'ordre de 1.700.000 F à fin 1947.

De même qu'à fin 1946, la rubrique des « Débiteurs divers » reste comprendre un compte de la société H. M. D. Farman dont le solde débiteur de 1.629.764,25 F (sans changement à fin 1947) représente le reliquat de travaux de réparation de dommages de guerre, effectués par votre société, aux immeubles de la Société Farman, qui lui sont loués par cette dernière.

La diminution de 61.627.328 F qui affecte le poste « Ministère de l'air », inclus à fin 1946 dans les débiteurs divers, n'est qu'apparente. Le montant de ce poste (resté sans changement en 1947) a, en effet, été viré à la rubrique « Ministère de l'air », des valeurs réalisables à court terme, dont il va être question plus loin. Nous rapellerons que la somme de 61.627.328 F correspond au montant de retenues effectuées à tort par le ministère de l'air, sur le payement des acomptes relatifs à un marché repris par l'Etat français, et que la contre-partie dudit poste est incluse au passif dans les « Avances reçues des clients ».

La diminution de 10.050.426 F, afférente au compte « Compagnie d'assurances l'Union », provient des encaissements opérés par votre société en 1947, à valoir sur l'indemnité d'assurance à elle due au titre des dommages consécutifs à l'incendie de l'usine de Bourges, survenu en 1944.

Le chapitre des « Dommages de guerre » appelle les précisions ci-après :

L'augmentation de 27.095.860,68 F résulte uniquement des travaux de déblaiement effectués à votre usine de Châteauroux;

Le poste « Repli de juin 1940 », demeuré sans changement, est intégralement couvert par une provision de 16.014.119,45 F;

A l'exception des dommages de guerre concernant votre usine de Bourges (pour lesquels les avances reçues dépassent le montant en compte à l'actif), le surplus des dommages de guerre continue d'être provisionné à 100 p. 100, sous déduction des sommes reçues du commissariat à la reconstruction, sommes incluses au compte « Avances pour reconstruction » du passif.

A cet effet, la provision de 55.406.053,61 F qui couvrait ledit poste à fin 1946, a été annulée et remplacée par une provision nouvelle de 55.021.704,45 F correspondant à la différence entre le chiffre des dommages restant en compte à l'actif pour les usines de Billancourt, Issy-les-Moulineaux et Châteauroux, et le total des avances reçues au titre de la reconstruction pour ces mêmes usines.

La rubrique « Avances au personnel » accuse, par rapport à son montant de 1946, une augmentation de près de 14 millions de francs qui s'explique à la fois par l'adjonction de l'usine de Colombes et de l'atelier de Villacoublay, ainsi que par l'augmentation des salaires et des prix de revient. Ledit poste comprend, à concurrence de 10 millions de francs en chiffres ronds, des avances sur bons de travail en cours qui ne sont débitées aux commandes qu'au moment de l'entière exécution du travail.

Ministère de l'air..... 160.627.328 F.

Pour la comparaison avec le chiffre de l'exercice précédent, il y a lieu de préciser :

Qu'à fin 1946, ce poste s'appliquait uniquement à des sommes restant à recouvrer au titre des frais de maintien de potentiel, dont le montant était de 110.181.301,74 F;

Qu'au 31 décembre 1947, ledit poste englobe :

L'ancien compte « Ministère de l'air », précédemment inclus dans les « Débiteurs divers » — dont il a été question à propos de cette rubrique — pour son montant resté sans changement de..	61.627.328 »
Et un reliquat de frais de maintien de potentiel de...	99.000.000 »
	160.627.328 »

Les frais de maintien de potentiel ont été ramenés au chiffre en compte à fin 1947, par le dernier avenant à la convention 253-45.

La différence, soit 11.181.304,74 F a été soldée par « pertes et profits exceptionnels » de l'exercice 1947.

La provision de 61.686.411,22 F, constituée à fin 1946, relativement audit poste, a été ramenée à 58 millions de francs (par une reprise de 3.686.411, 22 F créditée au compte de pertes et profits) en représentation du risque de réduction résultant de la marge prévue à la convention.

Le poste « Caisse nationale des marchés », qui figurait pour 527.702.787 F au bilan de 1946, n'existe plus à fin 1947, aucune somme ne se trouvant en instance d'affectation au règlement d'effets avalisés par la caisse, à la date du 31 décembre 1947.

VI. — Valeurs disponibles

Caisses et banques	32.143.456 30
Se décomposant comme suit :	
Comptes de banques et chèques postaux	26.436.961 70
Caisses	5.706.494 60
	32.143.456 30

Les disponibilités ressortant en augmentation de 14.163.292,20 F sur le chiffre de 1946. Les montants portés au bilan ont été trouvés en concordance avec les documents justificatifs représentés, compte tenu des chevauchements habituels d'écritures en ce qui concerne les avoirs en banques.

VII. — Comptes d'ordre

Biens appartenant à l'Etat français	151.198.413 47

Cette rubrique dont le montant s'établit en augmentation de 55.755.038 F, s'applique aux biens de l'Etat français mis à la disposition de votre société. Selon la nouvelle discrimination qui en a été faite en 1947, en vue de l'apport des biens par l'Etat, le total en compte se décompose comme suit :

Biens « Etat » (antérieur à 1946)	52.060.608 36
Machines 1946	55.755.038 »
Contrat de démarrage	43.382.767 11
	151.198.413 47

L'augmentation enregistrée à fin 1947 provient uniquement de l'entrée en compte de « machines 1946 », mises à la disposition de votre société par l'Etat, notamment pour vos usines de Paris, de Fourchambault et de Châteauroux.

Nous rappellerons que le matériel livré est entré en compte à une valeur approximative chiffrée par les services de votre société, et que le montant des biens appartenant à l'Etat comprend toujours, pour 1.495.756, 25 F la valeur de machines enlevées par les Allemands et non récupérées par votre société.

Divers	12.496.128 25
Comprenant :	
Dépenses payées d'avance.....	12.493.857 25
Intérêts courus sur prêts	2.271 »
	12.496.128 25

Le compte « Dépenses payées d'avance », concerne des dépenses exposées en 1947 et imputables à l'exercice 1948. Il accuse une augmentation nette de 8.924.929, 46 F s'appliquant principalement :

Aux taxes sur le chiffre d'affaires relatives à des livraisons effectuées, mais non encore facturées au 31 décembre 1947;

Aux primes d'assurances incendie et autres, dont l'accroissement est imputable à la nouvelle usine de Colombes, pour la majeure partie.

Quant au compte nouveau « Intérêts courus sur prêts », son solde correspond à un reliquat d'intérêts afférent à des prêts consentis au personnel.

PASSIF

I. — CAPITAL ET RÉSERVES

Capital ..... 250.037.500 »
Sans changement.

Réserve légale..... 1.810.498 20
En augmentation de 1.761.558,35 F représentant la dotation faite à la réserve légale, par prélèvement sur le bénéfice de l'exercice 1946, conformément à la résolution adoptée par votre assemblée générale ordinaire du 14 mai 1947.

Réserve spéciale de réévaluation 59.107.792 46
Sans changement.

Réserve générale..... 4.000.000 »
Cette réserve nouvelle a été constituée par prélèvement d'une somme de 4 millions de francs, sur les bénéfices de l'exercice 1946, sans affectation spéciale, conformément à la décision de votre assemblée générale du 14 mai 1947.

Réserve pour œuvres sociales.. 5.000.000 »
Cette autre réserve nouvelle a été constituée dans les mêmes conditions que la précédente, en vue de l'achat et de l'aménagement d'une colonie de vacances réservée aux enfants du personnel de votre société.

Prime à l'émission..... 50.007.500 »
Sans changement.

II. — DETTES A LONG TERME

Emprunts à plus d'un an d'échéance:
Ministère des finances..... 169.693.652 »

Les avances consenties par le Trésor public ressortent en augmentation nette de 151 millions 858.095 F se décomposant comme suit:

Avance du Trésor reçue en 1947, au titre de la loi du 23 décembre 1946. 160.000.000 »

A déduire:

Avances remboursées par voie de retenues sur mandats de payement ..... 8.141.905 »

Différence en augmentation ..... 151.858.095 »

III. — DETTES A COURT TERME

Cet important chapitre s'établit en augmentation globale de 1.692.103.896,46 F se répartissant comme suit:

	MONTANT A FIN 1947	AUGMENTATION EN 1947
	francs.	francs.
Effets avalisés par la caisse nationale des marchés	987.516.000 »	417.523.778 »
Fournisseurs	539.449.200 75	159.476.735 01
Avances sur commandes en cours.....	2.666.633.460 89	736.430.706 33
Liquidation des commandes allemandes.....	60.457.756 59	1.230.944 76
Autres créanciers.....	1.168.786.953 88	653.199.362 36
Dividendes à payer.....	24.242.370 »	24.242.370 »
	5.447.085.742 11	1.692.103.896 46

Le poste « Effets avalisés par la caisse nationale des marchés » représente le montant d'effets à payer avalisés par ladite caisse, et souscrits en contrepartie d'avances bancaires comportant des échéances renouvelables.

Il convient d'observer:

Qu'au bilan à fin 1946, la caisse des marchés se trouvait débitrice en compte d'actif, d'une somme de 527.702.787 F non encore imputée sur le montant des effets à payer à fin 1946, de sorte que le passif réel envers la caisse était en fait ramené à 342.289.435 F à fin 1946;

Qu'à fin 1947, la caisse des marchés apparaît, au contraire, créditrice d'une somme de 4.461.161 F sous la rubrique « Autres créanciers »;

Qu'ainsi, le total des avances de la caisse des marchés ressort à 988.977.161 F et s'établit en augmentation réelle de 646.687.726 F sur le chiffre de l'exercice précédent.

Cette augmentation est consécutive, tant aux besoins de trésorerie de la société, qu'au retard apporté par l'Etat dans le versement des acomptes et des soldes de facturations.

Le poste « Fournisseurs » comprend:

Les soldes créditeurs des comptes des fournisseurs, pour..... 328.441.060 75
Les effets à payer aux fournisseurs au 31 décembre 1947, pour ..... 211.008.140 »
Ensemble 539.449.200 75

L'augmentation des sommes dues aux fournisseurs trouve notamment sa contrepartie dans l'accroissement des travaux en cours et des stocks, ainsi que dans les augmentations de prix survenues en 1947.

Les effets à payer aux fournisseurs, en augmentation de près de 137 millions sur la somme en compte à fin 1946, ont été intégralement réglés depuis le 31 décembre 1947.

Les « Avances sur commandes en cours », d'un total de 2.666.633.460,89 F, se décomposent ainsi qu'il suit:

Avances reçues des clients:
Etat 2.592.020.764 68
Divers 24.550.689 21
2.616.571.453 89
Avances sur contrat de démarrage ..... 50.062.007 »
2.666.633.460 89

L'augmentation globale de l'ordre de 736 millions et demi qui affecte l'ensemble des avances, se répartit comme suit, en chiffres arrondis:

Augmentations des avances:
Sur marchés d'Etat..... 704 millions
Sur marchés du secteur privé ..... 1 — 1/2
Sur contrat de démarrage.. 50 —
Ensemble ..... 755 millions 1/2

Diminution résultant du virement des « Avances pour reconstruction » au poste « Autres créanciers »..... 19 millions

Différence en augmentation ..... 736 millions 1/2

L'accroissement des avances sur marchés d'Etat provient notamment du fait qu'un important marché n'a encore fait l'objet d'aucune facturation et qu'un autre marché n'a comporté que des facturations partielles.

L'avance nouvelle reçue au titre du contrat de démarrage s'applique à des constructions pour vos usines de Bourges, Billancourt et Châteauroux.

Les « Avances pour reconstruction » ont été transférées sous la rubrique des « Autres créanciers », en tant que considérées comme n'ayant pas eu lieu relativement à des commandes en cours.

Le poste « Liquidation des commandes allemandes » qui, à fin 1946, était constitué uniquement par le montant des avances sur commandes allemandes, enregistre une augmentation de 1.230.944,76 F provenant à la fois d'ajustements et de factures de fournisseurs allemands reçues en 1947.

Les comptes incorporés sous la rubrique des « Autres créanciers » font apparaître les fluctuations ci-après:

	MONTANT A FIN 1947	AUGMENTATION EN 1947
	francs.	francs.
Emprunts à moins d'un an d'échéance.....	5.000.000 »	»
Banques	276.121.975 53	208.743.824 55
Créanciers divers.....	852.769.027 40	413.922.959 16
Retenues pour compte de tiers.....	31.713.450 95	27.532.578 65
Cautionnements reçus.....	3.100.000 »	3.000.000 »
Administrateurs créditeurs pour actions déposées en garantie....	82.500 »	»
	1.166.786.953 88	653.199.362 36

De même qu'à fin 1946, le poste « Emprunts à moins d'un an d'échéance » s'applique exclusivement à l'emprunt consenti à votre société par la caisse de compensation pour la décentralisation de l'industrie aéronautique, emprunt dont il a été question à propos des « Prêts à moins d'un an d'échéance » de l'actif.

Le poste « Banques » contient, outre le découvert envers les banques de 274.660.814,53 F, un découvert de 1.461.161 F envers la caisse nationale des marchés.

L'augmentation de 208.712.824,55 F qui ressort au poste « Banques », par rapport à fin 1946, résulte des besoins de trésorerie de votre société.

Le groupe des « Créanciers divers » s'établit en augmentation nette de 413.922.959,16 F, provenant de nombreuses fluctuations et notamment de celles ci-après:

1° Un compte nouveau, présentant un solde créditeur de 196.769.432,76 F, a été ouvert au nom du ministère de l'air, en représentation des sommes dues par votre société pour la reprise des stocks en magasins et de divers objets mobiliers dépendant de l'atelier aéronautique de Colombes;

2° Le poste « Avances pour reconstruction », qui figurait au bilan de 1946 pour 19 millions 50.000 F, dans la rubrique des « Avances sur commandes en cours », a été inclus dans les « Créanciers divers » à fin 1947, pour un montant de 56.750.000 F qui accuse une augmentation de 37.700.000 F résultant des avances reçues dans l'exercice écoulé.

3° Les comptes relatifs aux allocations familiales, à la sécurité sociale et au régime de prévoyance des cadres, ressortent en augmentation globale de 188 millions de francs, par suite de retards survenus dans le règlement des cotisations;

4° Dans des conditions analogues, les comptes concernant les taxes sur le chiffre d'affaires accusent un accroissement de l'ordre de 31 millions de francs;

5° Le compte ouvert au nom de l'administration des domaines, pour y intégrer le montant de l'estimation provisoire des sommes dues par votre société, du chef de l'achat de machines récupérées en Allemagne, s'établit en augmentation de 10.844.796,90 F par suite des entrées de machines nouvelles intervenues en 1947;

6° Un compte nouveau, créditeur de 11 millions 9.640 F, a été ouvert en représentation de l'impôt sur les B. I. C. dû par votre société au titre de l'exercice 1946, et non encore réglé à fin 1947;

7° Les sommes dues par votre société, au titre de prélèvements de matières et de pièces sur les stocks appartenant à l'Etat ressortent en augmentation de 1.800.000 F en chiffres ronds, par suite des prélèvements opérés en 1947;

8° Par contre, les soldes créditeurs des comptes d'autres sociétés nationales de constructions aéronautiques, apparaissent en diminution globale de l'ordre de 75 millions de francs, en raison d'une importante régression des sommes dues à la S. N. C. A. du Sud-Ouest provenant notamment des facturations de matières et de travaux qui furent faits à cette société en 1947;

9° Le solde du compte du « comité d'entreprise » accuse une diminution de 6.356.571,18 F résultant de la différence entre les prélèvements opérés par ce comité et le montant de l'allocation de 5 p. 100 perçue sur les salaires et appointements.

Nous rappellerons que la rubrique des « Créanciers divers » reste comprendre, depuis fin 1945, une créance de près de 177 millions de francs, au profit de la société Caudron.

Les « Retenues pour compte de tiers », en augmentation de 27.532.578,65 F sont constituées, pour la majeure partie, par des retenues d'impôt sur les salaires de novembre et de décembre 1947, à reverser au Trésor.

Quant à l'augmentation de 3.000.000 F qui affecte le poste « Cautionnements reçus », elle provient des nouveaux cautionnements reçus de tiers, en 1947, à l'occasion de la location de tracteurs.

La rubrique nouvelle « Dividendes à payer », d'un montant de 24.242.370 F, représente le total des dividendes revenant aux actionnaires de votre société, sur les bénéfices de l'exercice 1946, conformément à la décision de votre assemblée générale ordinaire du 14 mai 1947

IV. — Provisions

Provision pour amortissement ou location des biens en apport de l'Etat.....	81.828.051 03

Pour la comparaison avec les chiffres de l'exercice précédent, il y a lieu d'indiquer que cette provision comprend les trois anciennes provisions ci-après, du bilan de 1946:

Provision pour renouvellement des biens appartenant à l'Etat	10.689.890 35
Provision pour amortissement ou location des biens appartenant à l'Etat français.....	43.607.620 73
Provision pour amortissement des biens en apport de l'Etat	9.780.000 »
Ensemble.....	64.077.511 08

Ces trois anciennes provisions ont été annulées et remplacées par une provision de même montant, ventilée ainsi qu'il suit, dans le cadre de la nouvelle classification des biens de l'Etat:

Provision pour:	
Biens Etat (antérieurs à 1946)	45.114.950 18
Contrat de démarrage	18.962.560 90
	64.077.511 08

Compte tenu du complément de provision constitué pour 1947, — décompté sur la base d'un amortissement de 15 0/0 de la valeur en compte des machines et de 5 0/0 du montant du contrat de démarrage, — le montant total de la provision nouvelle au 31 décembre 1947, se répartit comme suit:

Sur biens Etat antérieurs à 1946	55.556.023 03
Sur machines 1946	5.414.267 50
Sur contrat de démarrage....	20.857.763 50
Soit au total.....	81.828.051 03

Provision pour amortissement ou location des biens de l'atelier aéronautique de Cravant	202.526 36

En augmentatiin de 50.262 F, représentant un complément de provision chiffré sur la valeur du matériel de Cravant, pour la période de 1947 pendant laquelle des travaux ont continué d'avoir lieu à cet atelier.

Provision pour amortissement ou location des biens de l'atelier aéronautique de Colombes	22.616.652 90

Cette provision nouvelle a été décomptée aux taux normaux d'amortissements, sur la valeur en compte non réévaluée des immobilisations dépendant de l'atelier aéronautique de Colombes, et ce, à compter du 1er janvier 1947.

Provision pour dommages de guerre de juin 1940.....	16.011.119 15

La diminution de 4 millions de francs qui affecte cette provision, résulte de la reprise de la partie de ladite provision qui s'appliquait antérieurement au risque de perte sur un ancien marché résilié (cette reprise a déjà été signalée à propos des « Travaux en cours » de l'actif).

Provision pour risques de pertes sur dommages de guerre..	55.021.701 45

Les fluctuations relatives à cette provision ont été indiquées au cours de l'examen du poste « Dommages de guerre » de l'actif.

Provision pour risques de pertes sur convention 253-45	58.000.000 »

Il s'agit de la provision concernant les frais de maintien de potentiel, dont il a été question lors des explications relatives à la rubrique « Ministère de l'air » de l'actif.

Provision pour risques de pertes sur travaux en cours.....	195.000.000

Cette provision nouvelle a été constituée à fin 1947, par le débit du compte de pertes et profits, après annulation de la provision antérieure de 20 millions de francs, dans les conditions précisées à propos du poste « Travaux en cours ».

Provision pour pertes de matériel appartenant à l'Etat français.....	1.018.570,82

Sans changement.

Provision pour créances douteuses	17.401.085,65

Cette provision a été augmentée d'un complément de 3.891.124,64 F, constitué à fin 1947, pour en ajuster le montant avec celui du poste « Créances douteuses » de l'actif.

Provision pour renouvellement des stocks de départ	655.391,94

Sans changement.

V. — Comptes d'ordre

Contrepartie des biens appartenant à l'Etat français	151.198.113,47

Ce poste représente la contrepartie exacte du compte d'ordre de l'actif « Biens appartenant à l'Etat français ».

Divers	91.193.536,54

Les comptes d'ordre du passif, incorporés sous cette rubrique, sont les suivants:

Dépenses à payer.....	91.162.536 54
Engagement pour souscriptions de titres.....	331.000 »
	91 493.536 54

Les « Dépenses à payer » en fin d'exercice s'établissent en augmentation de l'ordre de 25 millions de francs, par rapport à celles de 1946. Cette augmentation s'explique, en majeure partie, par l'existence d'une nouvelle usine à Colombes et d'un atelier à Villacoublay. L'accroissement des sommes à payer s'applique, en outre, aux rappels de salaires et appointements de décembre 1947, aux congés payés, aux taxes sur factures à établir, aux dépenses d'eau et d'électricité, ainsi qu'aux intérêts des emprunts.

Le poste « Engagements pour souscriptions de titres » est resté sans changement en 1947.

Report à nouveau	284.238 71

Cette rubrique nouvelle exprime le montant du reliquat de bénéfices de l'exercice 1946, dont le report fut décidé par votre assemblée ordinaire du 14 mai 1947.

COMPTE DE PROFITS ET PERTES

Le compte de profits et pertes de l'exercice 1947, reproduit en annexe, fait ressortir un bénéfice de 7.391.126,28 F, se décomposant comme suit:

Perte de l'exercice 1947.....	27.908.822 07
Différence bénéficiaire sur exercices antérieurs	35.300.948 35
Bénéfice net	7.391.126 28

Ledit compte de pertes et profits appelle notamment les précisions ci-après:

1° La perte de 7.121.811,01 F relative aux « Produits aéronautiques prototypes » s'applique aux fabrications de prototypes qui ont fait l'objet de facturations en 1947 et concernent notamment une fabrication effectuée par votre usine de Fourchambault;

2° Le bénéfice d'exploitation de 201 millions 693.672,58 F, afférent aux « Produits aéronautiques séries », provient principalement des facturations intervenues sur un important marché de l'Etat, des facturations de fabrications faites pour le compte d'une autre société nationale, ainsi que des facturations relatives à des transformations d'avions N. C. 701;

3° Le bénéfice d'exploitation relatif aux « Rechanges », d'un montant de 33 millions 823.886,53 F, concerne notamment des fournitures de rechanges fabriquées par l'usine de Bourges et par celle de Colombes;

4° Le bénéfice de l'ordre de 31.500.000 F inscrit sous la rubrique « Réparations », résulte principalement des facturations de démontage et réparation d'avions effectués par l'usine de Cravant;

5° Le bénéfice de 458.251,69 F relatif à un « Outillage spécial aéronautique », s'applique à un marché d'outillage pour fabrication de prototypes;

6° Le bénéfice de 1.800.701,36 F, mentionné au titre de « Services, prestations, main-d'œuvre aéronautiques », concerne des travaux à

façon, des déplacements de spécialistes et autres, prestations effectuées pour le compte de la clientèle aéronautique;

7° Le bénéfice de 8.398.026,54 F, afférent aux « Etudes », s'applique principalement à des études réalisées pour le compte d'une autre société nationale et du ministère de l'air;

8° La perte de l'ordre de 8.500.000 F, relative à la « Production extra-aéronautique », représente la différence entre les pertes résultant des facturations d'une première série de trolleybus et les bénéfices réalisés sur certaines autres fabrications extra-aéronautiques;

9° Le poste « Déchets et chutes », créditeur de 6.267.401,61 F, exprime le produit de la vente de vieux déchets;

10° La perte de 12.615.255 F, mentionnée sous la rubrique « Coût des services en chômage », correspond au montant des salaires et appointements du personnel des usines auquel une rémunération a été allouée, lors des grèves de 1947;

11° Le poste « Réduction sur ventes » de 4.551.594,64 F, fournit le montant des rabais et escomptes accordés par votre société à sa clientèle, et les « Ristournes et rabais » obtenus des fournisseurs s'établissent à 1 million 823.435,66 F;

12° Le débit de 55.740.971,33 F porté sous le libellé « Travaux à notre charge », correspond au coût des travaux effectués par votre société sur des matériels livrés et placés sous garantie;

13° La « Différence de répartition » de 588.146,49 F constitue un excédent de frais généraux non imputés sur le prix de revient des fabrications;

14° Le « Mali d'inventaire » de 17 millions 925.561,41 F représente le total des différences constatées dans les usines, au moment des inventaires partiels en cours d'exercice et des contrôles de fin d'année;

15° La perte de 28.962.411,39 F, résultant des « Dépréciations sur études », a été visée au cours de l'examen du compte « Etudes et recherches générales » de l'actif;

16° Les diverses reprises et annulations de provisions anciennes et les constitutions de provisions nouvelles, mentionnées au compte de « Pertes et profits », ont déjà fait l'objet de commentaires lors de l'étude des postes du bilan;

17° Les « Pertes et profits exceptionnels », débités pour un montant net de 12.321.394,48 francs, sont constitués principalement par la différence entre:

D'une part, des éléments de pertes résultant notamment de la réduction des frais de maintien de potentiel restant à recouvrer, de la cession de titres faite au comité d'entreprise, de pénalités diverses, de destructions ou pertes d'immobilisations, ainsi que de détournements de fonds (ceux-ci portant sur un total de 1.206.000 F);

D'autre part, des profits réalisés sur des ventes d'immobilisations diverses (camions, machines, etc.);

18° Les « Différences sur exercices antérieurs », créditées pour un montant net de 35.300.948,35 F, comprennent:

a) Au titre des « Ventes », un solde créditeur de 44.660.656,89 F qui exprime la balance de nombreux redressements et régularisations d'opérations concernant les exercices 1946 et antérieurs (compléments et annulations de facturations faites par votre société, rectifications de prix par elle appliquée, etc.);

b) Du chef de « Divers », un solde déficitaire de 9.359.708,54 F, résultant notamment d'une insuffisance de provisions pour congés payés et intérêts bancaires à fin 1946, de rappels de taxes et cotisations, sous déduction de certains excédents d'amortissements, de provisions pour loyers, etc.

Les modifications visées au cours du présent rapport et apportées à la présentation des chiffres du bilan par suite de l'inclusion de comptes nouveaux et de la disparition de comptes anciens, devront faire l'objet, en tant que de besoin, d'une approbation par votre assemblée générale, conformément aux dispositions de l'article 35 de la loi du 24 juillet 1867, modifié par l'article 8 du décret-loi du 31 août 1937.

Le rapport de votre conseil d'administration nous a été communiqué en temps utile, et les informations qui y sont données sur les comptes de votre société, n'appellent aucune remarque de notre part.

Sous le bénéfice des observations qui précèdent, et en conclusion de nos investigations, nous avons l'honneur de vous proposer, messieurs, d'approuver le bilan et les comptes de l'exercice 1947, qui vous sont présentés par votre conseil d'administration.

Nous signalerons, par ailleurs, que votre société applique le plan comptable national à compter du 1er janvier 1948, conformément aux dispositions du décret n° 47-2051 du 22 octobre 1947.

En vue de faciliter notamment la comparaison avec le bilan qui sera dressé à fin 1948, votre conseil d'administration a décidé de vous présenter le bilan au 31 décembre 1947, établi sur les bases nouvelles et qui constitue le bilan d'entrée au 1er janvier 1948.

Ce bilan — que nous reproduisons en annexe, présente, avec celui au 31 décembre 1947 examiné plus haut, de nombreuses différences résultant principalement:

1° De modifications apportées au classement des comptes;

2° De l'application de méthodes nouvelles pour la présentation de certains postes et notamment de la déduction des comptes d'actif du montant des provisions pour dépréciation;

3° De la suppression au bilan des comptes « Actions d'administrateurs déposées en garantie » et « Engagements », ces comptes de statistique (classe o) devant désormais figurer dans les renseignements à annexer au bilan.

Sous réserve des modifications de classement et de présentation, dont nous ne croyons pas utile d'indiquer ici le détail, la correspondance entre les chiffres des deux bilans peut être résumée ainsi qu'il suit:

Montant au bilan au 31 décembre 1947.....		6.684.904.208 37
A déduire:		
Provisions pour dépréciations imputées en déduction des comptes d'actif..	262.559.186 47	
Comptes supprimés du bilan.		
Actions d'administrateurs déposées en garantie	82.500 »	
Engagements.	151.529.413 47	
		414.171.099 94
Montant au bilan au 1er janvier 1948		6.270.733.108 43

Le bilan au 1er janvier 1948, établi dans le cadre du plan comptable national, se trouve en conséquence exprimer, selon la forme nouvelle, la situation de votre société résultant du bilan au 31 décembre 1947.

Paris, le 7 juin 1948.

Les commissaires aux comptes,
L. RETAIL, E. BURIAT.

RAPPORT SPECIAL

SUR LES OPÉRATIONS PRÉVUES A L'ARTICLE 40 DE LA LOI DU 24 JUILLET 1867

Messieurs,

Conformément aux dispositions de l'article 4 du décret-loi du 8 août 1935, se référant à l'article 40 de la loi du 24 juillet 1867, modifié par l'article 10 de la loi du 4 mars 1943, nous avons l'honneur de vous rendre compte qu'en exécution des stipulations des paragraphes 1 et 2 de l'article 10 précité, votre conseil d'administration nous a donné avis, en date des 16 avril 1947, 10 octobre 1947 et 19 avril 1948, de sa ratification de divers marchés, conventions et avenants signés avec l'Etat français, ainsi que des commandes reçues ou passées à d'autres sociétés nationales au cours de l'exercice 1947.

Les marchés, conventions et avenants conclus avec l'Etat français se rapportent principalement à des études, à des fabrications nouvelles, à des modifications de marchés antérieurs (tant en ce qui concerne les fabrications que la fixation des prix y relatifs) et aussi à une indemnité de résiliation allouée au titre de la liquidation des marchés résiliés par application de la loi du 20 juillet 1940.

De même que précédemment, des commandes de travaux et des fournitures réciproques ont continué d'avoir lieu en 1947, entre votre société et d'autres sociétés nationales avec lesquelles vous avez des administrateurs communs, et ces opérations semblent bien devoir être considérées comme rentrant dans la catégorie des « conventions normales portant sur les opérations de la société avec ses clients », au sens du paragraphe 3 de l'article 10 de la loi du 4 mars 1943.

Nous signalerons, toutefois, les particularités ci-après:

I. — *Reprise, par votre société, de l'atelier aéronautique de Colombes.*

L'atelier aéronautique de Colombes a été mis à la disposition de votre société par le ministère de l'air, à compter du 1er janvier 1947.

La reprise des stocks de matières en magasins dans cet atelier a eu lieu au prix de revient moyen, chiffré d'après l'inventaire, pour un total de 189.906.973,76 F.

En outre, divers éléments d'immobilisations consistant en mobilier, matériel de bureau et agencements mobiles, ont été repris pour leur valeur comptable restant à amortir, s'élevant à 8.347.284,25 F.

Ces sommes ont été créditées au compte de l'atelier aéronautique de Colombes.

II. — *Opérations avec la société immobilière et industrielle de Fourchambault et la société « Les Reveriens ».*

Votre société a continué d'effectuer des travaux d'entretien et de réparations pour le compte de ces deux sociétés, dont elle est administrateur.

Les avances consenties par la S. N. C. A. C. aux deux sociétés dont il s'agit, en 1947, ont été, savoir:

De 990.059 F pour la société « Les Reveriens », dont 50 p. 100, soit 495.029,50 F, ont été virés aux « Créances douteuses » et provisionnés à ce titre;

De 2.393.992,22 F pour la société immobilière et industrielle de Fourchambault (ladite somme récupérable par imputation des loyers dus à cette société).

Il y a lieu de rappeler que les travaux et avances ainsi effectués par votre société sont la conséquence de sa location de l'usine de Fourchambault et qu'elle possède la plus grande partie des actions composant le capital de la S. I. I. F.

Nous indiquerons, par ailleurs:

Que votre société est toujours locataire de la S. N. C. A. O., dans les mêmes conditions que précédemment;

Qu'un loyer approximatif a été prévu pour l'usine de Cravant, de même qu'en 1946.

La reprise de certains éléments de l'atelier aéronautique de Colombes et les travaux et avances faits par votre société, tant à la S. I. I. F. qu'à la société « Les Reveriens », ne paraissant pas susceptibles d'être considérés comme ayant eu lieu au titre de « Conventions normales portant sur les opérations de la société avec ses clients », il nous semble opportun que ces opérations soient soumises à l'approbation de votre assemblée générale, en vue de satisfaire, en tant que de besoin, aux prescriptions de l'article 40 nouveau, alinéa 4 de la loi du 24 juillet 1867.

Tels sont, messieurs, les résultats de nos investigations.

Paris, le 7 juin 1948.

Les commissaires aux comptes,
L. RETAIL, E. BURIAT.

BANQUE DE L'ALGÉRIE

Situation au 31 mai 1948.

ACTIF

Numéraire en caisse :		
Or (lingots et monnaie).	701.732.825	65
Divers	403.845.182	83
Disponibilités en France...	510.211.886	05
Disponibilités à l'étranger..	1.045.617.723	41
Correspondants de France..	131.217.225	»
Correspondants d'Algérie...	1.108.049.077	»
Portefeuille	35.259.867.753	»
Comptes courants garantis par des nantissements de titres	379.855.568	10
Avances à trente jours sur bons du Trésor et effets publics	1.713.050.000	»
Rentes sur l'Etat	14.952.578	»
Actions de la Banque d'Etat du Maroc et de la C. C. D. V. T.	2.636.735	»
Titres appartenant à la caisse des retraites	713.699.089	42
Avances à l'Etat (convention du 15 février 1932)	80.000.000	»
Avances à l'Etat (convention des 11 mai 1939 et 30 décembre 1940)	2.000.000.000	»
Avances à l'Etat (convention des 31 décembre 1942, 12 juillet 1943, 5 janvier 1944	8.000.000.000	»
Avances à la Tunisie (convention des 4 et 17 octobre 1932)	20.000.000	»
Avances à la Tunisie (convention du 16 juin 1941).	14.000.000	»
Avances à l'Algérie (convention du 30 décembre 1940)	50.000.000	»
Avances à la Banque industrielle de l'Afrique du Nord (convention du 29 décembre 1918)	5.000.000	»
Avances à la caisse centrale de la France d'outre-mer	7.409.400.052	»
Hôtels de la banque	46.851.819	56
Comptes d'ordre et divers..	3.061.446.541	60
	62.731.401.059	62

PASSIF

Capital	25.000.000	»
Réserves :		
Statutaire	8.333.333	33
Immobilière	46.851.819	56
Extraordinaire	100.000.000	»
Engagements à vue :		
Billets au porteur en circulation	46.260.031.480	»
Trésor public	3.501.913.973	»
Trésor algérien	1.921.253.029	»
Trésor tunisien	1.137.318.148	»
Comptes courants sur place	3.592.215.555	50
Autres engagements à vue.	170.704.061	80
Déposants d'effets à recouvrer	174.908.411	»
Caisse des retraites	747.567.562	61
Compte d'ordre et divers..	5.048.276.685	82
	62.731.401.059	62

Certifié conforme aux écritures :

Le président directeur général
de la Banque de l'Algérie,
J. BRUNET.

ANNONCES JUDICIAIRES ET LÉGALES

SEQUESTRES

Par ordonnance en date du 20 avril 1948, le président du tribunal civil de Montauban a ordonné la mainlevée du séquestre portant sur les biens du sieur Dalla-Costa (Bertholo), sis dans le département de Tarn-et-Garonne, et prescrit par ordonnance du 1er février 1945.

Par ordonnance en date du 29 avril 1948, le président du tribunal civil de Montauban a ordonné la mainlevée du séquestre portant sur les biens du sieur Pagge (François), sis dans le département de Tarn-et-Garonne, et prescrit par ordonnance du 1er février 1945.

Par ordonnance en date du 10 juin 1948, le président du tribunal civil de Thionville a placé sous séquestre les biens, droits et intérêts appartenant à Busse (Charles), de nationalité allemande, ayant demeuré à Ottange, 90, rue du Moulin, et a nommé l'administration de l'enregistrement, des domaines et du timbre, prise en la personne du directeur du département de la Moselle, pour remplir les fonctions d'administrateur séquestre.

Par ordonnance en date du 10 juin 1948, le président du tribunal civil de Thionville a placé sous séquestre les biens, droits et intérêts appartenant à Busse (Louis), de nationalité allemande, ayant demeuré à Ottange, 90, rue du Moulin, et a nommé l'administration de l'enregistrement, des domaines et du timbre, prise en la personne du directeur du département de la Moselle, pour remplir les fonctions d'administrateur séquestre.

Par ordonnance en date du 10 juin 1948, le président du tribunal civil de Thionville a placé sous séquestre les biens, droits et intérêts appartenant à Cramer (Nicolas), de nationalité allemande, ayant demeuré à Ottange, cités des Employs, route de Nondkeil, et a nommé l'administration de l'enregistrement, des domaines et du timbre, prise en la personne du directeur du département de la Moselle, pour remplir les fonctions d'administrateur séquestre.

Par ordonnance en date du 10 juin 1948, le président du tribunal civil de Thionville a placé sous séquestre les biens, droits et intérêts appartenant à la dame Fank (Bernard), née Fank (Eve), de nationalité allemande, ayant demeuré à Ottange, 35, cités de Differdange, et a nommé l'administration de l'enregistrement, des domaines et du timbre, prise en la personne du directeur du département de la Moselle, pour remplir les fonctions d'administrateur séquestre.

AVIS DIVERS

Emprunt Indochine 3 1/2 % 1913

Emprunt de 90 millions de francs, dont la réalisation a été autorisée par la loi du 26 décembre 1912.

Première émission de 110.937 obligations 3 1/2 0/0 de 500 F.

Le soixante-dixième tirage au sort des obligations 3 1/2 0/0 dudit emprunt aura lieu à la Banque de l'Indochine, 96, boulevard Haussmann, le 2 août 1948, à quatorze heures trente.

A ce tirage, il sera extrait de la roue 51 bulletins de séries représentant 510 obligations remboursables à partir du 15 septembre 1948.

République Orientale de l'Uruguay

Emprunts 1905 et 1909 (titres estampillés).

Les coupons à l'échéance du 1er juillet 1948 des emprunts Uruguay 1905 et 1909 sur les titres estampillés pour adhésion à l'offre du gouvernement uruguayen, en date du 3 janvier 1939, sont mis en payement à Paris, à raison de la contrevaleur en francs français de £ 0.3.6. sous déduction de l'impôt français sur le revenu des fonds d'Etat étrangers.

En vue de leur encaissement, à concurrence des provisions transférées, les coupons doivent être déposés aux caisses des établissements suivants:

A Paris:
A la Banque de Paris et des Pays-Bas, 3, rue d'Antin;
A la Société générale pour favoriser le développement du commerce et de l'industrie en France, 29, boulevard Haussmann;
A la Banque de l'Union parisienne, 6 et 8, boulevard Haussmann.

Les coupons de l'emprunt 1909 peuvent également être déposés au Comptoir national d'escompte de Paris, 14, rue Bergère, Paris.

Demandes de changement de nom

M. Fernand Hurler, négociant, né à Mulhouse le 17 janvier 1900, demeurant 194, rue de l'Espérance, à Mulhouse, a adressé au garde des sceaux une requête tendant à l'autoriser à modifier son nom patronymique Hurler en Hirler.

DÉCLARATIONS D'ASSOCIATIONS

Prix des insertions des déclarations d'associations : 75 fr. la ligne (Décret du 16 avril 1948, art. 1er.)

ASSOCIATIONS FRANÇAISES

(Décret du 16 août 1901.)

18 juin 1948. Déclaration à la préfecture du Tarn. SECTION DE L'ASSOCIATION RÉPUBLICAINE DES ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DES DEUX GUERRES DE CARMAUX. But: défense des intérêts moraux et matériels des anciens combattants des deux guerres, centralisation de tous documents juridiques, techniques et sociaux. Siège social: 79, avenue Albert-Thomas, à Carmaux.

18 juin 1948. Déclaration à la préfecture de Cayenne. Société KUO MIN TANG. But: assistance aux membres adhérents. Siège social: 17, avenue Général-de-Gaulle, Cayenne (Guyane française).

20 juin 1948. Déclaration à la sous-préfecture de Château-Gontier. ASSOCIATION D'ÉDUCATION POPULAIRE DE QUELAINES. But: organisation, fonctionnement matériel, rémunération des maîtres des écoles libres et spécialement des écoles catholiques de Quelaines. Siège social: école libre de garçons de Quelaines.

21 juin 1948. Déclaration à la sous-préfecture d'Avranches. ASSOCIATION DES ANCIENS ÉLÈVES ET AMIS DES ÉCOLES PUBLIQUES DE BRECEY. But: éducation scolaire et postscolaire des adhérents. Siège social: salle du patronage laïque, route de Villedieu, à Brecey.

21 juin 1948. Déclaration à la préfecture de police. ASSOCIATION AMICALE DES ORIGINAIRES ET AMIS DE LA VALLÉE D'ORNANO, canton de Sainte-Marie-Sicché (Corse). But: resserrer les liens d'amitié et de solidarité entre tous les originaires de cette région. Siège social: 87, rue de Turbigo, Paris.

22 juin 1948. Déclaration à la sous-préfecture de Loches. ABEILLE SPORTIVE. But: emploi rationnel de l'éducation physique, de la gymnastique et des sports des jeunes filles; préparer des femmes vaillantes et énergiques et créer entre ses membres des liens d'amitié et de solidarité. Siège social: rue de la Cassaderie, à Ligueil.

22 juin 1948. Déclaration à la sous-préfecture de Boulogne-sur-Mer. AMICALE LAÏQUE PAUL-BERT. But: aider l'école publique et ses œuvres, entretenir entre ses membres des sentiments d'affection réciproque. Siège: école des garçons, Ferques.

22 juin 1948. Déclaration à la préfecture d'Oran. SPORT CYCLISTE ORANAIS. But: pratique du sport cycliste. Siège social: 15, rue Reine-Astrid, Oran.

22 juin 1948. Déclaration à la sous-préfecture de Sainte-Menehould. CERCLE PHILATÉLIQUE MENEHILDIEN. But: propager le goût de la philatélie, offrir à ses membres des relations d'échanges et leur faciliter l'achat de bons articles philatéliques. Siège social: 39, rue Dom-Pérignon, Sainte-Menehould.

24 juin 1948. Déclaration à la sous-préfecture de Mayenne. ASSOCIATION D'ÉDUCATION POPULAIRE DES ÉCOLES CATHOLIQUES DE NOTRE-DAME DE MAYENNE. But: organisation, fonctionnement matériel, rémunération des maîtres des écoles libres primaires et spécialement des écoles catholiques de la paroisse Notre-Dame de Mayenne. Siège social: 34, rue du 130e-Régiment-d'Infanterie, Mayenne.

25 juin 1948. Déclaration à la préfecture de l'Hérault. AVENIR SPORTIF DE LA SÉCURITÉ SOCIALE. But: pratique de tous les sports. Siège social: 29 *ter*, cours Gambetta, Montpellier.

25 juin 1948. Déclaration à la sous-préfecture de Montargis. SOCIÉTÉ DES ANCIENS COMBATTANTS DES GUERRES 1914-1918 ET 1939-1945 DE SAINT-FIRMIN-SUR-LOIRE. But: resserrer les liens amicaux entre les anciens combattants des deux guerres; défendre et soutenir par tous les moyens légaux en son pouvoir leurs intérêts généraux et particuliers; leur apporter un appui moral et pécuniaire si besoin est. Siège social: mairie de Saint-Firmin-sur-Loire.

26 juin 1948. Déclaration à la sous-préfecture de Verdun. UNION SPORTIVE DE DOMMARY-BARONCOURT. But: pratique des sports suivants: football association, basket-ball, volley-ball, éducation physique. Siège social: école de Dommary-Baroncourt

26 juin 1948. Déclaration à la sous-préfecture de Toulon. SYNDICAT D'INITIATIVE DE MAZAUGUES ET LA SAINTE-BAUME. But: étudier tous moyens pour augmenter d'une manière générale la prospérité de Mazaugues dans tous les domaines et en particulier au point de vue touristique et urbanistique, y attirer les étrangers, leur rendre le séjour agréable et facile, mettre en relief toutes ses richesses naturelles et travailler à son développement. Siège social: mairie de Mazaugues.

26 juin 1948. Déclaration à la préfecture de Laval. ASSOCIATION D'ÉDUCATION POPULAIRE DE NUILLÉ-SUR-VICOIN. But: organisation, fonctionnement matériel, rémunération des maîtres des écoles libres et spécialement des écoles catholiques de Nuillé-sur-Vicoin. Siège social: école privée de filles de Nuillé-sur-Vicoin.

26 juin 1948. Déclaration à la sous-préfecture de Provins. CLUB AMICAL ET SPORTIF. But: sports en général et divertissements culturels. Siège social: 63-65, rue Jean-Jaurès, à Montereau.

28 juin 1948. Déclaration à la préfecture de la Mayenne. ASSOCIATION D'ÉDUCATION POPULAIRE DE L'ÉCOLE CATHOLIQUE DE RUILLÉ-LE-GRAVELAIS. But: organisation, fonctionnement matériel, rémunération des maîtres des écoles libres et spécialement de l'école catholique de Ruillé-le-Gravelais. Siège social: école libre de Ruillé-le-Gravelais.

28 juin 1948. Déclaration à la préfecture du Lot. ASSOCIATION D'ÉDUCATION POPULAIRE DE SAINT-JOSEPH. But: gestion des écoles libres. Siège social: école Saint-Joseph, Puy-l'Evêque.

28 juin 1948. Déclaration à la sous-préfecture de Sarlat. COMICE AGRICOLE DU CANTON DE SALIGNAC. But: encourager l'agriculture et les transactions agricoles; organiser les foires primées et les concours. Siège social: mairie de Salignac.

29 juin 1948. Déclaration à la sous-préfecture de Libourne. SOCIÉTÉ SPORTIVE LEVOISE. But: propagation et développement du sport. Siège social: mairie des Lèves.

29 juin 1948. Déclaration à la sous-préfecture de Libourne. BOXING-CLUB SAINT-MÉDARDAIS. But: réformer une société de boxe d'éducation physique. Siège social: hostellerie du Parc, à Saint-Médard-de-Guizières.

29 juin 1948. Déclaration à la sous-préfecture de Libourne. COMITÉ DES FÊTES DU QUARTIER DE LA GARE. But: organiser des fêtes publiques (bals, concerts, cavalcades, etc.). Siège social: café de la Gare, les Billaux.

29 juin 1948. Déclaration à la sous-préfecture de Libourne. COMITÉ DES FÊTES DE SAINTE-COLOMBE. But: organisation de fêtes. Siège social: mairie de Sainte-Colombe.

30 juin 1948. Déclaration à la préfecture de l'Isère. ASSOCIATION DES FAMILLES DE FLACHÈRES. But: défense des intérêts matériels et moraux des familles. Siège social: mairie de Flachères.

30 juin 1948. Déclaration à la préfecture de la Creuse. ASSOCIATION FAMILIALE DE LA MARCHE. But: défense des intérêts matériels et moraux des familles. Siège social: mairie de Guéret.

30 juin 1948. Déclaration à la sous-préfecture de Langon. COMITÉ DES FÊTES DE CASTILLON-DE-CASTETS. But: organisation des fêtes publiques, bals et distractions pour la jeunesse. Siège social: café Marquet, à Castillon-de-Castets.

30 juin 1948. Déclaration à la sous-préfecture de Briey. ASSOCIATION COMMERCIALE D'HERSERANGE. But: défense des intérêts généraux du commerce de la ville et assurer les moyens appropriés pour favoriser son développement. Siège social: hôtel de ville d'Herserange.

1er juillet 1948. Déclaration à la préfecture de Draguignan. PÉDALE BARJOLAISE. But: encouragement de la pratique du sport cycliste sous toutes ses formes Siège social: café de l'Univers, Barjols.

1er juillet 1948. Déclaration à la préfecture de la Loire. AMICALE CLASSE 1919 DE SAINT-CHAMOND. But: maintenir et exalter chez les jeunes gens de même âge des sentiments de fraternisation. Siège social: café de Paris, place de la Liberté, Saint-Chamond.

1er juillet 1948. Déclaration à la sous-préfecture de Meaux. SYNDICAT D'INITIATIVE DE DAMMARTIN-EN-GOËLE. But: développer le commerce de l'agriculture, de l'industrie, mise en relief des richesses naturelles, artistiques, archéologiques; organisation de foires, concours, fêtes et développement du tourisme dans le cadre de la commune et de la région de Dammartin-en-Goële. Siège social: hôtel de ville de Dammartin-en-Goële.

2 juillet 1948. Déclaration à la préfecture de l'Eure. AMICALE DES PROPRIÉTAIRES DE DROITS DE CHASSE DE SAINT-PIERRE-DE-BAILLEUL ET LES ENVIRONS. But: mise en commun du droit de chasse. Siège social: chez le président, M. Colombe (Maurice), à Saint-Pierre-de-Bailleul.

2 juillet 1948. Déclaration à la préfecture de la Vienne. CLUB LAÏQUE D'AVIATION POPULAIRE DE LA VIENNE. But: développer, parmi la jeunesse, le goût de l'aviation par une éducation pré aérienne, une instruction technique et la pratique du vol. Siège social: 3 *bis*, rue Aliénor-d'Aquitaine, Poitiers.

3 juillet 1948. Déclaration à la préfecture du Pas-de-Calais. SOCIÉTÉ DE CHASSE DE GRÉVILLERS. But: protection du gibier, répression du braconnage. Siège social: chez le président, à Grévillers.

5 juillet 1948. Déclaration à la préfecture de la Manche. ETOILE SPORTIVE GOUVILLAISE. But: développement et pratique de l'éducation physique et des sports (football). Siège social: école communale de garçons, à Gouville-sur-Mer.

5 juillet 1948. Déclaration à la sous-préfecture de Pontivy. SOCIÉTÉ DE CHASSE COMMUNALE DE CRÉDIN. But: réglementation de la chasse, protection du gibier. Siège social: chez M. Bigouin, au bourg de Crédin.

5 juillet 1948. Déclaration à la sous-préfecture de Belley. BASKET-CLUB DE SAINT-SORLIN-EN-BUGEY. But: pratique des sports et de l'éducation physique. Siège social: école de garçons de Saint-Sorlin-en-Bugey.

6 juillet 1948. Déclaration à la sous-préfecture d'Yssingeaux. CHASSE OUVRIÈRE ET PAYSANNE DU VERT. But: protection du gibier et répression du braconnage. Siège social: au Vert, commune de Bas-en-Basset

6 juillet 1948. Déclaration à la sous-préfecture de Toulon. SOCIÉTÉ DE TIR DE TOULON. But: pratique du tir dans toutes les branches de ce sport pour la formation prémilitaire de la jeunesse ainsi que pour le perfectionnement de ses membres, aussi bien dans le but sportif que pour la préparation militaire. Siège social: 13, rue Charles-Poncy, Toulon.

7 juillet 1948. Déclaration à la préfecture des Côtes-du-Nord. AMICALE DES COLONIAUX ET ANCIENS COLONIAUX DES COTES-DU-NORD. But: réunir, dans une même communauté d'esprit, les coloniaux et anciens coloniaux. Siège social: hôtel Duguesclin, Saint-Brieuc.

7 juillet 1948. Déclaration à la sous-préfecture de Saintes. CENTRE LAÏQUE DES AUBERGES DE JEUNESSE ET RELAIS. But: assurer aux jeunes la meilleure utilisation de leurs loisirs. Siège social: caserne Taillebourg, Saintes.

7 juillet 1948. Déclaration à la préfecture de Toulouse. L'Amicale bouliste de la langouste a décidé de changer son titre en AMICALE DE LA BOULE DES SEPT et de renouveler son bureau. Siège social: 1, boulevard de l'Artillerie, Toulouse.

8 juillet 1948. Déclaration à la préfecture de l'Hérault. ASSOCIATION SPORTIVE MARGUERITE AUDOUX. But: pratique de tous les sports. Siège social: centre Marguerite-Audoux, 85, avenue du Pont-Juvénal, Montpellier.

8 juillet 1948. Déclaration à la préfecture de l'Hérault. Association sportive LA COLLINE. But: pratique de tous les sports. Siège social: chemin du Roc-de-Pezenas, Montpellier.

9 juillet 1948. Déclaration à la préfecture du Rhône. ENTRONS DANS LA DANSE. But: collaboration plus étroite entre les mamans et les maîtresses. Siège social: école maternelle, 87, rue Chevreul, Lyon

17 juillet 1948. Déclaration à la préfecture de police. AMICALE RADIO-INDUSTRIE. But: assurer la cohésion du personnel au point de vue défense professionnelle, technique et sociale. Siège social: 55-59, rue des Orteaux, Paris.

ASSOCIATIONS ÉTRANGÈRES

(Décret du 16 août 1901.)
(Décret-loi du 12 avril 1939.)

12 mai 1948. Arrêté du ministre de l'intérieur. (Autorisation enregistrée à la sous-préfecture de Béthune le 18 juin 1948.) UNION THÉATRALE POLONAISE EN FRANCE. But: culture de l'art. Siège social: mairie de Bruay-en-Artois.

Paris. — Imp. des *Journaux officiels*, 31, quai Voltaire.